



**Rapport de gestion
du Conseil d'administration
Exercice 2013**

SOMMAIRE

1. Faits marquants	P. 3
2. L'activité	P. 6
3. Analyse des comptes	P.12
4. Perspectives de développement	P.17
5. Facteurs de risque.....	P.18
6. Informations sociales, sociétales et environnementales	P.33
7. Organisation de la gouvernance	P.65
8. Tableau récapitulatif des délégations données par l'Assemblée générale au Conseil d'Administration	P.67
9. Bilan des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions	P.68
10. Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014.....	P.69
11. Organes d'administration.....	P.72
12. Actionnariat et évolution du capital social.....	P.111

1. FAITS MARQUANTS

1.1. Premier semestre

CAIXA SEGUROS FILIALE DE CNP ASSURANCES AU BRESIL, PREND LE CONTROLE DE PREVISUL

CNP Assurances, via sa filiale brésilienne CAIXA SEGUROS, a finalisé en mars 2013 l'acquisition de 70 % du capital de Previsul, compagnie d'assurance spécialisée en assurance de personnes. Previsul est présente depuis 106 ans sur le marché brésilien et en particulier dans l'état du Rio Grande do Sul.

Cet investissement de 70 M BRL (27 M€) s'inscrit dans la stratégie de croissance de CAIXA SEGUROS. La filiale brésilienne de CNP Assurances intervient sur les secteurs de l'assurance vie, de la retraite, de la prévoyance, de l'assurance dommages et de la santé.

La prise de contrôle de Previsul a pour objectif de renforcer l'implantation du groupe dans la région sud du Brésil, un marché de 24 millions d'habitants à forte identité régionale.

Previsul est une compagnie fondée en 1906, spécialisée en assurance de personnes, avec un portefeuille de près de 600 000 assurés, un effectif de 143 collaborateurs et près de 3 000 courtiers partenaires. L'entreprise a enregistré en 2012 un chiffre d'affaires de 146,5 M BRL (57 M€) et un résultat net de 5,9 M BRL (2,3 M€).

Au sein de CAIXA SEGUROS, Previsul continuera de s'affirmer comme une importante compagnie d'assurance de la région sud du pays et accélèrera son développement.

Cette acquisition est parfaitement en ligne avec l'ambition de CNP Assurances de développement au Brésil en complétant son maillage géographique et en diversifiant ses canaux de distribution.

CONSEQUENCES DE LA CRISE CHYPRIOTE

La 25 mars dernier, l'Eurogroupe a décidé la mise en œuvre d'un plan de sauvetage de l'économie de la République de Chypre.

Ce plan de sauvetage prévoit notamment la mise en liquidation de Laiki Bank, le partenaire avec lequel le groupe CNP Assurances a un accord depuis 2008, dont les dépôts transférés à d'autres établissements sont passibles d'une décote.

Avant la crise, le total des actifs du groupe CNP LIH s'élevait à 706 M€ dont 186 M€ sur la contrepartie Laiki Bank, essentiellement en dépôts bancaires (156 M€).

Le Groupe a décidé, dès l'arrêt de mars 2013, de provisionner tous ces actifs ; au total, l'évaluation actuelle de la dépréciation des actifs bancaires détenus par CNP CIH a un impact de 13 M€ sur le résultat consolidé (part du groupe).

De plus la situation économique et financière de Chypre a conduit à enregistrer dans le résultat une dépréciation du Goodwill et de la valeur du portefeuille de contrats à hauteur de 50 M€ (part du groupe).

SUCCES DU PAIEMENT DU DIVIDENDE 2012 EN ACTIONS

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, réunie le 25 avril 2013, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2012, soit 0,77 € par action, et a décidé que chaque actionnaire pourrait opter pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles, qui pouvait être exercée du 30 avril 2013 au 21 mai 2013 inclus, a largement retenu l'intérêt des actionnaires de la Société, notamment ses actionnaires de référence (la Caisse des dépôts et consignations, Sopasure¹ et l'Etat) : 88,8 % des droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération se traduit par la création de 43 118 302 actions nouvelles, soit une augmentation du capital de 438 944 314 €. Ces actions nouvelles, qui portent jouissance au 1er janvier 2013, sont assimilables aux actions ordinaires de la Société déjà admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris.

A l'issue de cette opération, le capital social est composé de 686 618 477 actions de 1 euro de nominal.

¹ Holding détenu par La Banque Postale (50,1%) et par le groupe BPCE (49,9%)

RECOMPENSE POUR LA GESTION D'ACTIFS

Le Revenu a procédé le 23 mai à la remise de ses 27^{ème} Trophées, qui priment les meilleurs fonds d'investissements. L'hebdomadaire du placement en bourse récompense dans trois catégories – assureurs, grands réseaux bancaires et établissements indépendants - les gérants les plus performants sur trois et dix ans.

CNP Assurances s'est vu remettre le Trophée d'or de la meilleure gamme sur trois ans en actions européennes et le Trophée de bronze de la meilleure performance globale sur trois ans.

L'AGEFI PRIME LE PRODUIT PREVOYANCE DU LOCATAIRE CONÇU POUR LES CAISSES D'EPARGNE

CNP Assurances remporte avec les Caisses d'Epargne le prix de bronze des Actifs du Patrimoine dans la catégorie Prévoyance individuelle pour la « Prévoyance du Locataire ».

Ce prix récompense les produits financiers collectifs, contrats d'assurance vie ou solutions de prévoyance distribués en France à une clientèle exclusivement patrimoniale. Ils sont analysés sous l'angle de l'innovation et de l'originalité, pour les produits lancés au cours de la période de référence, ou des nouvelles options offertes pendant cette même période pour les produits existants.

Cette offre a connu un succès commercial dans le réseau avec près de 6 000 contrats vendus depuis le début de l'année, et ce dans seulement 7 caisses sur 17. La commercialisation à la France entière est prévue avant la fin de l'année.

1.2. Deuxième semestre

RALLONGEMENT DE LA MATURITE DE LA DETTE SUBORDONNEE

CNP Assurances a finalisé le 19 juillet 2013 une opération de gestion de son encours de dette subordonnée. Cette dernière a pris la forme d'un rachat partiel de la souche perpétuelle de 1 250 M€ à hauteur de 380 M€. Le financement a été réalisé par une nouvelle émission perpétuelle de 500 M\$, placée auprès d'investisseurs asiatiques et européens.

Les opérations de rachat et d'émission nouvelle ont été lancées de façon concomitante. L'objectif de la transaction était de rallonger la maturité moyenne de la dette subordonnée de CNP Assurances, en remplaçant partiellement une souche ayant une date de call en 2016 par une nouvelle souche ayant une date de call en 2019.

La notation des obligations est de A- par l'agence Standard & Poor's, conformément à la méthodologie relative aux titres subordonnés. Les titres émis sont inclus dans le capital réglementaire, ainsi que dans le calcul du capital économique selon Standard & Poor's, dans les limites admissibles.

LEADERSHIP DE CAIXA SEGUROS SUR LE MARCHE DE LA MICRO-ASSURANCE

Le journal économique brésilien Valor a publié, le 22 octobre 2013, une étude sur la micro-assurance qui confirme le leadership de Caixa Seguros, filiale brésilienne de CNP Assurances.

Avec un prix accessible et des modalités d'adhésion simplifiées, la micro-assurance est une protection qui vise à préserver la situation socio-économique des populations à faible revenu.

Selon Valor, la micro-assurance (100 millions de clients potentiels) est actuellement l'objet de toutes les attentions des compagnies d'assurances brésiliennes. Caixa Seguros a pris une avance considérable sur cette activité à la fois très porteuse et à forte utilité sociale, où elle détient une part de marché de 95%.

L'objectif de Caixa Seguros est d'atteindre un rythme mensuel de vente de 100 000 polices d'assurance Amparo. Ce produit phare du Groupe sur le segment de la micro-assurance inclut pour un prix de 2,50 BRL par mois (moins d'un euro) une large palette de garanties : en cas de décès du responsable de famille, et donc de perte brutale de revenu, Amparo couvre le coût des obsèques avec un service complet d'assistance funéraire et garantit le versement d'une rente et d'une aide alimentaire pendant 3 mois.

CREATION D'UN ACTEUR MAJEUR DE L'EPARGNE SALARIALE

Les groupes CNP Assurances et Humanis ont reçu en décembre 2013 l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour fusionner leurs filiales respectives d'épargne salariale Fongepar SA et Inter Expansion. La nouvelle entité Inter Expansion-Fongepar est détenue à 65% par Humanis, l'un des premiers groupes paritaires de protection sociale et à 35% par le Groupe CNP Assurances (via sa filiale CNP IAM), premier assureur de personnes en France. Inter Expansion-Fongepar compte ainsi 600 000 comptes épargnants.

La nouvelle société d'épargne salariale s'appuie sur la société de gestion d'actifs Humanis Gestion d'Actifs, qui réunit les équipes de gestion de portefeuille d'Inter Expansion et de Fongepar Gestion Financière. Avec un encours géré de plus de 4 milliards d'euros au titre de l'épargne salariale (5ème rang du classement AFG2), et un encours global de près de 10 milliards d'euros, Humanis Gestion d'Actifs devient un acteur majeur de l'économie sociale. En cohérence avec son appartenance au groupe de protection sociale Humanis, la société de gestion est engagée dans l'Investissement Socialement Responsable.

ACQUISITION DE TEMPO DENTAL PAR LA FILIALE BRESILIENNE CAIXA SEGUROS

CNP Assurances, via sa filiale brésilienne CAIXA SEGUROS, a signé un contrat avec le groupe Tempo Participações pour l'acquisition de Tempo Dental. Cette opération représente un montant de 133,6 M BRL (41,7 M€).

Tempo Dental est l'un des principaux acteurs du marché de l'assurance de frais de soins dentaires du Brésil, avec plus de 524.000 clients et un chiffre d'affaires de près de 65 M BRL (20 M€) sur les neuf premiers mois de 2013. Cette acquisition, qui doit encore recevoir l'approbation du CADE (autorité brésilienne de la concurrence) et de l'ANS (régulateur brésilien du secteur de la santé), permettra à CAIXA SEGUROS de compléter son offre de produits d'assurance liés à la santé, segment sur lequel il est présent depuis 2011.

Après l'acquisition de Previsul en mars 2013, cette opération conforte la stratégie de CNP Assurances en Amérique du Sud. Elle permet à sa filiale brésilienne d'augmenter la taille de son réseau de distribution, de disposer d'une plateforme opérationnelle et de renforcer sa présence sur le segment des assurances populaires.

1.3. Événements post-clôture

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou commerciale du Groupe entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

² Association Française de la Gestion financière

2. ACTIVITE

2.1. Environnement économique et financier

Les évènements marquants de 2013 :

L'année 2013 aura incontestablement été dominée par la politique monétaire mise en œuvre par la Federal Reserve aux Etats-Unis. Le discours de son président, Ben Bernanke, le 22 mai annonçant une prochaine réduction du programme d'achats mensuels de titres d'Etat et d'obligations hypothécaires a marqué une rupture.

Cette déclaration, validée lors de la réunion de la Fed mi-juin, a engendré des répercussions en série sur l'ensemble des marchés financiers de la planète et rythmé leur activité jusqu'en décembre, date à laquelle la Fed a finalement décidé de réduire ses achats de 10 mds \$ par mois.

Entretemps les tergiversations de la Fed (annonce d'un calendrier de sortie en juin puis statu quo monétaire en septembre) se sont traduites par un accroissement de la volatilité sur les marchés de taux et de devises. Le taux 10 ans américain est ainsi passé de 1,70% en janvier à 3% début septembre avant de revenir à 2,50% fin octobre ... pour clôturer l'année à 3%.

Le second fait marquant de 2013 est la modification radicale de la politique monétaire et économique japonaise sous l'impulsion du gouvernement Abe. L'annonce début avril d'un doublement de la masse monétaire d'ici fin 2014 et du lancement d'un programme massif d'achat de titres souverains s'est traduit par une dépréciation accrue du yen, un ancrage des taux longs en dessous de 0,7% et un retour des prix de détail en territoire positif (+0,9%) après 15 ans de déflation. Cette stratégie agressive de relance a permis un accroissement des résultats des entreprises japonaises (+40% en 2013) et des gains de parts de marché à l'exportation.

Le troisième fait marquant a sans doute été la stabilisation de la zone Euro et l'accalmie observée sur les dettes souveraines de ses membres. Après trois années (2010/2012) de fortes turbulences marquées par les plans de sauvetage (Grèce, Irlande, Portugal) et les craintes sur la pérennité de l'Euro, 2013 confirme la rupture amorcée en 2012 suite à l'annonce par la BCE des opérations monétaires sur titres (OMT). Les taux des dettes souveraines périphériques ont baissé en 2013 (pour retrouver des niveaux proches du début 2010) et les écarts de rendement avec le Bund allemand se sont fortement réduits : de 100 bps pour l'Italie, de 150 bps pour le Portugal, de 170 bps pour l'Espagne. Ce mouvement s'est confirmé au fil de l'année en dépit des événements politiques (élections législatives italiennes) ou financiers (crise bancaire chypriote).

Enfin le dernier fait marquant est la rupture de tendance observée dans les pays émergents, principalement dans les pays dits BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). Après des années de forte croissance, la zone émergente a dû faire face à un ralentissement marqué de son activité au moment où les prix des matières premières reculaient sous l'effet de la baisse de la demande chinoise. Ce recul de la croissance, conjugué à la reprise dans les pays développés et au rebond des taux longs américains, a conduit de nombreux investisseurs à réduire leurs allocations de capitaux vers les pays émergents.

Le bilan macro-économique de l'année :

Au final la croissance mondiale devrait reculer légèrement en 2013 (2,9% contre 3,2% en 2012) grâce au dynamisme de la croissance américaine (+1,8%) et japonaise (+2%) compensant la baisse de croissance des pays émergents (Inde, Brésil), des pays exportateurs de matières premières et l'atonie de la croissance européenne. L'Europe a bénéficié du rebond de l'économie britannique (+1,5%), de la résilience de l'économie allemande et de la sortie de récession des pays périphériques en cours d'année.

L'inflation a reculé dans les pays de l'OCDE en raison de la baisse des matières premières (-15% pour métaux et produits agricoles) pour s'établir autour de 1% (zone Euro, Etats Unis) et s'est stabilisée dans les émergents où la hausse des salaires et la baisse des devises a pesé. Ce recul de l'inflation a provoqué la première correction de l'or depuis 10 ans (-28% en 2013).

L'évolution des marchés financiers :

Globalement ce contexte de croissance modérée, non inflationniste, dans un environnement de liquidités abondantes et de taux d'intérêt très bas s'est révélé très favorable pour les marchés financiers. Comme en 2012, les grandes bourses mondiales enregistrent des performances à deux chiffres (valorisés en €) : +29% sur le SP500, + 22 % sur le Nikkei, + 20 % sur l'Eurostoxx600, + 18 % sur le CAC40. Ainsi les principaux indices mondiaux ont enregistré des plus hauts historiques (DJ, SP500, Dax) ou des records depuis 2000 (Nasdaq, Nikkei). Ces progressions s'expliquent à la fois par une baisse des primes de risque liée à l'amélioration de la conjoncture économique et par des réallocations géographiques de capitaux au détriment des pays émergents dont les bourses stagnent (MSCI EM - 7 %) ou reculent (Brésil - 16% mais -29% ramené en Euro, Inde +9% mais -7,5% ramené en Euro).

Les marchés de taux ont été guidés par l'évolution des taux des emprunts d'Etat américains. Les dettes souveraines des pays OCDE ont enregistré des performances légèrement négatives alors que les dettes des pays émergents ont sévèrement corrigé (-6 % sur les dettes souveraines EM en \$ et -12% sur les dettes en devises locales). Le marché du crédit a mieux résisté grâce à la quête effrénée des émetteurs et à la bonne résistance des résultats des entreprises. Les spreads de crédit ont poursuivi leur resserrement en dépit d'un afflux d'émissions primaires.

La désaffection pour les actifs émergents s'est concrétisée sur le marché des changes par des fortes corrections (-13% sur le réal brésilien, -11% sur la roupie indienne, -20% sur la roupie indonésienne. La seule exception concerne le yuan chinois qui a continué à s'apprécier contre dollar (+ 3%). Parmi les devises de l'OCDE, le yen a poursuivi sa dépréciation entamée en 2012 pour atteindre de nouveaux points bas. Enfin l'Euro s'est apprécié sensiblement contre \$ en dépit des différentiels de croissance et d'un contexte de remontée des taux longs américains. L'euro contre \$ termine ainsi l'année proche de ses plus hauts (à 1,37 contre 1,32 en début d'année) malgré les efforts répétés de la BCE (baisse du taux de repo en novembre, évocation de taux de dépôts négatifs) pour l'affaiblir.

2.2. Activité de CNP Assurances

Sur le marché de l'assurance vie en France les cotisations sont en hausse de 6% en 2013 après deux années de recul. Cette progression est d'autant plus remarquable qu'elle se situe dans un contexte de baisse du taux d'épargne des ménages revenant à 15,7% du revenu disponible. Le flux de placements financiers des ménages enregistre une baisse de 7% en 2013, cette désaffection s'observant sur les placements les plus liquides dont la rémunération faciale semble faible aux épargnants, sentiment qui a visiblement joué en faveur de l'assurance vie qui a retrouvé une collecte nette positive en 2013.

En normes IFRS et à change courant, le chiffre d'affaires de CNP Assurances progresse de 4,6 % (+ 6,2 % à périmètre et change constants) et s'établit à 27,7 Md€.

En France, le chiffre d'affaires est de 21,1 Md€ en repli de 1,8 %, du fait de la baisse du segment épargne euros. L'activité UC est quant à elle en progression de 35,6 % à 1,5 Md€. L'activité prévoyance/protection (prévoyance, santé et assurance emprunteur) est en hausse de 3,4 %.

En Amérique latine, le chiffre d'affaires atteint 3,1 Md€, en croissance de 4,9 % à change courant bien que pénalisé par un impact de change défavorable. A périmètre et change constants, la croissance de l'activité est de 19,3 % par rapport à 2012, en raison d'une dynamique très favorable sur l'ensemble des segments au Brésil.

Le chiffre d'affaires en Europe hors France prend en compte la conclusion d'un contrat de retraite collective pour 420 M€. Hors ce nouveau contrat, l'activité est en hausse de 50,7 % du fait de la reprise de l'activité en Italie après une année 2012 historiquement faible et de la progression du chiffre d'affaires en UC sur l'ensemble de la zone (+ 76,6 %).

La collecte nette (normes françaises) du Groupe est positive et atteint 1,6 Md€ à fin 2013. En France, sur le segment vie capitalisation, la collecte nette est négative de 348 M€ (dont + 423 M€ en épargne UC et - 771 M€ en épargne euro).

	Chiffre d'affaires IFRS Groupe par pays			
(en millions d'euros)	2013	2012	Evolution (%)	Evolution (%) Périmètre et change constants (1)
Pays de résidence des assurés				
France	21 096,5	21 487,5	- 1,8	- 1,8
Brésil	3 018,5	2 876,9	+ 4,9	+ 19,1
Argentine	55,5	53,1	+ 4,5	+ 30,1
Italie (2)	2 548,2	1 374,3	+ 85,4	+ 85,4
Portugal (3)	82,8	60,2	+ 37,6	+ 37,6
Espagne (4)	263,7	367,9	- 28,3	- 28,3
Chypre	154,4	176,9	- 12,7	- 12,7
Irlande	0,9	1,4	- 31,6	- 31,6
Autres	447,2	61,9	NS	NS
Sous-total hors France	6 571,3	4 972,6	+ 32,2	+ 40,6
TOTAL	27 667,8	26 460,1	+ 4,6	+ 6,2

(1) Cours moyen retenu pour le Brésil

2013 : 1 € = 2,87 BRL

2012 : 1 € = 2,51 BRL

(2) Succursale CNP Italia, CNP UniCredit Vita, CNP BVP Italie, CNP Europe Life en LPS

(3) CNP BVP Portugal

(4) Succursale CNP España, CNP Vida, CNP BVP Espagne

Chiffre d'affaires IFRS Groupe par segment				
<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012	Evolution (%)	Evolution (%) Périmètre et change constants ⁽¹⁾
Epargne	17 763,2	17 170,4	+ 3,5	+ 3,5
Retraite	3 702,7	3 357,1	+ 10,3	+ 18,0
Prévoyance	2 009,9	1 904,8	+ 5,5	+ 7,7
Couverture de prêts	3 318,1	3 149,0	+ 5,4	+ 7,5
Santé	521,1	514,0	+ 1,4	+ 2,1
Domage aux biens	352,6	364,7	- 3,3	+ 8,0
TOTAL	27 667,8	26 460,1	+ 4,6	+ 6,2

(1) Cours moyen retenu pour le Brésil

2013 : 1 € = 2,87 BRL

2012 : 1 € = 2,51 BRL

CHIFFRE D'AFFAIRES EN FRANCE - ANALYSE PAR RESEAUX DE DISTRIBUTION

La Banque Postale

Après une bonne résistance en 2012, le réseau La Banque Postale retrouve une tendance baissière en 2013. Le chiffre d'affaires de La Banque Postale s'établit ainsi 8 811 M€, en recul de 8,5%. Parallèlement, le chiffre d'affaires en unités de compte progresse de 31%, en lien avec les différentes offres commerciales de frais réduits et de complément de rémunération conditionnées à un investissement en UC. L'activité assurance emprunteurs retrouve son dynamisme, avec la reprise de la production de crédits et le lancement d'une nouvelle offre parmi les meilleures du marché. En prévoyance, les souscriptions sont en légère baisse de 1%, avec des évolutions contrastées par produits (+57% sur les produits GAV Prévialys et -35% sur Séalys).

Caisses d'Épargne

L'activité des Caisses d'Épargne est en hausse de 7,3% à 7 526 M€, portée principalement par l'activité Epargne sous l'effet des campagnes commerciales sur la Gestion Privée et Grand public sous conditions d'UC. Le chiffre d'affaires Epargne-Retraite atteint 6 649 M€ en augmentation de 6,4% par rapport à 2012. Cette croissance est portée par la gestion privée qui représente 52% du chiffre d'affaires Epargne-Retraite contre 42,9% en 2012, avec un taux d'UC de 11,4% contre 9% en 2012. L'activité prévoyance augmente de 19% par rapport à 2012 avec un chiffre d'affaires de 156,5 M€ grâce à l'essor des ventes de l'offre Obsèques. Le segment Assurance Emprunteur poursuit sa bonne dynamique liée à une production de crédit immobilier toujours en nette progression.

CNP Trésor

En ligne avec les objectifs annuels fixés au réseau de vente, la diversification de la collecte en unités de compte et en contrats de prévoyance s'est poursuivie tout au long de l'année. Cette orientation de l'activité commerciale s'est accompagnée d'une bonne résistance du niveau de collecte, au regard du moindre nombre de conseillers en activité, et d'une progression des taux de chargement : le chiffre d'affaires du réseau atteint 524,3 M€ en baisse de 13,2% par rapport à fin décembre 2012. L'activité CNP Trésor démontre la capacité de son réseau de vente à répondre aux attentes des clients et aux objectifs de CNP Assurances dans la recherche de protection et d'alternative aux fonds euros. Par ailleurs, le nombre de contrats de prévoyance augmente de 28%, 3 635 nouveaux contrats de prévoyance ont été enregistrés contre 2 830 l'année dernière.

Établissements financiers

Le chiffre d'affaires 2013 des établissements financiers s'élève à 1 504 M€, en légère progression par rapport à 2012 (+1,1 %). En l'absence de reprise des transactions immobilières et dans un environnement de taux attractifs, la production des crédits immobiliers a d'avantage été portée par les rachats et renégociations de prêt que la production nouvelle. Le marché du crédit à la consommation a, quant à lui, connu une contraction en 2013 du fait des éléments macro économiques restreignant le pouvoir d'achat des consommateurs et conduisant à une sélectivité plus forte de la part des banques mais aussi du fait du manque de confiance des consommateurs.

Entreprises et Collectivités locales

L'activité du pôle s'établit à 1 781 M€ en légère baisse par rapport à 2012 (-1,4%). CNP Assurances a poursuivi sa politique de redressement de la rentabilité du portefeuille en procédant à des révisions tarifaires importantes.

Mutuelles

A fin décembre 2013, le pôle Mutuelles a réalisé un chiffre d'affaires de 883 M€ dont 232 M€ réalisés par la filiale MFPrévoyance. Il est stable par rapport à l'exercice précédent. Le développement commercial a été marqué par la refonte de diverses offres prévoyance et dépendance qui produira ses effets en 2014 et la conquête d'un nouveau partenaire.

CHIFFRE D'AFFAIRES AMERIQUE LATINE – ANALYSE PAR FILIALE

CAIXA Seguros (Brésil)

La collecte brute du groupe CAIXA Seguros (hors Consórcios) atteint 3,4 Md€ en progression de 3,0% par rapport à 2012, intégrant l'activité de la nouvelle société Previsul acquise en 2013 (croissance de 2% à périmètre constant). En devise locale, l'ensemble des activités consolidées progressent hormis l'Épargne qui est quasiment stable (+18% en réels au global). Dans un marché très concentré, puisque les 3 premiers assureurs représentent 55% du marché (les 10 premiers représentent plus de 83%) et en progression de 13,3% à fin novembre 2013, la part de marché du groupe CAIXA Seguros progresse de 10 bp à 5,1% à fin novembre 2013.

CHIFFRE D'AFFAIRES EUROPE HORS FRANCE – ANALYSE PAR FILIALE

CNP UniCredit Vita (Italie)

La collecte brute de CNP Vita augmente de 86% par rapport à 2012, à 2,6 Md€, dans un marché dynamique qui progresse de 33% à fin novembre 2013. La part de marché des nouvelles ventes de CNP VITA passe de 2,5% en 2012 à 3,1% en 2013 à fin novembre 2013.

CNP Barclays Vida y Pensiones (Espagne, Portugal, Italie)

CNP BVP opère dans 3 pays d'Europe du Sud : Espagne, Portugal et Italie. Déjà implanté depuis quelques années en Espagne et au Portugal, CNP BVP représente 0,4%³ du marché de l'assurance Vie en Espagne avec une collecte de 95 M€ et 1,6%³ au Portugal avec une collecte de 154 M€. L'activité en Italie a débuté en 2010 et enregistre une collecte à 120 M€ à fin 2013, soit 0,2%³ du marché de l'assurance Vie en Italie. Ainsi, la collecte brute totale de CNP BVP s'élève à 369 M€ en 2013, en baisse de 30% par rapport à 2012.

CNP CIH⁴ (Chypre, Grèce)

La collecte brute de CNP CIH en Grèce et à Chypre, est au global en baisse de 14% par rapport à 2012 atteignant 164,2 M€, dans un contexte économique particulièrement défavorable avec la liquidation du partenaire bancaire Laiki et le transfert de ses activités chypriotes auprès de Bank of Cyprus.

³ Parts de marché à fin septembre 2013

⁴ Nouveau nom de CNP-LIH

Tableau récapitulatif du chiffre d'affaires par zones géographiques et par centre de partenariat / filiales

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires IFRS		
	2013	2012	Evolution (en %)
La Banque Postale	8 810,7	9 624,2	- 8,5
Caisses d'Epargne	7 525,5	7 011,8	+ 7,3
CNP Trésor	524,3	604,0	- 13,2
Etablissements financiers France	1 503,6	1 487,9	+ 1,1
Mutuelles	883,1	885,2	- 0,2
Entreprises et collectivités locales	1 781,3	1 806,5	- 1,4
Autres réseaux (France)	68,1	68,0	+ 0,1
TOTAL FRANCE	21 096,5	21 487,5	- 1,8
Caixa Seguros (Brésil) (1)	3 018,5	2 876,9	+ 4,9
CNP Seguros de Vida (Argentine) (1)	55,5	53,1	+ 4,5
CNP Vida (Espagne)	186,3	148,3	+ 25,6
CNP UniCredit Vita (Italie)	2 303,8	1 160,3	+ 98,6
CNP Cyprus Insurance Holdings (Chypre)	163,1	189,7	- 14,0
CNP Europe (Irlande)	20,7	59,0	- 64,8
CNP BVP (Portugal-Espagne-Italie)	288,8	428,2	- 32,6
Succursales	534,5	57,1	NS
TOTAL HORS FRANCE	6 571,3	4 972,6	+ 32,2
TOTAL	27 667,8	26 460,1	+ 4,6

(1) Cours de change moyen 2013 : Argentine : 1€ = 7,27 PESOS - Brésil : 1€ = 2,87 BRL
 Cours de change moyen 2012 : Argentine : 1€ = 5,85 PESOS - Brésil : 1€ = 2,51 BRL

3. ANALYSE DES COMPTES

3.1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R 01 du CNC relatives au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurance (cf. annexes aux comptes consolidés).

FORMATION DU RESULTAT

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

En millions d'euro	Segments			Autres	Compte propre	Total 2013	Total 2012	Variation (%)
	Epargne	Retraite	Prévoyance					
Collecte brute	18 483	3 828	6 202			28 513	27 419	4,0%
Encours moyens						298 663	292 423	2,1%
Chiffre d'affaires	17 763	3 703	6 202	-	-	27 668	26 460	4,6%
PNA total	1 059	185	1 118	95		2 458	2 419	1,6%
Revenus du compte propre					776	776	748	3,7%
Coûts totaux						-879	-889	-1,1%
Résultat brut d'exploitation						2 354	2 278	3,3%
Charges de financement						-155	-157	-1,5%
Mise en équivalence						3	0	ns
IS						-793	-744	6,7%
Intérêts minoritaires						-321	-310	3,6%
Résultat net courant						1 087	1 067	1,9%
PV nettes actions & immobilier AFS & Impairment						68	-28	-347,7%
Effet des marchés sur portefeuilles de trading						102	183	ns
Eléments exceptionnels						-227	-271	ns
Résultat net						1 030	951	8,3%

Le Résultat brut d'exploitation et le résultat net courant part du Groupe hors plus-values sont deux indicateurs majeurs de la communication du groupe CNP Assurances. Ils présentent la caractéristique d'être indépendants du rythme et de l'ampleur de réalisations de plus-values actions et immobilier revenant aux actionnaires et des conséquences des mouvements des marchés.

Le Résultat brut d'exploitation (RBE) est composé de trois éléments :

- le Produit net d'assurance (PNA) qui correspond à la marge avant frais de gestion générée par les contrats d'assurance ;
- les produits du compte propre qui correspondent principalement aux actifs adossés aux fonds propres ;
- les frais de gestion.

Les deux principaux indicateurs d'activités :

- le **chiffre d'affaires** de 27,7 Md€ (voir commentaires au § 2.2) ;

- les **encours** moyens gérés hors participation aux bénéficiaires différée qui ont connu en 2013 une progression de 2,1 %. Leur évolution totale résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation des droits des assurés et des sorties de contrats. La hausse de l'encours moyen en France et dans une moindre mesure en Amérique latine compense la baisse de l'encours moyen constatée en Europe hors France.

Le **PNA total**, qui s'établit à 2 458 M€ au 31 décembre 2013, progresse de 1,6% (et de 7,1% à périmètre et change constant) par rapport au 31 décembre précédent porté par l'activité en Amérique latine (+7,3%, et +22,3% à périmètre et change constants) et en France (+2,4%) dans une moindre mesure.

PNA Epargne

Sur le segment Épargne, le PNA s'est contracté de 14,9% en 2013 à 1 059 M€, en raison principalement de la baisse constatée en France.

En France l'évolution du PNA Epargne (-155 M€ à 866 M€) s'explique par un effet base 2012, marqué par des reprises de provisions. Une fois retraités des facteurs techniques le PNA croît de 1,9%, soit un niveau proche de l'évolution des encours.

Le PNA de l'Amérique latine (102 M€) affiche une stabilité par rapport à 2012, l'effet change défavorable compense l'effet de la hausse des encours et l'amélioration du taux de marge au Brésil. A change et périmètre constants le PNA progresse de 13,7%.

En Europe hors France le PNA diminue de 29 M€ (-23,9%) pénalisé par des facteurs techniques chez CNP Vita et CNP Vida malgré une amélioration du PNA chez CNP BVP résultant d'un effet volume et d'une orientation vers des produits en euros mieux margés.

PNA Retraite

Le PNA retraite double par rapport à 2012 (+104%) pour atteindre 185 M€.

En France la progression du PNA (+103 M€ à 58 M€) s'explique par un effet base 2012, marqué par des renforcements ponctuels de provisions.

En Amérique latine le PNA qui atteint 124 M€ fin 2013 progresse de 1,5%, +16,1% à change et périmètre constants du fait de l'accroissement des encours malgré un effet change défavorable (-18 M€).

En Europe hors France le PNA Retraite à 4 M€ subit une baisse de 74,3% (-10 M€) provoquée par des renforcements de provisions de taux et de gestion.

PNA Prévoyance / Protection / IARD

La croissance du PNA (+ 14,9% à 1 118 M€) résulte de l'activité en France et en Amérique latine.

En France les différentes composantes du PNA Prévoyance / Protection (383 M€ au total, +27,6%) sont en progression. La contribution de l'activité de prévoyance collective s'améliore en raison de facteurs techniques globalement positifs, celle de prévoyance individuelle croît grâce à l'amélioration des marges techniques et à des bonis sur exercices antérieurs. L'apport de l'assurance emprunteurs augmente du fait de la progression de l'activité.

Le PNA Prévoyance / Protection / IARD de l'Amérique latine est de 646 M€ (+13,7 % et +29,3% à change et périmètre constants). Sa composante Risque se contracte en raison de l'effet change défavorable et de facteurs techniques ; Hors ces effets le PNA augmente en liaison avec l'activité au Brésil. L'assurance emprunteurs est en très forte hausse en raison de la croissance soutenue de l'activité aussi bien au Brésil qu'en Argentine.

En Europe hors France le PNA diminue de 14,7% pour s'établir à 89 M€, ses différentes composantes s'inscrivant en baisse.

PNA Autres (95 M€, -17 M€)

L'essentiel du PNA des autres activités provient de l'Amérique latine avec la gestion d'un mécanisme de financement immobilier au Brésil (Consortio) le recul du PNA s'explique principalement par la baisse de la devise brésilienne.

Les revenus du compte propre (776 M€, + 28 M€) bénéficient de la hausse de la production financière en France et en Europe hors France.

En France la production financière augmente de 5%. Les revenus obligataires croissent en raison de l'augmentation des encours investis sur ce type d'actifs qui fait plus que compenser la baisse des taux. La marge sur les portefeuilles de trésorerie se réduit en raison de la baisse des revenus de ces supports et d'une moindre réalisation de plus-value monétaires.

La contraction de la production financière en Amérique latine s'explique essentiellement par un effet de change défavorable.

La production financière des filiales européennes s'améliore du fait de l'augmentation de l'encours et du dégagement de plus-values.

Frais de gestion

Les coûts s'inscrivent en retrait de 1,1% par rapport à 2012 en raison de la baisse constatée hors de France.

Sur le périmètre France, sous l'effet en année pleine des mesures à caractère fiscal et social (forfait social et taxe sur les salaires) les coûts progressent de 1,2% pour atteindre 578 M€. La hausse des activités de gestion explique la progression des frais malgré la baisse constatée sur les frais liés aux fonctions support et corporate.

En Amérique Latine, l'effet change favorable permet d'afficher une baisse de 6 % des frais de gestion. A change et périmètre constants, la progression est de 5,2 % avec une inflation estimée à 6% pour 2013 au Brésil.

En Europe hors France, les frais de gestion baissent de 3,8 % du fait de la diminution des frais généraux à Chypre avec notamment le départ de 60 salariés à fin septembre, et de la baisse de l'activité en Irlande et en Espagne.

Le coefficient d'exploitation du Groupe (frais de gestion / PNA) s'améliore de 0,9 points à 35,8 % grâce à la progression du PNA dans un environnement de maîtrise des coûts.

Résultat brut d'exploitation

Le RBE du groupe progresse de 3,3% sous l'impulsion de l'Amérique latine (+10,7%).

En 2013 la contribution de la Prévoyance/Protection/IARD est désormais la plus importante à la fois en valeur absolue (862 M€) et en évolution (+18,7%), représentant 37% du RBE contre 36% pour l'Epargne/Retraite

Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt croît de 1 point passant de 35,1 % en 2012 à 36,1 % en 2013 du fait de l'alourdissement du taux d'imposition en France.

Plus et moins-values nettes actions et immobilier

Elles recouvrent d'une part des dégagements de plus-values actions et immobilier qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel et d'autre part une dépréciation de la participation chypriote pour 50 M€, dont 45 M€ sur l'écart d'acquisition et 5 M€ sur la valeur de portefeuille) et une provision pour pertes sur les autres actifs chypriotes de 13 M€.

Ces éléments comprenaient aussi l'exercice précédent une dépréciation de 170 M€ constatée au titre de l'écart d'acquisition de CNP UniCredit Vita, ramenant à zéro la valeur du goodwill.

Résultat net part du Groupe

Il s'élève à 1 030 M€ en augmentation de 8,3% par rapport à 2012. A change et périmètre constants il progresse de +11,7%.

La contribution de la France au RNPG est de 784 M€, en baisse de 3,1% alors que le résultat net courant progresse de 2%.

Le RNPG de l'Amérique latine progresse de 5,7% à 265 M€ (+18,6% à change et périmètre constants) et représente près d'un quart du RNPG hors dépréciation des actifs incorporels de CNP CIH, celui de l'Europe hors France (hors dépréciation des actifs incorporels) s'établit à 31 M€

Bilan consolidé au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, le total du bilan consolidé s'élève à 366 Md€ au total contre 353,2 Md€ au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 3,6 %.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 320,6 Md€, en augmentation de 1,8% par rapport au 31 décembre 2012.

Hors variation de participation aux bénéficiaires différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 2 % et celle des passifs moyens relatifs aux contrats est de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres part du Groupe qui s'élèvent à 14 626 M€ augmentent de 480 M€ par rapport au 31 décembre 2012. L'évolution des capitaux propres s'explique principalement par le résultat de l'exercice 2013 (+ 1 030 M€), les dividendes versés en numéraire (- 56 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (+ 129 M€), le remboursement de titres super subordonnés (-374 M€), les intérêts relatifs aux titres super subordonnés (- 56 M€) et les écarts de conversion (- 182 M€).

Les capitaux propres comportent les titres super subordonnés (TSS) (2 142 M€) classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006.

Couverture de la marge de solvabilité

L'estimation de la marge de solvabilité, effectuée sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de Contrôle Prudential, montre que le niveau minimum de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert à 115 % contre 112 % au 31.12.2012 après prise en compte des titres ayant effectivement opté pour un dividende en numéraire. L'amélioration du taux de couverture résulte du paiement du dividende en actions. Ce taux de couverture est calculé après dividendes hors plus ou moins-values non réalisées, en prenant en compte et les titres subordonnés et déduction faite des éléments incorporels (302 % y compris plus-values latentes contre 298 % en 2012).

Évolution des placements consolidés et gestion financière

Les placements des activités d'assurance du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2013 atteignent 345,7 Md€, en progression de 3,6% du fait de la croissance des encours conjuguée à l'évolution des marchés financiers.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2013, 77,1 % des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 19 %, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement, les prêts et les instruments dérivés) 3,9 %.

3.2. Comptes sociaux de CNP Assurances (normes françaises)

CHIFFRE D'AFFAIRES

L'activité de CNP Assurances n'a pas suivi l'évolution du marché vie-capitalisation.

En millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012	2013/2012	31.12.2011
Chiffre d'affaires assurances individuelles	15 712	16 112	- 2,5 %	18 596
Chiffre d'affaires assurances collectives	3 274	2 930	11,7 %	2 749
TOTAL	18 985	19 042	- 0,3 %	21 345

Assurances individuelles

La reprise de l'activité en unités de compte ne permet pas de compenser le ralentissement en Epargne euros.

Assurances collectives

Le chiffre d'affaires décès bénéficie du développement de l'assurance emprunteurs.

Le chiffre d'affaires de la retraite bénéficie en 2013 de la conclusion d'un important contrat de retraite.

En millions d'euros	31.12.2013	31.12.2012	2013/2012	31.12.2011
Décès	1 921	1 834	4,7 %	1 821
Retraite	1 333	1 076	23,9 %	910
Domages corporels	20	20	0 %	16
TOTAL	3 274	2 930	11,7 %	2 749

Résultat

Le résultat net de CNP Assurances progresse de 32,6% et s'élève à 735,3 M€ contre 554,7 M€ en 2012.

Capitaux propres

Les capitaux propres qui s'élevaient à 8 208,3 M€ au 31 décembre 2012 atteignent 8 896,5 M€ au 31 décembre 2013. L'évolution provient principalement du dividende payé en numéraire en 2013 (- 55,7 M€), du résultat de l'exercice 2013 (735,3 M€) et des mouvements de réserve de capitalisation (6,8M€).

Délais de paiement

CNP Assurances effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais fixés par la loi et au maximum de 45 jours fin de mois. Des délais inférieurs peuvent être également accordés en fonction des situations

3.3. Activité des principales filiales consolidées

CNP IAM (normes françaises)

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 2 216 M€, en hausse de 3,7 % sur 2012 (2 137M€).

Le résultat est de - 41,5 M€ au 31.12.2013 contre -106,2 M€ l'exercice précédent.

CAIXA Seguros

Les résultats de CAIXA Seguros en € sont pénalisés par un effet change défavorable de -14,4%, le cours de conversion moyen passant de 2,51 R\$/€ en 2012 à 2,87 R\$/€ en 2013.

Le PNA du groupe CAIXA Seguros (y compris Consórcios) progresse de +8% (+23% à change constant) par rapport à 2012. Cette progression est portée par la croissance des activités (chiffre d'affaires et encours) et par des gains techniques sur les activités Emprunteur notamment mais elle est impactée par l'effet change. Le compte propre baisse de 19% impacté par l'effet change. Les frais généraux baissent de 6,9% en euro, conséquence de l'effet change favorable de -27 M€ ; ils progressent de 6,5% en monnaie locale, proche de l'inflation (~6%) malgré les frais de la nouvelle société Previsul (+5,5 M€), grâce à une amnistie partielle de contentieux fiscaux qui fait baisser le montant des taxes. Le ratio d'exploitation s'améliore passant de 23% à fin 2012 à 20% à fin 2013. Au global, le RBE s'élève à 857 M€ en croissance de 7,1% par rapport à 2012.

Le résultat net part du groupe atteint 260 M€ en croissance de +6,6% par rapport à 2012.

CNP UniCredit Vita

Le PNA total baisse de 26% notamment du fait de la baisse de 27% du PNA de l'activité Epargne impacté plus favorablement en 2012 qu'en 2013 par les variations de provisions de risque de taux et d'autres facteurs techniques. Les frais généraux qui s'élèvent à 32 M€ sont en baisse de 1% ; le coefficient d'exploitation passe de 30% en 2012 à 40% en 2013 du fait de la baisse du PNA plus forte que la baisse des frais généraux. Le RBE atteint 73 M€, en baisse de 22% du fait d'un effet base (-6% hors effets techniques)

Le résultat net IFRS part du groupe atteint près de 27 M€, en hausse de 12% par rapport à 2012 (hors impairment), le résultat 2012 ayant été pénalisé par une provision pour contentieux fiscal.

CNP Barclays Vida y Pensiones (CNP BVP)

Le PNA baisse de 5% par rapport à 2012, sous l'effet d'une baisse des volumes en Retraite et en Emprunteur et de la constitution de provisions de risque de taux en Retraite. Les frais généraux augmentent de 10%. En 2012, le compte propre avait enregistré une perte ponctuelle de 5 M€ sur une ligne de titres. Au global, la filiale affiche un RBE avant amortissement de l'In-Force et de la VDA (valeur réseau) de 54 M€, en hausse de 5% par rapport à 2012.

Le résultat net IFRS part du groupe, avant amortissement de l'In-Force et de la VDA (valeur réseau), ressort à 19 M€ (+11%/2012). Après amortissement de l'In-Force et de la VDA, le résultat net IFRS part du groupe s'établit à 14,5 M€.

CNP CIH

Le PNA est en retrait de 16% en raison de la décroissance des activités. Les revenus du compte propre, avant amortissement de l'In-Force, baissent de 44%, conséquence de la baisse des produits financiers et d'éléments non courants en 2012. Avec une diminution de 6% des frais généraux, moins forte que celle du PNA, le coefficient d'exploitation passe de 54% en 2012 à 61% en 2013. Au global, le RBE avant amortissement de l'In-Force baisse de 35% à 20 M€.

Le résultat net IFRS part du groupe, avant amortissement de l'In-Force, atteint -6,6 M€ (12,6 M€ en 2012) intégrant le hair-cut chypriote et des dépréciations de titres qui atteignent au global -13 M€ nets d'IS et de minoritaires. Le résultat net IFRS part du groupe est de -57,5 M€ (11,5 M€ en 2012) après dépréciation du Goodwill de 45 M€ et amortissement accéléré et exceptionnel de l'In-Force de 5 M€, nets d'IS et de minoritaires.

4. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Le groupe CNP Assurances poursuivra son développement autour de ses quatre axes stratégiques :

- renforcer ses moyens et sa capacité à servir ses réseaux partenaires,
- saisir les opportunités de développement dans le domaine de la protection sociale et des services en France et en Europe,
- développer en Europe de nouveaux partenariats en modèle ouvert en épargne, prévoyance et assurance emprunteurs,
- valoriser sa présence au Brésil et plus largement en Amérique du sud.

En France l'année 2014 sera notamment marquée par la renégociation de ses accords de partenariat avec La Banque Postale et BPCE en vue de l'après 1^{er} janvier 2016.

En Amérique du sud, CNP Assurances continuera de rechercher une diversification de ses canaux de distribution et de ses produits, notamment dans le secteur de la santé et de la micro-assurance.

5. FACTEURS DE RISQUES

Introduction : rappel du contexte macroéconomique

L'environnement économique et financier dans lequel a évolué le groupe CNP Assurances en 2013 fait l'objet d'un développement au paragraphe 2.1. Les résultats du groupe CNP Assurances pourraient être affectés par des facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire ou politique.

De nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à la nature des activités de CNP Assurances et à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel s'exercent ces activités.

Compte tenu des multiples éventualités et incertitudes liées à ces risques, le groupe CNP Assurances n'est pas toujours en mesure d'en quantifier l'impact avec un degré suffisamment pertinent de précision. Il a néanmoins été mis en place de nombreux processus de gestion des risques ainsi que des procédures et contrôles afin de surveiller et gérer les risques de façon permanente. Ces processus, procédures et contrôles de risques sont détaillés dans le Rapport du président du conseil d'administration de CNP Assurances » et au chapitre 7 du présent rapport « Organisation de la gouvernance ».

Si les principaux risques auxquels le groupe est exposé sont ainsi identifiés ci-après, cette présentation ne saurait en revanche constituer une liste exhaustive. En particulier, d'autres risques inconnus à ce jour ou bien considérés pour l'heure comme mineurs ou non significatifs pourraient dans le futur affecter significativement le Groupe.

Les éléments présentés dans ce chapitre « Facteurs de Risques » abordent la nature des facteurs de risques auxquels CNP Assurances peut être exposé, leur ampleur et l'impact que ces risques pourraient avoir sur les résultats et le patrimoine du Groupe ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

En complément des chapitres sur le dispositif général de maîtrise des risques et aux procédures de contrôle interne du Rapport du président du conseil d'administration de CNP Assurances et du chapitre 7 sur l'organisation de la gouvernance de CNP Assurances, sont successivement exposés les éléments suivants :

- **les facteurs de risques liés à l'activité d'assurance** : risques d'assurance sur les contrats d'épargne, de retraite et de prévoyance, concentration du risque d'assurance, risques liés à la réassurance et risques d'insuffisance des provisions du fait de variations d'hypothèses.
- **les facteurs de risques liés aux marchés financiers** : risques spécifiques de désajustement actif - passif, risques de taux d'intérêt, risques de crédit, risques souverains, risques pays, risques de liquidité, risques actions, immobiliers, d'infrastructures, de capital-investissement, de change et risques liés à l'insuffisance des programmes de couverture.
- **les facteurs de risques liés à l'exercice de l'activité** : risques opérationnels, risques de continuité d'activité, risques de non-conformité et liés aux contentieux, risques de blanchiment, de fraude, lié aux systèmes d'information et risques sociaux et environnementaux.
- **les autres facteurs de risques** : risques fiscaux, risques de dégradation du rating, risques de partenariat, risques liés à l'environnement réglementaire et concurrentiel, risques de modèle ;
- **la gouvernance des risques** : gestion des risques groupe, acteurs, organes de gouvernance et pilotage via le Comité des Risques Groupe, pilotage des engagements techniques du groupe, processus de conception et d'approbation des produits, suivi des risques opérationnels, encadrement des risques liés aux marchés financiers par des comités dédiés.

Cette présentation est à rapprocher des tableaux des Etats Financiers du groupe CNP Assurances, qui permettent d'illustrer et de quantifier l'ensemble des risques. En particulier, les tableaux du chapitre 4.1 sont inclus dans les comptes consolidés du groupe CNP Assurances et ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes.

5.1. Facteurs de risques liés à l'activité d'assurance

Le Groupe propose une gamme complète de produits d'assurance en France et au niveau international.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros proposés à nos clients sont les contrats d'épargne, les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre-assurance. Le Groupe commercialise par ailleurs des contrats multisupports avec un compartiment de placements en euros et un ou plusieurs compartiments en unités de compte.

Les contrats collectifs proposés par le Groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies, des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie, des contrats de prévoyance et des contrats emprunteurs.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales CAIXA Seguros au Brésil et CNP Cyprus Insurance Holding à Chypre et en Grèce. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

D'une manière générale, le groupe CNP Assurances est exposé aux risques liés à la tarification et à la commercialisation de nouveaux produits. Ce risque est encadré via un processus particulier décrit dans le paragraphe 5.5 dédié à la gouvernance des risques.

Le groupe CNP Assurances peut être aussi exposé à des risques émergents, à savoir des risques nouveaux ou en constante évolution, ce qui rend leur impact particulièrement incertain. Tous les risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs pourraient dans le futur s'avérer importants et impacter significativement le Groupe.

Les risques émergents font l'objet d'un processus particulier d'identification et d'analyse. La surveillance inclut une veille sur les publications scientifiques, de marché, la réglementation, les décisions de justice, etc.

Les risques de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

LES CONTRATS D'ÉPARGNE GENERENT DES RISQUES DE NATURE ESSENTIELLEMENT FINANCIÈRE

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti, complété d'une participation aux bénéficiaires. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (Cf. Note 24.4 des Comptes consolidés: Risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats).

La plupart des produits d'épargne peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Les rachats de polices dépendent de la performance des marchés financiers, de la performance des contrats offerts par la concurrence, des comportements (besoin de liquidité des clients par exemple), de la confiance des clients, de la fiscalité et d'autres facteurs liés à ceux-ci. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables. Par exemple, les produits d'épargne en euros sont exposés au risque de rachat en cas de forte remontée des taux d'intérêt : celle-ci peut occasionner des réalisations de moins-value latentes financées en partie par les fonds propres du Groupe et affecter ainsi le résultat et la solvabilité du Groupe (Cf. paragraphe 5.2 sur l'exposition à la hausse des taux d'intérêt).

- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, de type garantie de capital en cas de décès. La conjonction d'une dégradation des marchés financiers et d'une sinistralité supérieure à celle anticipée serait à même de dégrader les résultats de l'activité sur ce type de produits.

LES CONTRATS DE RETRAITE GENERENT DES RISQUES DE NATURE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Les risques sur les rentes viagères en portefeuille sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les facteurs clés des résultats. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires de mortalité basées sur des données statistiques d'évolution de la population ; dans certains cas, des tables d'expérience sont utilisées. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement ou de baisse des rendements d'actifs au-dessous des taux techniques pris en compte dans la tarification.

LES CONTRATS DE PRÉVOYANCE GENERENT DES RISQUES DE NATURE ESSENTIELLEMENT TECHNIQUE

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

Le groupe CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

L'aggravation observée ces dernières années de la sinistralité sur les garanties d'incapacité de travail incluses dans les contrats d'assurance emprunteur et de prévoyance, notamment collective, a conduit à revoir en conséquence les tarifs de ces produits.

L'allongement de l'âge de départ à la retraite a également un impact défavorable sur les contrats dont les prestations sont dues jusqu'au départ en retraite de l'assuré.

L'asymétrie d'information entre assurés et assureurs génère un risque d'anti-sélection. Ce risque est néanmoins limité par l'application de certaines mesures de type questionnaire médical, délai de carence.

Les activités du Groupe peuvent être affectées par la survenance de catastrophes naturelles ou humaines.

Bien que l'activité du groupe CNP Assurances soit concentrée principalement sur l'assurance de personnes, la multiplication d'événements climatiques au niveau mondial, les actes de terrorisme, l'apparition ou le développement de pandémies telles que les virus H5N1 ou H1N1, ou les éventuelles conséquences du réchauffement climatique pourraient, outre les dégâts et impacts immédiats qu'ils occasionnent, avoir des conséquences significatives sur le résultat de ses activités.

LE GROUPE EST CONFRONTE AU RISQUE DE CONCENTRATION

Le Groupe est potentiellement confronté aux risques de cumul qui comprennent :

- la souscription par une ou plusieurs entités du Groupe de contrats portant un même risque ;
- la souscription par une ou plusieurs entités du Groupe de contrats avec des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

L'identification du risque de cumul et son atténuation sont opérées dans le cadre des procédures de conception et d'approbation des produits et de la gestion du portefeuille de contrats, y compris la réassurance (Cf. Note 24.5 : « Concentration du risque d'assurance » des Comptes consolidés).

LE GROUPE ETABLIT UN PROGRAMME DE COUVERTURE POUR LIMITER LES RISQUES

Le dispositif de réassurance, élément important de gestion des activités d'assurance et de pilotage des risques du Groupe, répond aux objectifs suivants :

- une politique de Groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales,
- une protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP Assurances et à sa capacité à porter les risques.
- le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille en prévoyance.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales.

Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats de la réassurance. Comme décrit dans la section sur le risque de crédit des réassureurs des comptes consolidés (Cf. Note 10.5 : « Risque de crédit des réassureurs » des Comptes consolidés), ce suivi est complété par une analyse de l'exposition du Groupe à ses principaux réassureurs afin de s'assurer que les expositions cumulées restent bien dans les limites de risque définies par le Groupe. Malgré le respect actuel de ces limites, certains réassureurs pourraient être dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations financières ce qui affecterait défavorablement le résultat net du Groupe.

En outre, la disponibilité, le montant et le coût de la réassurance reposent sur de nombreux facteurs et peuvent varier substantiellement. L'augmentation du coût de la réassurance pourrait affecter le résultat du Groupe, soit directement pour les activités réassurées, soit du fait de la réduction des cessions accroissant les risques de perte.

UNE EVOLUTION DES HYPOTHESES POURRAIT REMETTRE EN CAUSE LA SUFFISANCE DES PROVISIONS, LE RESULTAT ET LA SOLVABILITE DU GROUPE

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;

- l'éventuelle prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers sur la base de notre anticipation de l'expérience par l'utilisation d'une table d'expérience ;
- l'évaluation permanente des risques via :
 - un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs,
 - des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat / exercice de souscription / exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

Les principales provisions techniques sont présentées dans la note 24.3 « Evaluation des contrats d'assurance » des Comptes consolidés.

Des méthodes statistiques et actuarielles sont employées pour :

- concevoir les produits,
- établir les provisions techniques, leur adéquation dans le cadre du test de suffisance des passifs, la participation aux bénéfices différée passive et active, ainsi que la recouvrabilité de cette dernière,
- mesurer certains indicateurs tels que la valeur des affaires nouvelles ou la valeur intrinsèque (Cf. Rapport d'Embedded Value)
- mesurer la valeur de portefeuille acquis, les flux de trésorerie attendus utilisés dans les tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ces mesures reposent par nature sur des éléments incertains établis à partir de l'expérience ou d'hypothèses prospectives d'évolution de facteurs qui peuvent être :

- d'origine économique, démographique, sociale, législative, réglementaire, financière,
- relatifs au comportement de l'assuré (par exemple, rachat, non renouvellement, conservation, etc.),
- spécifiques à l'assurance vie tels que la mortalité, la morbidité ou la longévité.

Même si les hypothèses utilisées semblent raisonnables à la date à laquelle elles sont évaluées, un écart entre les hypothèses retenues et l'expérience future est envisageable. En particulier, l'évolution des hypothèses techniques ou des marchés financiers peuvent influencer sur le niveau de provisionnement, les dépenses de souscription ainsi que la valeur intrinsèque et la valeur des affaires nouvelles, et avoir un effet négatif sur le résultat consolidé et sur la solvabilité du groupe CNP Assurances (Cf. Note 22.4 : « Sensibilité de la MCEV aux risques de marché » des Comptes consolidés).

5.2. Facteurs de risques liés aux marchés financiers

CNP ASSURANCES DOIT VEILLER EN PERMANENCE A LA BONNE ADEQUATION DE LA DURATION ET DES RENDEMENTS DE SES ACTIFS AVEC LE NIVEAU DE SES ENGAGEMENTS AU PASSIF

Le groupe CNP Assurances s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer ses risques d'ajustement actif-passif et pour calibrer son allocation d'actifs stratégique. L'objectif de la gestion actif-passif est de faire correspondre la structure des portefeuilles d'actifs avec les engagements pris lors de la vente des polices d'assurance, tout en maximisant le retour sur investissement attendu par rapport à une limite de risque.

Les études actif-passif sont effectuées à partir de méthodologies et d'outils de modélisation fondés sur des scénarios déterministes et stochastiques du comportement des marchés financiers d'une part (à l'actif du bilan) et de l'évolution possible des engagements d'assurance d'autre part (au passif du bilan).

Ces analyses permettent notamment d'ajuster la durée des actifs en fonction du profil des différents passifs. Elles comportent cependant des risques de modèle. Si les hypothèses retenues étaient matériellement invalidées par les événements ou si une situation non modélisée survenait, CNP Assurances pourrait se trouver en situation d'avoir à céder des actifs en moins-values et donc d'enregistrer des pertes ou, alternativement, de ne pas disposer dans ses portefeuilles d'actifs suffisamment rentables pour satisfaire les contraintes de rendements des passifs.

LE GROUPE EST EXPOSE A LA BAISSSE DES TAUX

Le groupe CNP Assurances analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à honorer les engagements pris à l'égard des assurés.

En période de baisse des taux d'intérêt, CNP Assurances subit une baisse des rendements de ses réinvestissements, entraînant une baisse progressive du taux de rendement de ses portefeuilles (Cf. Note 22.3 : « Risque de taux des actifs financiers » des Comptes consolidés).

A plus long terme, une baisse durable des taux rend plus difficile le prélèvement des chargements prévus dans les contrats et expose l'assureur à une réduction de ses marges, en particulier sur les contrats d'assurance vie en euros.

Dans des scénarios plus extrêmes encore, et malgré une faible proportion de contrats avec taux garantis, CNP Assurances court le risque de ne pas atteindre sur ses actifs le niveau de rendement suffisant pour honorer les taux garantis contractuellement à ses clients, l'obligeant à mobiliser ses fonds propres pour satisfaire la garantie donnée.

Les contrats de retraite sont particulièrement exposés à la baisse des taux d'intérêt, et en particulier les contrats de retraite collective.

Les simulations actif-passif dans les scénarios de baisse des taux confirment ces mécanismes, mais l'impact négatif reste limité pour CNP Assurances grâce à la mise en application, depuis plusieurs années, de mesures de limitation des garanties de taux ainsi qu'une gestion dynamique des placements.

UNE HAUSSE RAPIDE DES TAUX D'INTERET AUGMENTE LE RISQUE DE RACHATS DE LEURS CONTRATS PAR LES ASSURES

En cas de remontée rapide des taux, le rendement des portefeuilles de CNP Assurances pourrait mettre du temps à s'adapter aux nouvelles conditions de marché, entraînant un décalage entre les taux servis et le rendement offert par d'autres produits financiers.

CNP Assurances pourrait alors devoir faire face à une hausse des rachats sur les contrats d'assurance vie, les assurés étant tentés de reporter leur épargne sur les produits disponibles à meilleurs rendements sur le marché.

Or, ce surcroît de rachats pourrait imposer à CNP Assurances de vendre des titres obligataires en moins-values latentes du fait de la hausse des taux. Le risque serait alors d'amplifier le décalage entre le rendement offert aux assurés et les rendements du marché du fait des moins-values et d'augmenter ainsi les rachats (Cf. Note 22.4 : « Sensibilité de la MCEV aux risques de marché » des Comptes consolidés).

Le groupe CNP Assurances est très attentif à ce risque et le gère tant à l'actif qu'au passif avec des mesures spécifiques.

Au passif :

- mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant en cas d'évolution défavorable des marchés d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire ;
- limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations à maturité longue.

À l'actif :

- investissement dans des obligations à taux variables et indexées ;
- investissement dans des obligations d'échéances diversifiées ;
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP Assurances est couverte par des options de type *caps* (Cf. Note 9.6 : « Instruments dérivés » des Comptes consolidés).
- maintien d'une part des actifs en liquidité.

Pour atténuer le risque de hausse des taux, CNP Assurances a mis en place des couvertures, permettant en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

EN TANT QU'INVESTISSEUR DE LONG TERME, CNP ASSURANCES EST EXPOSE AUX RISQUES DE CREDIT (OU DE CONTREPARTIE) SUR SES PLACEMENTS

Cf. Note 9.8 : « Risque de crédit » des Comptes consolidés.

Le risque de crédit (ou de contrepartie) d'une obligation désigne l'éventualité que l'émetteur fasse défaut sur sa dette.

Ce risque dépend de la santé financière de l'entité et de sa qualité de crédit qui est synthétisée par une note (de AAA à D) attribuée par des agences de rating. Le "spread" de crédit désigne la prime de risque, c'est-à-dire l'écart entre le rendement d'une obligation et de celui d'un emprunt d'Etat de très bonne qualité ayant les mêmes caractéristiques.

Le spread de crédit d'un émetteur varie sous l'effet, notamment, d'une modification de la perception par les investisseurs du risque de contrepartie de cet émetteur.

Historiquement, les "spreads" sur les obligations émises par les entreprises privées augmentent lors d'un ralentissement économique et ont tendance à se réduire en période de croissance. En effet c'est lors de ces phases de ralentissement économique que le taux de défaut des émetteurs augmente.

En cas de défaut sur un ou plusieurs titres présents en portefeuille, CNP Assurances devrait constater des pertes.

Mais même sans défaut avéré, il se peut qu'à certaines périodes, la perception du risque de défaut soit exagérée et que le niveau général des "spreads" intègre des prévisions de défaillances d'entreprises excessivement pessimistes, entraînant une baisse de valeur des titres en portefeuille.

Les variations des spreads de crédit ont par conséquent un impact direct sur la valeur de marché des investissements obligataires, et donc sur le niveau des plus-values latentes des titres détenus en portefeuille.

Le risque de variation des spreads de crédit du groupe CNP Assurances s'est accru en 2013, résultat de divers effets, notamment de la baisse de la qualité du portefeuille obligataire en raison d'une tendance à la dégradation des *ratings* (en particulier celui des sociétés financières de la zone euro), ainsi que de celui d'une augmentation de l'exposition des portefeuilles au risque crédit *corporate* en remplacement d'une partie des désinvestissements en actions et en obligations gouvernementales périphériques.

Afin de gérer au mieux ce risque, CNP Assurances encadre les différentes prises de risques par un jeu de limites et diversifie son portefeuille. En outre, ces investissements font l'objet d'une surveillance constante. Cf. Eléments sur les comités dédiés, dans le paragraphe 5.5 Gouvernance des risques.

Le risque de contrepartie concerne également les produits dérivés (comme les swaps de taux – caps et floors – ou les swaptions par exemple) ou encore les titres mis en pension associés à des mécanismes d'appels de marge. Ces mécanismes permettent de réduire les risques de contrepartie pris par l'échange de collatéral.

Cf. Tableaux dans les Comptes consolidés, notes 9.3 « Titres mis en pension », 9.4 « Titres prêtés » et 9.6 « Instruments dérivés ».

LE RISQUE SOUVERAIN PESANT SUR LES OBLIGATIONS D'ETAT REPRESENTE UNE COMPOSANTE SIGNIFICATIVE DES INVESTISSEMENTS REALISES PAR LE GROUPE

Cf. Note 9.9 « Classification des actifs par catégories et zones géographiques » des Comptes consolidés.

Le risque souverain correspond à un risque de défaillance de paiement d'une dette d'Etat et se traduit par le non-recouvrement partiel ou total de leur créance par les détenteurs d'obligations de cet Etat.

De par la nature des actifs à son bilan, le groupe CNP Assurances est significativement exposé à ce type de risque.

En période de croissance des niveaux d'endettement des Etats, des inquiétudes peuvent apparaître sur la capacité de certains Etats souverains à rembourser leur dette, conduisant à une défiance sur les obligations émises par ces Etats ou par leur secteur public, amenant à de forts écartements des spreads. Dans une situation extrême, CNP Assurances pourrait être amené à subir un défaut ou une restructuration de dette conduisant à constater de fortes pertes sur ces titres.

Après les difficultés rencontrées par les émetteurs privés en 2008 et 2009, le risque lié aux émetteurs souverains a marqué les années 2011 à 2013. La crise survenue sur la dette grecque a accru les incertitudes pesant sur la capacité des émetteurs souverains à assurer le service de leur dette. Ces incertitudes ont pesé en particulier sur des États européens, comme l'Italie, l'Espagne et le Portugal, malgré la mise en place de plans européens de soutien.

Le bilan de CNP Assurances, largement investi en titres européens et en particulier français, est naturellement sensible à un élargissement des *spreads*. Une hausse des taux d'intérêt couplée à une vague de rachats déclencherait des réalisations de moins-values obligataires qui pourraient impacter les fonds propres de l'entreprise. En 2013, ces risques ont fait l'objet d'une attention particulière concernant les dettes des Etats périphériques de la zone Euro : le Groupe est sensible aux dettes de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal dans lesquels des filiales sont implantées. Il a de ce fait renforcé sa surveillance sur l'évolution de ces pays et le suivi de son exposition à leur dette souveraine. Ainsi, un certain nombre d'actions ont été poursuivies en 2013, et notamment dans chaque filiale d'Europe du Sud. Des réductions significatives des expositions et de fortes limitations d'investissements ont été mises en place sur les emprunts émis par ces États.

EN DEHORS DE LA ZONE EURO, LES INVESTISSEMENTS REALISES PAR LE GROUPE CNP ASSURANCES PEUVENT ETRE SOUMIS AU RISQUE PAYS DE NON TRANSFERABILITE DES ACTIFS

Le groupe CNP Assurances, ayant développé des activités à l'international, pourrait être confronté à différents risques pays qui se matérialisent par l'incapacité à rapatrier en France les capitaux investis à l'étranger. Au niveau du groupe, cela concerne essentiellement le bilan des filiales sud-américaines.

EN CAS DE HAUSSE SIGNIFICATIVE DES RACHATS DES CONTRATS ASSURES, CNP ASSURANCES SERAIT EXPOSE A UN ACCROISSEMENT DE SON RISQUE DE LIQUIDITE

Cf. Note 23.1 « Risque de liquidité » des Comptes consolidés.

La liquidité mesure la capacité d'un débiteur à rembourser ses dettes et à honorer ses engagements dans l'hypothèse de la poursuite de ses activités. Pour CNP Assurances, le risque de liquidité correspond essentiellement au risque de non-remboursement de ses assurés en cas de hausse très significative des rachats.

Le risque de liquidité s'accroît lorsque la confiance en l'entreprise baisse : l'entreprise pourrait ne plus faire face, par manque de liquidités, aux demandes massives de rachats provenant de ses assurés. Par ailleurs, une telle défiance pourrait également avoir pour conséquence que CNP Assurances ne trouve plus acquéreur pour ses titres subordonnés sur le marché.

En pratique, CNP Assurances pourrait se voir confronté à ce risque en cas de collecte nette fortement négative lui imposant de réaliser certains de ses placements pour payer des prestations. Afin de faire face à cette éventualité, CNP Assurances conserve une réserve de liquidité et des portefeuilles de titres liquides qui, bien que conséquents, pourraient s'avérer insuffisants en cas de réalisation de scénarios extrêmes.

A noter que les titres subordonnés émis par le Groupe ne font pas l'objet de covenants.

LE GROUPE CNP ASSURANCES EST EXPOSE AU RISQUE DE BAISSSE DE LA VALORISATION AINSI QUE DES RENDEMENTS DES ACTIONS

Cf. Note 20 « Produits de placements » des Comptes consolidés.

Le risque action mesure la sensibilité de la valeur des actifs à un changement de valeur sur le marché des actions. Par extension, sont considérées comme actions les participations dans des sociétés minoritaires non cotées et les fonds à dominante actions. La volatilité mesure l'ampleur des variations du cours des actions. Elle sert de paramètre de quantification du risque de rendement et de prix d'une action. Lorsque la volatilité est élevée, la possibilité de gain est plus importante, mais le risque de perte l'est aussi.

En cas de moins-value latente durable sur certains titres, l'assureur peut être amené à constituer des provisions en ligne à ligne sur ces titres (impairment) pesant sur son résultat.

Par exemple, CNP Assurances peut être amené à faire face à des situations où elle se trouve détentrice d'actions de sociétés relativement endettées, ou dont la valorisation repose sur des perspectives futures de croissance bénéficiaire. Si la croissance des ventes de ces sociétés est moins forte qu'espérée ou si l'entreprise peine à rembourser sa dette, la chute du cours peut être significative.

Par ailleurs, si le groupe CNP Assurances n'est pas directement impacté par la baisse de valorisation des portefeuilles des contrats en unités de compte, il porte en revanche le risque de baisse de ses marges.

Cf. Note 23.3 « Adéquation actif / passif des contrats en UC » des Comptes consolidés,

Les marchés actions nationaux et internationaux, bien qu'en nette reprise en 2013, sont restés volatils et peuvent être soumis à d'importantes fluctuations (Cf. Note 22.4 : « Sensibilité de la MCEV aux risques de marché » des Comptes consolidés).

LE GROUPE CNP ASSURANCES DETIENT DES PARTICIPATIONS SUR DES ACTIFS IMMOBILIERS, SUR DES INFRASTRUCTURES ET SUR DES FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT, CE QUI LUI FAIT COURIR DES RISQUES DE BAISSSE DES VALORISATIONS OU DES RENDEMENTS SUR CES CLASSES D'ACTIFS

Le risque immobilier mesure la sensibilité de la valeur des actifs immobiliers à un changement de valeur sur le marché immobilier. Ce risque concerne tous les immeubles, quel qu'en soit leur usage : immobilier d'exploitation, immobilier locatif ou de rapport.

Les revenus locatifs d'un portefeuille immobilier sont exposés aux risques de marché (variation de l'offre et de la demande, des taux de vacance et de leur impact sur les valeurs locatives), mais aussi aux risques de défaut des locataires et d'évolution défavorable des indices sous-jacents à la revalorisation des loyers.

La valeur des actifs immobiliers, détenus directement ou à travers des fonds, est par ailleurs exposée aux risques tant de variation des revenus locatifs que du marché de l'investissement lui-même mais potentiellement aussi aux risques d'obsolescence réglementaire des immeubles (sur la réduction des consommations énergétiques par exemple) qui pourraient engendrer une perte de valeur en cas de vente des actifs, ou des frais supplémentaires pour restaurer la valeur perdue de ces actifs.

Cf. Note 8 « Immeubles de placement et d'exploitation » des Comptes consolidés.

Le capital investissement ou *private equity* est l'activité d'investisseurs financiers qui prennent des participations au capital des sociétés non cotées en Bourse. Il s'agit d'une activité beaucoup plus complexe que l'achat de titres cotés.

La très grande majorité des investissements de ce segment se fait au travers de fonds : FCPR (Fonds communs de placement à risque), FCPI (Fonds communs de placement à l'innovation) et plus marginalement les SCR (sociétés de capital-risque) en France.

Les risques sous-jacents à l'activité de capital-investissement sont de deux nature : le risque lié à la rentabilité des fonds et celui lié à l'illiquidité importante de ces placements, qui requièrent des durées d'immobilisation à moyen terme.

Au total, les variations de valeur (à la baisse) sur ces types d'investissements (actions, immobilier, infrastructures, capital-investissement, non coté) peuvent impacter le compte de résultat de CNP Assurances via la constitution de provisions prévues par le Code des Assurances.

CNP ASSURANCES ENCOURT UN RISQUE DE CHANGE

Cf. Note 9.10 « Opérations en devises » des Comptes consolidés.

CNP Assurances publie ses comptes consolidés en euros. Le risque de change vise en premier lieu les résultats intégrés de la filiale brésilienne du Groupe, la société CAIXA Seguros Holding, dont la comptabilité s'exprime en réal brésilien. Or, la contribution de CAIXA Seguros Holding aux performances financières du groupe CNP Assurances est croissante et significative, et ce à tous les niveaux du compte de résultat, au niveau des primes d'assurances émises comme à celui du résultat net. Les variations du réal ont donc un impact significatif sur le résultat net consolidé de CNP Assurances et sur ses flux de trésorerie. Afin de gérer ce risque, CNP Assurances met en œuvre des couvertures de change mais celles-ci, résultant d'analyses et d'anticipations, pourraient s'avérer insuffisantes ou peu efficaces.

Les portefeuilles d'actifs des autres entités du Groupe (hors Brésil) sont principalement investis en valeurs de la zone euro. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc limitée.

Par ailleurs, le chapitre 2.1 « Rapport du président du conseil d'administration de CNP Assurances » présente une analyse de l'exposition au risque de change.

CNP Assurances a émis des titres de dette subordonnée libellés en dollar américain et en livres sterling. Deux d'entre eux ont fait l'objet de couvertures de change *ad hoc* et le troisième a fait l'objet d'un adossement par des investissements dans la même devise.

Cf. Tableaux dans les Comptes consolidés, notes 11.1 « Passifs subordonnés » et 9.7 « Instruments dérivés de couverture »

LES PROGRAMMES DE COUVERTURE QUE CNP ASSURANCES MET EN PLACE PEUVENT SE REVELER INSUFFISANTS OU INCOMPLETS

Cf. Tableaux dans les Comptes consolidés », notes 9.6 « Instruments dérivés » et 9.7 « Instruments dérivés de couverture »

Le groupe CNP Assurances est très attentif à l'ensemble des facteurs de risques liés aux marchés financiers et les gère tant à l'actif qu'au passif via divers programmes de couverture.

Cependant, ces programmes de couverture peuvent se révéler incomplets, partiels voire inadaptés dans des conditions extrêmes de marché pour protéger le groupe contre l'accroissement de son exposition ou des pertes qu'il souhaite atténuer, ce qui peut influencer négativement sur l'activité, le résultat net consolidé et la situation financière.

Ainsi, les stratégies de couverture, aussi développées qu'elles puissent être, n'écartent pas tout risque de perte. CNP Assurances pourrait subir des pertes si l'un des différents instruments ou l'une des stratégies de couverture que le groupe utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inefficace.

Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la comptabilisation des gains et pertes résultant de certaines couvertures inefficaces peut accroître la volatilité des résultats publiés par CNP Assurances.

5.3. Facteurs de risques liés à l'exercice de l'activité

Les risques opérationnels sont définis comme "les risques de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieures". Ils intègrent les risques juridiques et de non-conformité.

Les dispositifs de gestion de risques, dont les modalités sont adaptées à la nature des risques, visent à conforter la capacité de maîtrise par les opérationnels et à identifier des modalités de suivi indispensables à leur pilotage. La démarche est déployée au sein du Groupe selon un ordre défini en fonction du profil de risque de la société-mère et de chacune des filiales. Elle vient ainsi compléter le dispositif de contrôle interne – qui pourrait lui-même s'avérer imparfait –, en intervenant par catégorie de risques et non pas sur les risques unitaires identifiés par processus, et donne lieu à l'élaboration de cartographies de risques.

DES ACTIVITES DELEGUEES A DES PARTENAIRES D’AFFAIRES OU CONFIEES A DES PRESTATAIRES EXTERIEURS POURRAIENT GENERER DES RISQUES QUANT AU RESPECT DE LA REGLEMENTATION D’ASSURANCE OU A LA QUALITE DES PRESTATIONS

Dans le cadre du modèle d'affaires de CNP Assurances, la sous-traitance – telles que définie par Solvabilité 2 – apparaît comme un risque significatif au sein du Groupe : les activités sont, d'une part déléguées aux partenaires (commercialisation et certaines opérations de gestion, dont la gestion d'actifs), et d'autre part confiées à des prestataires externes.

Les principaux risques induits par la mise en place de la sous-traitance sont régulièrement examinés : respect de la réglementation en particulier délit de marchandage, dépendance, perte de savoir-faire, conflit d'intérêt... Les conditions sont réunies pour que les zones de fragilité identifiées soient progressivement sécurisées. La démarche est à l'étude dans les principales filiales.

CNP ASSURANCES POURRAIT ETRE SOUMIS A UN RISQUE DE NON-CONFORMITE DE SES PRODUITS ET SERVICES

Plusieurs éléments du cadre normatif de l'activité d'assurance ont été discutés en 2013 au travers de la loi sur la consommation, de l'accord national interprofessionnel portant sur la protection sociale complémentaire et de la loi de financement de la sécurité sociale. Par ailleurs, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a renforcé, dans une recommandation de janvier 2013, les conditions d'exercice du devoir de conseil auprès des clients. Les fondements techniques de l'assurance de personnes sont également au cœur des débats, menés par la profession auprès des instances européennes.

Dans le modèle d'affaires de CNP Assurances en France, la présentation des opérations d'assurance-vie de la responsabilité de l'assureur est le plus souvent réalisée par des partenaires. Les produits proposés ainsi que les documents contractuels et commerciaux présentés aux clients doivent garantir à l'entreprise un niveau de sécurité juridique approprié, et permettre à l'assuré de connaître avec précision le contenu et l'étendue des garanties qu'il a contractées ou des propositions commerciales qui lui sont faites.

Soucieuse de la qualité de ses services aux clients, CNP Assurances a déployé depuis plusieurs années une politique de certification qualité de ses principales procédures selon des normes professionnelles reconnues (ISO 9001 pour les activités de gestion ou commerciales, CMMI ou ITIL pour les activités informatiques). Les nouveaux textes réglementaires ainsi que les recommandations publiées par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution sont à chaque fois l'occasion de renforcer ou réagencer des procédures. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a néanmoins décidé d'engager une procédure disciplinaire à l'encontre de CNP Assurances à la suite d'un contrôle portant sur le traitement des contrats non réclamés, contrôle qui par ailleurs a concerné plusieurs grands établissements de la place.

La mise en œuvre de la recommandation de l'ACPR sur la réception et le traitement des réclamations contribue en particulier à couvrir le risque. CNP Assurances, en lien avec ses différents partenaires, a créé un formulaire de réclamation client sur son site internet www.cnp.fr, précisant les modalités adaptées à chaque catégorie de contrat et chaque réseau distributeur. L'analyse des motifs de réclamation s'accompagne de la recherche de solutions aux problèmes identifiés.

Le volume de nouveaux contentieux clients est stable en France au cours des trois dernières années. Le recours à la médiation est quant à lui en augmentation favorisé par l'indication désormais systématique des modalités de saisine dans les courriers de gestion. Les requêtes de ce type en provenance des assurés restent cependant peu fréquentes au regard du nombre de contrats gérés par CNP Assurances.

Ces contentieux font l'objet d'une provision à hauteur de l'enjeu financier considéré.

Cf. Note 14 « Provisions pour risques et charges » des Comptes consolidés.

L’ENTREPRISE, EN TANT QU’INTERMEDIAIRE FINANCIER, EST CONFRONTEE AUX RISQUES DE BLANCHIMENT, DE FRAUDE ET A DES REGLEMENTATIONS SPECIFIQUES

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constitue une préoccupation quotidienne du groupe CNP Assurances.

Le modèle d'affaires déployé, dans lequel un grand nombre d'opérations est intermédié par les partenaires, détermine les conditions de contrôles mises en place. Les conventions de gestion conclues entre CNP Assurances et ses partenaires définissent précisément les tâches confiées par l'assureur à l'intermédiaire.

Lorsque la relation commerciale est du ressort des partenaires, ceux-ci jouent un rôle essentiel dans la phase de recueil des informations de connaissance du client, élément essentiel de sécurisation existant. La quasi-totalité des opérations est réalisée par l'intermédiaire des comptes bancaires détenus par les clients dans les réseaux partenaires (ceux-ci ayant donc vérifié la qualité des flux en amont).

Les filiales étrangères du Groupe sont également mobilisées ; elles se sont engagées, par la signature d'une attestation, à respecter la réglementation locale et au minimum les exigences françaises qui leur ont été communiquées.

Par ailleurs, la prévention du risque de fraude s'est intensifiée. S'appuyant sur la logique et le savoir-faire déployés pour la lutte anti-blanchiment, les contrôles réalisés par les partenaires et les services gestionnaires de CNP Assurances d'une part, et l'analyse des données sur flux financiers des contrats d'autre part, ont été consolidés. Les suspicions de fraude, internes ou externes, détectées par les services gestionnaires de même que les manquements déontologiques des commerciaux ou les abus de faiblesse font l'objet d'un

examen approfondi par les services spécialisés de CNP Assurances et donnent lieu à un rapport circonstancié et d'éventuelles préconisations si nécessaire.

AFIN DE REDUIRE L'IMPACT DE SURVENANCE DES RISQUES OPERATIONNELS, LES SOCIETES DU GROUPE ONT MIS EN PLACE UN PROGRAMME D'ASSURANCES ET DEPLOIE DES PLANS DE CONTINUITE D'ENTREPRISE

Parmi les dispositifs visant à traiter efficacement les risques encourus et à réduire leur probabilité de survenance et leur impact, figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurances et le plan de continuité d'Entreprise.

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurances lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurances – dommages aux biens et responsabilité civile professionnelles – est constitué de couvertures pour partie transversales pour le Groupe et pour partie spécifiques par filiale.

Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du groupe CNP Assurances.

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Un dispositif de gestion de crise et un plan de continuité de l'entreprise peuvent être activés lors de la survenance d'un sinistre majeur. Ce dispositif est déployé en France et dans les filiales étrangères.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités pour fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimum. La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de crise réalisés sur les différents sites de CNP Assurances.

Ce dispositif général Groupe appuyé sur le triptyque – gestion de crise, site de repli utilisateurs, plan de secours informatique – est en cours de déploiement dans les filiales étrangères.

CNP ASSURANCES EN TANT QU'ACTEUR MAJEUR DU MONDE DE L'ASSURANCE EXPOSE SON SYSTEME D'INFORMATION ET SES DONNEES EN CAS D'INCIDENT

Le Groupe s'appuie sur un système d'information dont le rôle est primordial dans l'ensemble de ses activités industrielles et commerciales et doit s'adapter à un environnement en constante évolution.

L'ouverture des systèmes d'information vers les partenaires et prestataires expose CNP Assurances à des risques d'intrusion dans ses applications et des actes de malveillance qui pourraient avoir pour conséquence la divulgation de données sensibles.

Le Groupe déploie des moyens pour assurer la sécurité des systèmes d'information, la fluidité des processus de gestion et l'intégrité des données, mais ces systèmes pourraient être soumis à des difficultés techniques susceptibles d'avoir un impact négatif sur son activité.

LE GROUPE POURRAIT ETRE SOUMIS A DES RISQUES SOCIAUX OU ENVIRONNEMENTAUX

Enfin, l'entreprise expose sa réputation en cas de manquements dans les domaines liés à sa gestion des ressources humaines (risques psychosociaux, non-respect de l'égalité homme-femme...). De même, son image pourrait être ternie par une mauvaise gestion de son parc forestier ou immobilier (risque environnemental notamment).

5.4. Autres facteurs de risques

LA LEGISLATION FISCALE EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR UN IMPACT IMPORTANT SUR LA SITUATION DU GROUPE CNP ASSURANCES

Le risque fiscal recouvre aussi bien les impôts et taxes à la charge de CNP Assurances que ceux pour lesquels CNP Assurances joue un rôle de collecteur.

Le risque fiscal est le risque associé à l'application, à l'interprétation et aux changements de la réglementation fiscale, parfois avec un effet rétroactif. Le risque fiscal correspond au risque de ne pas être en règle avec les obligations exigées par les autorités fiscales.

Un risque fiscal insuffisamment maîtrisé pourrait conduire le Groupe à payer des charges fiscales supplémentaires et à s'acquitter de pénalités financières pour ne pas avoir respecté les obligations fiscales requises.

La construction des produits d'assurance, en particulier en assurance vie, prend en compte de nombreux facteurs, dont les taxes, et s'appuie sur la législation en vigueur au moment de la construction du produit d'assurance. Les évolutions de la réglementation fiscale en particulier les suppressions d'avantages fiscaux ou les augmentations des taux de taxes, ou l'introduction de nouvelles règles peuvent avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires présent et futur, le volume des encours gérés, le résultat net, la trésorerie, la situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action CNP Assurances.

TOUTE DEGRADATION DU RATING DU GROUPE CNP ASSURANCES POURRAIT SE TRADUIRE PAR UN RENCHERISSEMENT DU COUT DE SA DETTE

La notation financière constitue, pour les investisseurs, un critère clé dans l'estimation du risque qu'un investissement comporte, particulièrement dans le cadre de marchés financiers de plus en plus globaux qui rendent difficile la maîtrise de l'information et donc de tous les paramètres de risque.

Ainsi, pour CNP Assurances, toute dégradation de sa notation pourrait se traduire par un renchérissement du coût de sa dette, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats futurs.

L'agence Standard & Poor's révisé à intervalles réguliers le *rating* de CNP Assurances et celui de ses filiales. CNP Assurances veille à maintenir un niveau élevé de notation traduisant sa solidité financière.

Cf. Note 11 « Passifs subordonnés » des Comptes consolidés.

RISQUES LIES AUX PARTENARIATS STRATEGIQUES

CNP Assurances procède, directement ou au travers de filiales, à des investissements stratégiques, par mise en place de partenariats permettant de renforcer sa présence sur certains marchés.

Les partenariats stratégiques constituent l'un des moyens pour CNP Assurances de partager le risque économique et financier. Ils peuvent revêtir une forme simplement commerciale (conclusion d'un accord de distribution) ou bien également capitalistique (création d'une filiale commune).

Dans le cas de création de filiales communes, le partage avec le partenaire distributeur du contrôle capitalistique et opérationnel permet une réduction de l'exposition en capitaux engagés et favorise l'implication effective du partenaire.

En cas de croissance externe, la Société procède à des audits en s'appuyant sur des conseils extérieurs, afin de vérifier de façon approfondie la situation de l'entité cible. En outre, à chaque stade important de l'opération, sont mis en œuvre les dispositifs de gouvernance permettant d'en confirmer l'intérêt et de permettre à l'instance décisionnaire concernée de fixer les conditions et paramètres pris en compte pour aboutir à sa réalisation.

L'intégration de ces partenariats au sein du groupe CNP Assurances peut se révéler parfois plus difficile et plus longue qu'envisagée, ou nécessiter la mobilisation plus importante des équipes et des dirigeants concernés, et ainsi impacter négativement les résultats du Groupe.

Par ailleurs, la vie des affaires et leur constante évolution impliquent que rien ne peut garantir que la performance financière des sociétés ou partenariats acquis soit conforme aux plans d'affaires initiaux sur la base desquels les décisions d'investissement auront été fondées. De telles divergences peuvent conduire à la constatation de dépréciation de *goodwills* ou d'autres actifs incorporels, affectant négativement la situation financière du Groupe. Cf. Note 7 « Synthèse des actifs incorporels » des Comptes consolidés.

En outre, l'évolution d'un projet, du contexte politique et économique local, de la situation économique d'un partenaire, ou la survenance d'un désaccord entre les partenaires, peut conduire à un besoin de réorientation du partenariat.

Afin de limiter ces risques, l'investissement (ou le partenariat stratégique) est intégré dans le système de reporting financier du Groupe, afin de piloter sa performance et de formuler puis mettre en œuvre d'éventuelles actions de réorientation rendues nécessaires, le cas échéant avec la participation du partenaire distributeur.

Enfin, l'arrivée à échéance d'accords de partenariats stratégiques fait l'objet d'une attention toute particulière car elle est susceptible d'affecter la rentabilité, la situation financière ou le modèle d'affaires de la Société.

Afin de limiter ces risques, CNP Assurances s'attache à anticiper ces échéances suffisamment à l'avance.

Au cours du dernier trimestre 2013, le Groupe BPCE a informé CNP Assurances qu'il souhaitait, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2014-2017, et tout en restant un actionnaire stable et de long terme de CNP Assurances, faire évoluer la nature de ses relations commerciales avec la Société à compter du 1^{er} janvier 2016, date d'échéance de ses contrats commerciaux.

CNP Assurances, informé des choix stratégiques de BPCE a, par la voix de son conseil d'administration, exprimé le souhait que les discussions soient menées avec BPCE en vue de définir, à compter du 1^{er} janvier 2016, un modèle renouvelé de partenariat en assurance de personnes, autour du stock et des affaires nouvelles, incluant l'ensemble des composantes financières, techniques, opérationnelles et commerciales. A cette fin, la Société examinera les schémas de coopération envisageables dans une optique de préservation de l'équilibre global d'un accord de partenariat entre les deux groupes, de protection des intérêts des assurés et des salariés, de protection de l'intérêt social de CNP Assurances et de création de valeur pour l'ensemble des actionnaires de CNP Assurances.

Ces pourparlers se poursuivront au cours de l'exercice 2014.

RISQUES LIES A LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES REGLEMENTATIONS

La mise en place de nouvelles réglementations, en Europe ou dans les pays où le Groupe exerce son activité, peut s'avérer complexe et coûteuse pour CNP Assurances. Elle mobilise de nombreuses directions, implique une adaptation des systèmes d'information du Groupe, elle a un coût élevé en termes de formation et d'apprentissage du nouveau cadre réglementaire.

Des incertitudes persistent encore quant aux modalités précises de l'application des futures règles prudentielles. Dans ces conditions, le groupe CNP Assurances pourrait être amené à changer en conséquence le profil de ses investissements. Cela pourrait ainsi entraîner des adaptations des travaux déjà effectués et ainsi une augmentation des coûts de mise en œuvre.

L'ENTREPRISE EVOLUE DANS UN UNIVERS TRES CONCURRENTIEL, FAISANT PESER DES RISQUES PERMANENTS SUR LE NIVEAU DE SON ACTIVITE ET SES RESULTATS

CNP Assurances évolue sur un marché concurrencé par des acteurs variés (compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance, banques commerciales ou d'investissements...), soumis parfois à des réglementations différentes, disposant de canaux de distribution multiples et proposant des produits alternatifs ou à des tarifs plus compétitifs que ceux du Groupe.

Sous cette pression concurrentielle, CNP Assurances pourrait être amené à adapter les tarifs de certains de ses produits et services, ce qui pourrait nuire à sa capacité à maintenir ou améliorer sa rentabilité et affecter négativement son résultat net et sa situation financière.

Par ailleurs, toute atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances pourrait avoir des conséquences sur les résultats futurs de l'entreprise.

5.5. Gouvernance des risques

Les informations de cette section viennent en complément de la section 2.1.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques du Document de Référence.

LE GROUPE CNP ASSURANCES A MIS EN PLACE UNE GESTION DES RISQUES, PERMETTANT D'INTEGRER LA COMPOSANTE RISQUE DANS LES PROCESSUS DE DECISION DE L'ENTREPRISE

Le dispositif de gestion de risques s'appuie sur des pratiques qui assurent une gestion saine et prudente de l'ensemble des activités du Groupe. Le Groupe met ainsi en application le principe de la personne prudente dans les règles relatives aux investissements et le principe du double regard dans les processus de décision stratégique.

Afin de garantir le respect permanent des objectifs de solvabilité du groupe, la direction des risques met en œuvre un dispositif global de gestion des risques encadrant la prise de risques des directions métiers.

La composante risque est intégrée aux processus de décisions de l'entreprise. En amont des décisions ayant potentiellement un impact sur le profil de risques, la direction des risques réalise une analyse d'impacts sur les risques et la solvabilité. Elle émet une recommandation auprès de la Direction Générale.

LA GESTION DES RISQUES EST REALISEE A DIFFERENTS NIVEAUX DE L'ENTREPRISE

Le dispositif général de contrôle interne du Groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise.

La gestion des risques est assurée par :

- les responsables opérationnels qui gèrent les risques propres à leurs activités : ils doivent s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de les maîtriser et ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités ;
- les acteurs en charge du pilotage des risques :
 - la direction des risques et de la conformité, a pour mission de piloter la maîtrise des risques opérationnels et de conformité,
 - la direction des risques et de la solvabilité est chargée du pilotage des risques financiers et techniques, en lien avec les directions dédiées : direction des investissements d'une part, direction technique d'autre part,

L'évaluation de la maîtrise des risques est réalisée à deux niveaux :

- le service de contrôle interne, au sein de la direction des risques et de la conformité, anime le dispositif de contrôle interne du Groupe. Il s'assure de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus. Cette fonction correspond au contrôle permanent ;
- la direction de l'audit interne apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle interne du Groupe. Ses missions s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel, qui garantit une couverture de l'ensemble des activités porteuses de risques significatifs sur une période de cinq ans. La direction de l'audit interne assure la fonction de contrôle périodique.

Ce dispositif, opérationnel au sein du siège, est décliné dans les différentes filiales du Groupe, en fonction des spécificités de chacune.

LA GOUVERNANCE DES RISQUES EST PILOTEE AU SEIN DU COMITE DES RISQUES GROUPE, INSTANCE FAITIERE, ASSURANT UNE VISION CONSOLIDEE DES RISQUES

Les organes de gouvernance de CNP Assurances – le directeur général, assisté du comité exécutif – ont vocation à superviser et animer l'ensemble du dispositif de maîtrise des risques au niveau le plus élevé et à garantir son adéquation avec la stratégie de l'entreprise (Le conseil d'administration et son comité d'audit et des risques -en application de l'article L. 823-19 du Code de Commerce- ont pour rôle de s'assurer de l'efficacité des systèmes de gestion des risques).

Ce dispositif s'appuie sur plusieurs cadres de référence (charte de l'audit interne, charte du contrôle interne, charte du comité des risques Groupe...).

L'objectif est de disposer pour chaque catégorie de risque d'un dispositif de gestion de risque couvrant systématiquement trois thèmes essentiels :

- le cadre de référence du risque (périmètre du risque, contraintes réglementaires, règles et limites CNP Assurances) ;
- la définition du processus amont de gestion du risque (modalités d'instruction des dossiers, niveaux et modalités des décisions) ;
- la définition du processus aval de surveillance du risque (suivi du risque, procédure d'urgence).

Le groupe CNP Assurances s'est doté notamment des outils de pilotage nécessaires à la mesure des objectifs qu'il s'est fixé.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- d'analyser la rentabilité ajustée du risque lors du lancement de nouveaux produits ;
- de décliner au niveau de chaque métier du groupe CNP Assurances leur propre contribution attendue à la réalisation de ces objectifs ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, pour apprécier l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification et du provisionnement ;
- d'analyser l'évolution des risques de nature technique ;
- d'optimiser les stratégies de réassurance.

Ces analyses régulières sont complétées de stress tests sur les principales hypothèses financières et techniques afin d'apprécier l'impact de ces dernières sur les indicateurs de mesure.

Des instances veillent plus particulièrement à la maîtrise des risques et à la qualité du contrôle interne :

- **Le comité des risques Groupe** a pour principales missions de :
 - assurer le pilotage global des risques ;
 - examiner l'évaluation annuelle du besoin global de solvabilité et son évolution ;
 - valider les chartes, procédures et normes de surveillance et d'encadrement des risques et de la solvabilité ;
 - valider les normes et méthodologies d'évaluation des risques
 - suivre régulièrement l'évolution de l'exposition aux risques du Groupe, la position de solvabilité du Groupe et la consommation des budgets de risques ;
 - valider le schéma délégataire de prise des engagements.

Un directeur des risques a été nommé au sein des filiales internationales. Celui-ci participe à la gouvernance des risques. Les informations relatives aux risques étudiés localement sont remontées au siège et traitées dans le cadre du comité des risques Groupe.

Le comité des risques Groupe s'appuie sur les travaux des comités spécialisés assurant le pilotage de risques particuliers. On peut citer notamment :

LE COMITE DES RISQUES TECHNIQUES EVALUE LES RISQUES TECHNIQUES

Le **comité des risques techniques Groupe** a pour mission d'évaluer et de suivre les politiques de souscription et de gestion des risques techniques. Pour ce faire, le comité s'appuie sur les travaux d'analyse réalisés par les différentes directions concernées. Le comité propose un plan de réassurance sur le périmètre France solo et filiales intégrées.

Le comité émet des avis ou des préconisations qui doivent être confirmées par le Comité exécutif pour devenir des décisions. Il alerte le comité des risques Groupe en cas de risques significatifs.

LA CONCEPTION ET L'APPROBATION DES PRODUITS SONT ENCADREES PAR UN PROCESSUS S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le groupe CNP Assurances a mis en place un cadre de validation pour garantir que chaque nouveau produit fait bien l'objet d'un processus d'approbation avant d'être mis en vente. Ces procédures définies par le Groupe sont implémentées et éventuellement adaptées aux spécificités locales. Le comité exécutif est sollicité lorsqu'un arbitrage est nécessaire.

Les principales caractéristiques de ces procédures sont les suivantes :

- La décision locale de lancement d'un produit doit résulter d'un processus d'approbation documenté en termes de caractéristiques des produits, tarification, gestion actif-passif et devant inclure les aspects juridiques, commerciaux, réglementaires, de réputation et comptables. Ces aspects sont notamment suivis par le comité d'agrément des produits (qui réunit tous les experts métiers concernés) qui est responsable des décisions de mise en œuvre du produit puis de mise sur le marché.
- La valeur des garanties et options incluses dans les produits doit être mesurée.

Le processus a été généralisé pour les assurances individuelles à tous les nouveaux produits et ceux qui font l'objet d'un aménagement substantiel, il est en cours d'extension sur les assurances collectives. Sous l'appellation "NewProd", il a été déployé dans les filiales internationales.

Selon les niveaux d'engagements, des délégations de pouvoir internes en souscription sont définies.

Toutes les opérations unitaires, au-delà d'un certain seuil, sont examinées par un comité afin de valider la prise de risque par le Groupe.

LE GROUPE MET PROGRESSIVEMENT EN PLACE DES COMITES ET DES OUTILS AFIN DE SUIVRE AU PLUS PRES L'EVOLUTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le **suivi des risques opérationnels**, répartis dans l'ensemble de l'entreprise et difficilement quantifiables, est effectué au sein d'un service spécialisé en coopération avec les directions preneurs de risque. Ce service s'appuie principalement sur les politiques et normes de gestion de risques existantes, les dispositifs de collecte et de quantification des incidents opérationnels et le suivi des éventuels plans d'actions associés.

Pour faciliter leur suivi, les risques opérationnels ont été répertoriés par catégories : produits, contrats et relations clients ; exécution, livraison, et gestion des processus ; dysfonctionnements des systèmes d'information ; gestion des ressources humaines ; sécurité des biens et des personnes ; fraude interne et externe ; risques liés à la gestion de projets.

Le service en charge des risques opérationnels définit des indicateurs de risques, de seuils et de limites et produit un reporting périodique de ces informations.

Dans ce cadre, l'entreprise a mis en place depuis 2011 un **comité des risques liés à la sous-traitance**, sur le périmètre France. Celui-ci est responsable de développer et mettre à jour la politique de maîtrise des risques. Le comité est mandaté par le comité exécutif pour émettre des avis ou des préconisations, proposer des plans d'actions et l'alerter en cas de risques significatifs. Le comité forme son opinion à partir d'informations et de travaux présentés par les directions opérationnelles.

De façon à couvrir le plus efficacement possible **les risques de blanchiment, de financement du terrorisme et de fraude**, des contrôles complémentaires réguliers par les services de gestion et au sein d'un service spécialisé complètent le dispositif. Les dossiers ayant conduit à une alerte font l'objet d'un examen renforcé ; le cas échéant, une déclaration à TRACFIN sera diligente.

PAR L'INTERMEDIAIRE DE COMITES DEDIES, CNP ASSURANCES S'ASSURE DE L'ENCADREMENT DES RISQUES LIES AUX MARCHES FINANCIERS

Le groupe CNP Assurances a mis en place un cadre permettant le pilotage et le suivi des risques financiers.

Le risque de concentration du groupe CNP Assurances est piloté par différentes analyses réalisées au niveau du Groupe par émetteur, secteur et région géographique.

Le comité des risques de contrepartie est l'instance opérationnelle de gestion des risques de crédit. Il statue sur les mesures de contrôle des risques de crédit au niveau Groupe, s'assure de la cohérence des règles définies avec les orientations prises par le comité des risques Groupe et propose, sur les risques de crédit, la déclinaison de la politique de gestion des risques du Groupe.

Le périmètre de responsabilité du comité des risques de contrepartie couvre l'ensemble des risques de crédits :

- risque de défaillance d'un émetteur ;
- risque de défaillance d'un réassureur ;
- risque de défaut d'une contrepartie financière y compris dérivés, structurés, prêts de titres etc... ;
- risque de concentration.

Le comité fixe et suit les limites individuelles par émetteur ainsi que le dispositif de diversification, il dispose d'une délégation de décision sur les sujets suivants : rating minimum, dispersions, maturités maximums, subordination, titrisations.

Ces limites permettent de gérer le risque de défaut d'un émetteur donné, en fonction de la note moyenne de crédit de toutes les obligations de cet émetteur (entreprises, Etats, entreprises d'Etat et agences) et de prendre en compte l'ensemble de l'exposition du groupe CNP Assurances à ces émetteurs à travers le risque de contrepartie.

Les limites de risques sont suivies régulièrement dans le cadre du comité, avec la participation des preneurs de risque.

Par **le comité d'allocation stratégique**, le Groupe s'assure de la cohérence des règles et limites définies pour chaque classe d'actif avec les orientations prises par le comité des risques Groupe.

Le comité fixe les orientations de l'allocation stratégique des placements, en tenant compte des modélisations actifs-passifs des différents portefeuilles gérés, des objectifs de rendement et des fonds propres mobilisés.

L'identification et la mesure des risques liés à la gestion actif-passif sont suivies via un comité dédié, **le comité ALM**. La gestion actif/passif (ou ALM) vise à prévenir les risques pouvant affecter la liquidité, les résultats et la richesse de la compagnie en cas d'évolution adverse des marchés (principalement des taux d'intérêt) et / ou du comportement des assurés.

Ce comité participe, sur les risques ALM, à l'élaboration et à la déclinaison de la politique de gestion des risques, notamment grâce aux analyses de rentabilité des diverses classes d'actifs (études rendement / risque) et aux études ALM.

Le comité ALM est également chargé de l'évaluation et du suivi des stratégies de couverture des risques ALM ainsi que du suivi des allocations d'actifs définies par le comité d'allocation stratégique. Pour cela il s'appuie sur :

- l'examen de la situation financière des portefeuilles et des évolutions de leur composition ;
- la revue de la synthèse des stratégies de couverture passées ;
- la présentation des études ALM des portefeuilles et des stratégies de couverture des risques proposées ;
- la synthèse des risques au niveau des entités françaises.

La sélection et le suivi des OPCVM et ETF autorisés à l'investissement est assuré par **le comité de sélection des OPCVM**. Ce comité étudie l'évolution des OPCVM (performances, ratios d'emprise, remontées d'informations majeures et d'alerte sur les fonds ou les sociétés de gestion), contrôle les fonds de fonds alternatifs, notamment en termes de liquidité des fonds sous-jacents et veille sur les sanctions des superviseurs envers les sociétés de gestion et les gérants.

Enfin, les investissements immobiliers, de Private Equity ou d'infrastructures sont encadrés par **le comité d'investissement**, qui décide des investissements qui seront réalisés et des montants alloués.

6. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES DU RAPPORT DE GESTION

6.1. RESPONSABILITE SOCIETALE DU GROUPE CNP ASSURANCES

6.1.1 L'HISTORIQUE DE NOTRE ENGAGEMENT

2003 / Le rôle fondateur de notre adhésion au Pacte Mondial

Depuis toujours, le groupe CNP Assurances respecte les droits de l'Homme et du Citoyen tels que définis dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme et plus spécifiquement les principes de l'Organisation Internationale du Travail et la réglementation du travail propre à chaque pays.

En adhérant au Pacte Mondial dès 2003, CNP Assurances a conforté son engagement à respecter ces valeurs fondamentales, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement. CNP Argentine, Caixa Seguros Holding et CNP UniCredit Vita ont également adhéré au Pacte.



2009 / Un engagement relayé dans le secteur de l'assurance

CNP Assurances a pris une part active au lancement de la Charte Développement durable de l'Association Française de l'Assurance en 2009. Elle s'y est engagée sur les enjeux majeurs de responsabilité sociale de l'activité d'assurance : participer à la réduction des vulnérabilités sociales, contribuer à la lutte contre le changement climatique, accompagner le développement économique et favoriser la politique d'investissement responsable.

2011 / Un engagement renforcé dans notre métier d'assureur

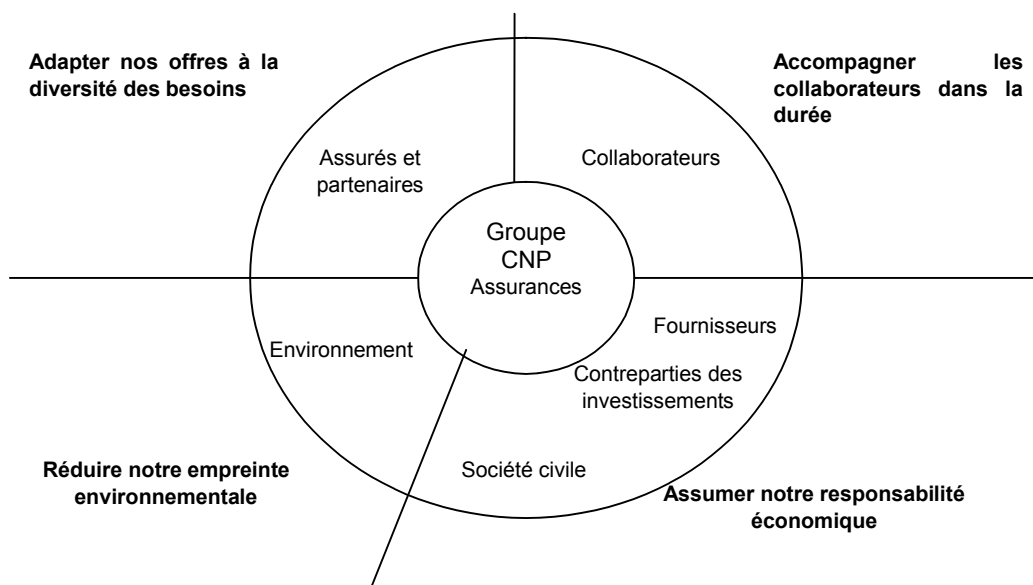
En 2011, CNP Assurances a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, marquant ainsi une nouvelle étape dans son engagement d'investisseur responsable.

Un déploiement coordonné dans les filiales et partagé avec ses partenaires

Conformément au modèle d'affaire du Groupe, les principales filiales associent un ou plusieurs partenaires locaux, le plus souvent des acteurs bancaires chargés de la distribution des produits. La démarche RSE est définie par la filiale en cohérence avec les principes du Groupe. Des échanges réguliers ont lieu. Les indicateurs de déploiement sont partagés.

6.1.2 LES COMPOSANTES DE LA DEMARCHE RSE

La démarche RSE du groupe CNP Assurances est structurée autour de quatre engagements forts, qui inspirent l'ensemble des actions :



Notre ambition est de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes de CNP Assurances dans une logique d'assureur et d'investisseur responsable.

6.1.2.1 Dialogue avec les parties prenantes

Des actions de dialogue ou des mesures de satisfaction sont régulièrement menées auprès des principales parties prenantes.

Ainsi, en sus du dialogue social institutionnel, et du suivi du baromètre social interne, un diagnostic sur les risques psychosociaux en 2013 a permis de mieux cerner la perception des collaborateurs sur leur environnement de travail (cf. Qualité de vie au travail 6.2.2).

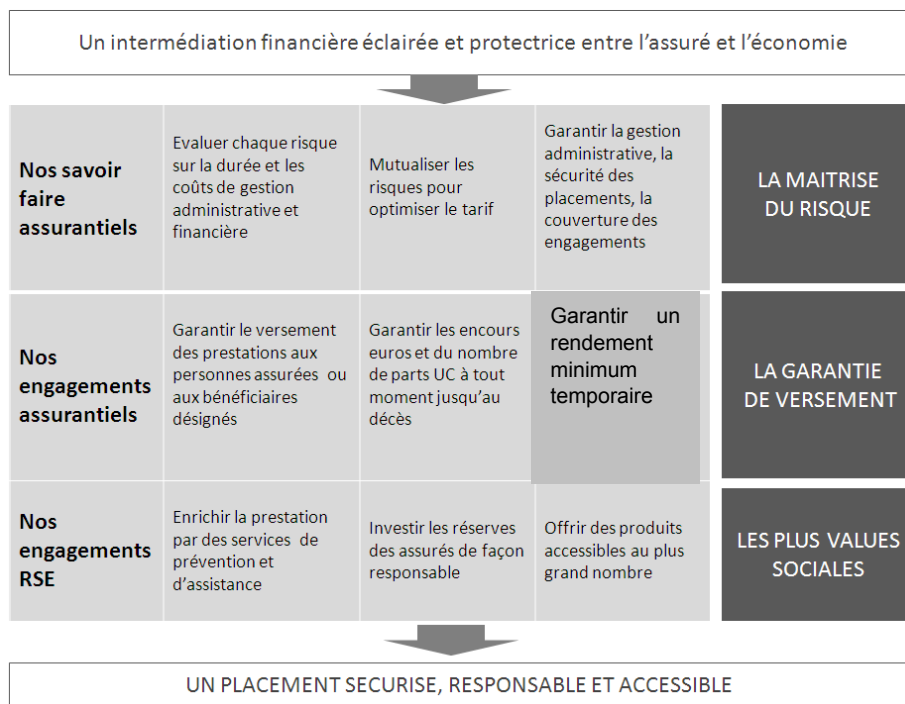
Des enquêtes de satisfaction régulières sont réalisées directement auprès des assurés mais aussi auprès de nos partenaires distributeurs, en France comme à l'international. Elles permettent d'améliorer le dispositif d'écoute clients. De plus, CNP Assurances et ses principales filiales effectuent des études qualitatives et quantitatives, afin d'anticiper les besoins résultant des évolutions sociales et démographiques (cf. Satisfaction des assurés 6.4.3.).

CNP Assurances engage aussi un dialogue avec les sociétés dont elle est actionnaire lorsque les veilles ISR trimestrielles révèlent des problèmes via les gérants d'actifs ou directement en amont des assemblées générales. CNP Assurances dialogue également avec ses propres actionnaires en particulier les actionnaires individuels lors de rencontres en région (pour plus de détail voir le lien suivant : <http://www.cnp-finances.fr/agenda-actionnaires>) et via son site (45 577 visiteurs uniques en 2013) ou son numéro vert. L'enquête réalisée en 2011 auprès du club des actionnaires a confirmé leur satisfaction.

CNP Assurances participe activement aux travaux de la FFSA en matière de RSE. Elle est membre de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) et de son Club Finance, qui regroupe entreprises et parties prenantes (ONG et organisations syndicales). Les filiales internationales participent aussi aux instances professionnelles locales. Caixa Seguros Holding procède annuellement à l'évaluation de sa responsabilité sociale avec l'institut Ethos.

6.1.2.2 Création de valeur partagée & plus value sociale

Etre un assureur responsable, c'est pour CNP Assurances être un intermédiaire financier éclairé entre l'assuré et l'économie soumise aux aléas. CNP Assurances permet aux assurés de se protéger en minimisant leur exposition aux risques. Sa très bonne capacité d'évaluation des risques et sa stratégie d'investissement de long terme, permettent à CNP Assurances de tenir ses engagements. Au delà de ces engagements, qui sont constitutifs de l'offre assurantielle, CNP Assurances innove en proposant de véritables plus-values sociétales.



6.1.3 LA RSE EN ACTIONS

6.1.3.1 Un rapport structurée à l'image des métiers du Groupe

Le rapport qui suit expose, chiffres à l'appui, l'ensemble du plan d'action RSE du Groupe : les priorités de chaque composante de la démarche et les actions complémentaires déployées. Les questions relatives à la gouvernance et au Risque RSE sont traités dans le chapitre 5 « Gouvernement d'entreprise et contrôle interne ».

Ce rapport couvre toutes les entités du groupe CNP Assurances consolidées. Il a été rédigé conformément aux dispositions des articles R. 225-104 à R. 225-105-2 du code de commerce et la table de concordance permet de retrouver les éléments réglementaires. L'un des commissaires aux comptes a procédé à des travaux visant à vérifier la présence et la sincérité des informations relevant de l'article 225 du Code de commerce. Les informations les plus importantes ont fait l'objet d'une revue de sincérité, qui inclut notamment des tests de détail sur les indicateurs quantitatifs correspondants ; les autres informations ont fait l'objet d'une revue de cohérence globale comme indiqué dans le tableau de concordance en fin de chapitre.

L'ensemble des indicateurs de responsabilité sociale détaillés par entité est communiqué dans un document dédié « Bilan RSE 2013 », disponible sur le site www.cnp-finances.fr.

6.1.3.2 Une mesure de la performance extrafinancière

OBJECTIFS DE CNP ASSURANCES : BILAN FIN 2013

- Intégrer la RSE au cœur de sa stratégie : définition d'une nouvelle ambition « créer de la valeur pour toutes les parties prenantes de CNP Assurances dans une logique d'assureur et d'investisseur responsable »
- Évaluer les fournisseurs sous l'angle RSE : 26,2% (en chiffre d'affaires).
- Poursuivre la réduction des émissions de CO2 par ETP pour le fonctionnement interne atteint : - 1,2% par rapport à 2012

NOTATION EXTRA FINANCIERE 2013 DU TITRE CNP ASSURANCES

La qualité de la démarche est reconnue par les analystes extra-financiers. La performance du Groupe se positionne particulièrement bien en matière de ressources humaines et d'engagement sociétal.

Synthèse des notations (non sollicitées) :

Agence de notation	Notation extrafinancière	Commentaire	Référence méthodologique
Sustainalytics	79/100 – août 2013	8 sur 140 – secteur assurance monde	http://www.sustainalytics.com/sustainalytics-global-platform
Oekom	Prime C+ - mars 2013		http://www.oekom-research.com/index_fr.php?content=corporate-rating
Vigéo	48/100 (notation 2012, notation 2013 en cours non terminée)	11 sur 33 – secteur assurance	www.vigeo.com

PRESENCE DU TITRE CNP ASSURANCES DANS LES INDICES ISR

Le titre est intégré à plusieurs indices ISR européens. Il a notamment été reconduit dans l'indice « Ethibel Sustainability Index EXCELLENCE Europe » et dans l'indice « Nyse Euronext Vigéo –Eurozone 120 ».

6.2 ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS DANS LA DURÉE

Toutes les entités du Groupe partagent quatre principes : l'accompagnement des collaborateurs dans la durée, le respect des droits de l'homme, la liberté d'association et le droit à la négociation collective et enfin la promotion de l'égalité des chances. L'objectif est d'accompagner et de favoriser le développement professionnel et personnel de chacun. Ce sont en effet les compétences et la personnalité de tous les collaborateurs qui construisent le succès du Groupe. Il s'agit aussi d'approfondir la politique diversité pour enrichir le panel des profils recrutés et ne se priver d'aucun talent.

- ▶ Priorité N°1 : Optimisation du parcours professionnel des collaborateurs
- ▶ Priorité N°2 : Qualité de vie au travail
- ▶ Priorité N°3 : Promotion de la diversité

6.2.1 PRIORITE N°1 : OPTIMISATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL DES COLLABORATEURS

6.2.1.1 Gestion de l'emploi

RECRUTEMENTS - DES EMPLOIS DURABLES ET DES EMBAUCHES LOCALES

Tous les postes ouverts au recrutement (415 recrutements dans tout le Groupe) ont pu être pourvus en 2013. Le groupe CNP Assurances n'a pas rencontré de difficultés particulières de recrutement. La part des CDI dans les recrutements est en diminution du fait de l'intégration en 2013 des CDD alternants dans les statistiques sociales.

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Nombre de recrutements	415	459	-10 %	100 %
Part des CDI dans les recrutements	55 %	66 %	-17 %	100 %

SORTIES - UNE GESTION MAITRISEE DES DEPARTS

Aucune entité du Groupe n'a réalisé de plan de restructuration dans le passé ni en 2013 et il n'y a jamais eu de licenciements collectifs. Concernant l'entité CNP Assurances, la gestion prévisionnelle des emplois table sur une stabilisation des effectifs sur la base des départs naturels à horizon fin 2014.

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Nombre de départs total	521	337	+ 55 %	100 %
dont licenciements	80	68	+ 18 %	100 %
dont ruptures conventionnelles	18	12	+ 50 %	100 %
dont démissions	97	101	- 4 %	100 %
dont départs en retraite	135	44	+ 207 %	100 %
dont fin de CDD	176	91	+ 93 %	100 %
Taux de turn over	6,9 %	4,8 %	+ 44 %	100%

Le taux de turn over dans les différentes entités du Groupe reflète la diversité des contextes nationaux : il s'élève à 4,10 % sur CNP Assurances, et à plus de 21 % à CNP CIH en raison d'un nombre important de départs en retraite (via le plan de départ volontaire en retraite anticipé mis en place). Les CDD alternants sont intégrés aux statistiques 2013, ce qui explique l'augmentation des fins de CDD affichés. Le turn over de Caixa Seguros a été particulièrement bien maîtrisé en 2013 avec un taux de 11 % à comparer au 20 % du secteur de l'assurance au Brésil.

L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de 13 ans ; elle a baissé en raison de nombreux départs en retraite.

ACCOMPAGNEMENT - DES NOMBREUSES POSSIBILITES D'EVOLUTION

A CNP Assurances, depuis plusieurs années déjà, une politique favorisant la mobilité interne est menée. Elle se traduit par le fait que la quasi-totalité des postes à pourvoir est proposée dans un premier temps en pourvoi interne. Ainsi en 2013, 88 % des postes CDI à pourvoir l'ont été par des mobilités internes, taux en augmentation depuis 4 ans.

Cette orientation permet de répondre à un double objectif : la maîtrise des effectifs dans un contexte économique plus contraint, et, la priorité accordée à la réalisation de parcours professionnels internes. 144 collaborateurs ont été promus, chiffre en progression de 18 % par rapport à 2012

Outre une politique encadrée d'ouverture de postes à pourvoir, la dynamique de mobilité interne est soutenue par un accompagnement personnalisé des collaborateurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel. 96 % des collaborateurs ont bénéficié d'un entretien d'activité et 800 personnes d'un entretien de carrière.

Dans le groupe, 96 % des collaborateurs bénéficient d'entretiens d'évaluations.

6.2.1.2 Formation – un investissement soutenu et continu d'année en année

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Nombre d'heures de formation ⁵	98 251	100 664	- 2,4 %	99 %
Montant alloué à la formation en pourcentage de la masse salariale	4,3 %	4,4 %	- 2,3 %	99 %
Part des collaborateurs ayant bénéficié de formation	86 %	77 %	+ 11,7 %	99 %

A CNP Assurances, le taux de masse salariale consacrée à la formation est de 5,14 %.

La diminution du nombre d'heures de formation en 2012 et 2013 s'explique essentiellement par un programme de certification technique exceptionnel en 2012 dans le groupe Caixa Seguros pour 2 500 heures et la fin du cycle de formations managériales à CNP Assurances. Les bénéficiaires de formation sont plus nombreux dans la quasi-totalité des entités du groupe.

UN LARGE EVENTAIL DE FORMATIONS

Le développement des compétences de ses collaborateurs est au cœur des politiques RH de CNP Assurances. Au service de la politique de mobilité interne et pour permettre à chacun d'être au rendez-vous de l'évolution des métiers, CNP Assurances consacre depuis plusieurs années plus de 5 % de sa masse salariale à la formation. En 2013, 69 collaborateurs ont pu suivre une formation diplômante, leur permettant de poursuivre un projet professionnel élaboré au sein du groupe, soit près de 150 sur 2 ans (2012/2013). Les principaux domaines de formation concernés sont « Techniques d'assurances » et « Comptabilité économie finance ».

Dans le Groupe, les formations suivies portent en premier lieu sur les techniques d'assurance, viennent ensuite les formations sur l'informatique/bureautique, le commercial/marketing, le développement personnel, le management et les langues. Par ailleurs, des

⁵ Dont pour CNP Assurances 59 732 heures de formations imputables

actions de formation ciblées en fonction des populations concernées concourent depuis 2 ans au développement de l'expertise sur la gestion des risques. Les besoins de formation sont recueillis en général lors des entretiens annuels d'activité sur le plan individuel et pendant la démarche d'élaboration du plan de formation sur le plan collectif.

En 2013, Caixa Seguros, en partenariat avec l'Université Fédérale de Rio de Janeiro, a créé le premier cours de spécialisation en Actuariat pour combler un vide de l'offre universitaire.

6.2.2 PRIORITE N°2 : QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Le maintien du bien-être au travail est au cœur de la politique des ressources humaines des entités du Groupe. Il passe notamment par une bonne connaissance des facteurs de stress et le déploiement de dispositifs d'accompagnement individualisé des collaborateurs en difficulté.

6.2.2.1 Sensibilisation et accompagnement des risques psychosociaux à CNP Assurances

CNP Assurances accorde depuis 2009 une attention soutenue à la prévention du stress et des risques psycho-sociaux. A travers toutes ses actions (médiation sociale interne, actions de formation managériale, dispositif d'écoute extérieur à l'entreprise ouvert à tous les salariés ...), le groupe a créé un environnement favorable à la limitation des situations à risques. L'accord conclu avec les organisations syndicales en avril 2012 sur ce thème apporte un cadre concret et partagé, au travers des dispositifs qui y sont décrits, pour l'identification, la prévention et la gestion des risques psychosociaux.

Au 2nd trimestre 2013 a été réalisé le premier diagnostic RPS prévu dans l'accord pour analyser les conditions et le vécu au travail tels qu'ils sont ressentis par les collaborateurs de l'entreprise. Les niveaux d'exposition aux risques psychosociaux ressortent en légère diminution par rapport à l'enquête similaire réalisée en 2005. Un plan d'actions sera proposé en 2014.

Médiation interne : La médiation sociale interne vise à prévenir et à traiter les situations présumées de harcèlement au travail et de discrimination, les situations de souffrance et les conflits de la vie quotidienne. En 2013, elle a fait l'objet de 63 sollicitations (chiffre en diminution de 30 % par rapport à 2012), dont la majorité portait sur des demandes de conseil et d'accompagnement.

Une commission dédiée : Une commission créée, dans le cadre de l'accord collectif relatif aux risques psycho-sociaux conclu en 2012 (pour traiter notamment des situations collectives), se réunit trimestriellement sur chaque site Paris, Angers, Arcueil. L'ensemble des collaborateurs bénéficient également d'un dispositif d'écoute 24h/24h, 7 jours sur 7 toute l'année (Filassistance – numéro vert).

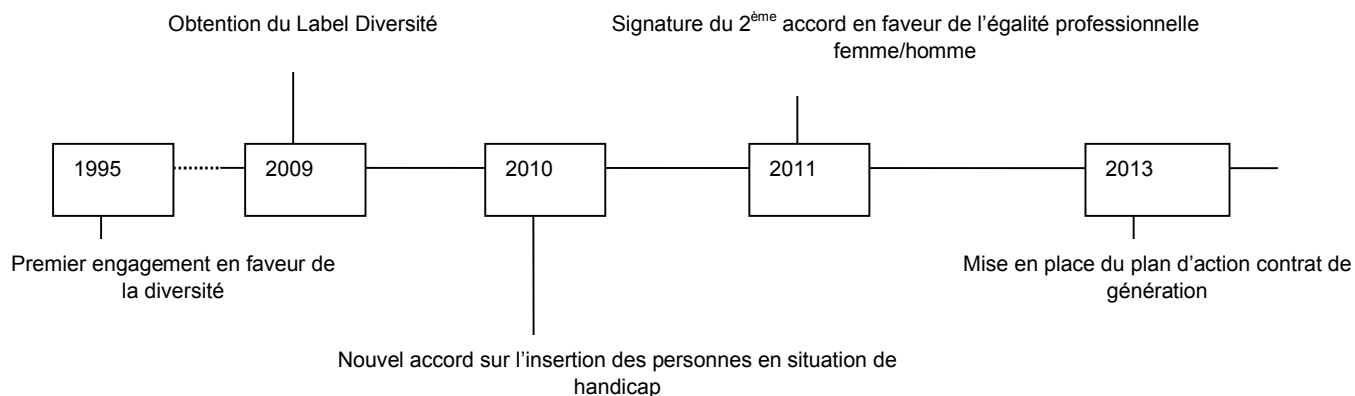
6.2.2.2 Une multitude d'actions déployées au sein de chaque filiale

A l'international les CEO bénéficient d'une formation de lutte anti-stress. Par ailleurs, Caixa Seguros Holding et CNP BVP ont développé des programmes de bien-être global au travail. Caixa Seguros organise annuellement une semaine interne de la santé et de la prévention au travail. Le CHSCT de MFPrévoyance a initié en 2012 une vigilance particulière sur les risques psycho-sociaux, et une formation dédiée a été intégrée dans le parcours de formation managérial. Le code éthique de CNP Argentine prévoit la mise en œuvre de programmes pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles. CNP CIH a une équipe dédiée qui communique régulièrement sur les risques de santé et sécurité au travail et soutient depuis quelques années l'organisation de « la semaine de la santé et sécurité » du ministère du Travail. CNP UniCredit Vita a mis en place en 2013 une formation obligatoire sur la santé et la sécurité pour l'ensemble des salariés.

En 2013, Caixa Seguros a reçu la première place parmi les assureurs brésiliens pour la gestion de ses ressources humaines. Ce prix, décerné par le guide Epoca Negocios 360°, résulte d'une étude comparée des meilleures pratiques du marché parmi 250 entreprises.

6.2.3. PRIORITE N°3 : PROMOTION DE LA DIVERSITE

Chronologie des actions



6.2.3.1 Structuration et labellisation de la démarche du Groupe

Un engagement pionnier : En janvier 2009, CNP Assurances a été l'une des sept premières entreprises à obtenir le Label Diversité. Après une évaluation en novembre 2011 par l'Afnor Certification ce label a été confirmé le 21 février 2012 pour une durée de 4 ans

Un engagement décliné dans les différentes entités : La lutte contre la discrimination est partagée dans le Groupe. Elle est reprise dans le règlement intérieur de CNP Assurances, le code de bonne conduite de Caixa Seguros Holding, le code éthique de CNP Argentine. Le code de service de CNP CIH traite également de la discrimination, la vie privée, la liberté de religion et le respect de chaque employé.

Une démarche de progrès continu : Le comité de pilotage interne Diversité, mis en place en 2010 à CNP Assurances, il s'est réuni une fois en 2013. Il fait un état des lieux des actions engagées par domaine métiers afin de démontrer la cohérence de la politique mise en œuvre par l'entreprise. La gestion des carrières et le dispositif d'évaluation des collaborateurs respectent le principe de non-discrimination. Désormais plus de 300 managers sont formés sur ce thème. De nombreux dispositifs ont été mis en place pour assurer un suivi régulier de la politique diversité et dresser un bilan annuel communiqué aux partenaires sociaux.

En septembre 2013, CNP UniCredit Vita a mis en place un groupe de travail avec des salariés volontaires sur la valorisation des diversités, afin d'analyser la situation et d'identifier des plans d'actions. Un des objectifs est de signer la Charte de la diversité.

6.2.3.2. Promotion de l'égalité homme/femme

CNP Assurances exerce une vigilance constante pour réduire les écarts de rémunération et de promotion hommes/femmes qu'elle serait amenée à constater. L'ensemble des organisations syndicales a signé le 18 novembre 2011 le deuxième accord sur l'égalité professionnelle H/F. Celui-ci prévoit notamment des objectifs chiffrés en termes de mixité, promotions, formation et conciliation vie professionnelle et vie privée. Une attention particulière est portée aux retours de congés de maternité. La place des femmes parmi les cadres se renforce dans le groupe. Un accord collectif a été aussi signé en 2011 par l'entité MFPrévoyance sur ce sujet.

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Part des femmes parmi les cadres	48,0 %	47,7 %	+ 0,6 %	100 %
Part des femmes parmi les cadres de direction	28,9 %	26,1 %	+ 11 %	100 %
Moyenne des rapports revenus Hommes/femmes par catégories	109 %	108 %	+ 0,9%	99 %

La part des femmes au conseil d'administration s'élève à 33 % fin 2013, en augmentation depuis plusieurs années tout comme la part des femmes au comité exécutif qui atteint fin 2013 plus de 38 %. Pour faire avancer la cause des femmes en entreprise, CNP Assurances adhère au réseau Financières, réseau de femmes cadres de l'Assurance, de la Banque et de la Finance et participe à Alter'égales, réseau de femmes cadres du Groupe Caisse des dépôts.

6.2.3.3 Emploi et insertion des travailleurs en situation de handicap

Nombre de personnes en situation de handicap (2008=73 ,2009=89, 2010=112, 2011=111, 2012=135, 2013=153)

CNP Assurances a engagé depuis quinze ans une politique volontariste d'insertion des personnes en situation de handicap. Le dernier accord date de 2010 et engage l'entreprise pour 4 ans. Il contient notamment des engagements de recrutements quantifiés. 136 travailleurs handicapés sont en CDI. Avec 141 personnes en situation de handicap et le recours à des entreprises adaptées et des entreprises de service d'aide (ESAT) pour 152 ETP, le taux d'emploi de personnes handicapées atteint 5,70 % fin 2013. Ce taux est très légèrement en baisse (-0,19 points) du fait de départs en retraite et de l'augmentation du nombre de ces personnes à temps partiel.

L'accès à tous les locaux de CNP Assurances fait l'objet d'audit d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap en lien avec le CHSCT. A titre d'illustration, celui réalisé sur les deux principaux sites de Paris en 2011 évalue le taux d'accessibilité à 77,4 % et 73,2 % selon les bâtiments.

Caixa Seguros augmente progressivement le nombre d'employés avec un handicap en diffusant plus largement les offres d'emploi avec l'aide d'institutions soutenant l'intégration des personnes handicapées.

6.2.3.4 La lutte contre la discrimination liée à l'âge

EMPLOI DES JEUNES

CNP Assurances soutient l'emploi des jeunes en alternance : 97 contrats d'apprentissage ou de professionnalisation fin 2013. De plus, la part des moins de 25 ans dans les CDI s'élève à 3 %. Le plan d'actions contrat de génération présenté en 2013 vient préciser les engagements de l'entreprise en matière d'accès des jeunes à un emploi durable en CDI.

Caixa Seguros Holding a mis en place le programme « jeune apprenti » pour promouvoir le recrutement de jeunes ayant un revenu familial en dessous de la moitié du salaire minimum local.

EMPLOI DES SENIORS

CNP Assurances comptait 27 CDD senior en 2013. Le nombre d'entrées de CDD senior est de 12 en 2013. La part des plus de 55 ans représente 19,7 % dans l'effectif fin 2013 contre 20 % l'an passé. Le plan d'actions contrat de génération de CNP Assurances fixe des objectifs chiffrés en matière d'embauche ou de maintien dans l'emploi des seniors. En parallèle MFPrévoyance a signé en 2013 un accord collectif relatif au contrat de génération.

6.2.3.5. Promotion de la diversité par la communication

La communication interne relative à la diversité fait l'objet d'un plan revu annuellement. Les collaborateurs ont la possibilité de remonter toute réclamation ou dysfonctionnement portant sur une discrimination supposée ou avérée ; il est accessible sur intranet. De nombreux articles liés à la mise en œuvre de la politique diversité, ainsi que des liens externes, sont également diffusés sur l'intranet CNP. En 2011, la direction des ressources humaines a invité l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise à suivre une formation en ligne et à répondre à un questionnaire d'évaluation ; La participation à cette formation sur la diversité faisait partie des critères d'intéressement 2011. Plus de 78 % des collaborateurs y ont participé ce qui a permis d'atteindre le niveau d'intéressement maximum portant sur les actions diverses de sensibilisation.

Des actions de sensibilisation et formations sont menées pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés, les propos et attitudes discriminatoires ainsi que pour convaincre des avantages d'une politique en faveur de la diversité. En 2013, Caixa Seguros a développé des actions de sensibilisation des équipes pour l'accueil du personnel handicapé.

6.2.4 AUTRES ACTIONS

6.2.4.1 Effectif

NOMBRE DE COLLABORATEURS DANS LE GROUPE

L'effectif total du groupe CNP Assurances consolidé est de 4 809 collaborateurs fin 2013 soit plus de 2 % en moins par rapport à 2012.

Effectif des Entités	Pays	2013	2012	Evolution à isopérimètre
CNP Assurances	France	3 095*	3 119	- 3,6 %
Caixa Seguros Holding	Brésil	813	787	3,3 %
CNP UniCredit Vita	Italie	158	150	5,3 %
CNP Cyprus Insurance Holdings	Chypre/Grèce	290	360	- 19,2 %
CNP Vida	Espagne (Italie, France)	152	136	13,4 %
MFPrévoyance	France	75	77	- 2,6 %
La Banque Postale Prévoyance	France	62	54	14,8 %
CNP Barclays Vida y Pensiones	Espagne/Italie/Portugal	71	70	5,97 %
CNP Assurances Compañia de Seguros	Argentine	79	77	5,3 %
CNP Europe Life	Irlande	14	12	16,7 %
Total groupe consolidé		4 809	4 842	- 2,38 %

* changement de périmètre, le chiffre 2013 inclut les contrats en alternance (soit 97).

Ces trois dernières années, CNP Assurances avaient stabilisé ses effectifs. Sur l'année 2013, l'effectif CDI de CNP Assurances enregistre une diminution conformément aux prévisions budgétaires.

Cette baisse de l'effectif CDI résulte :

- d'un léger accroissement des départs en retraite, à mettre en lien avec les incertitudes sur les évolutions réglementaires des régimes de retraite
- d'une vigilance accrue en matière de remplacement des départs naturels avec une politique de non remplacement systématique, en lien avec un environnement économique plus contraignant,
- ainsi que d'une politique renforcée de mobilité interne, ce canal étant désormais le vecteur essentiel de pourvoi de poste.

L'effectif de LBP Prévoyance poursuit sa progression ; en revanche le plan de départ volontaire en retraite anticipée de CNP CIH a réduit son effectif de 19 % en 2013.

CARACTERISTIQUES DES EFFECTIFS

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Part CDI	96 %	97 %	-1 %	100 %
Part des femmes	60 %	60 %	0 %	100 %
Age moyen des CDI	42,8 ans	42,6 ans	s.o.	100 %

La quasi-totalité des salariés du Groupe (99 %) est couverte par les conventions collectives d'assurance. Seule exception conformément aux règles locales du secteur : en Irlande et pour les 24 cadres en Argentine.

A CNP Assurances, 175 fonctionnaires de la CDC sont mis à la disposition. 0,40 % des effectifs sont détachés à l'international ; les cadres représentent 56 % de l'effectif.

La répartition par sexe et par âge reflète la situation du secteur de l'assurance dans chaque pays.

Pyramide des âges : répartition des effectifs du groupe en %	2013	2012
Moins de 20 ans	0,13	0
20 à 24 ans	3,12	2,04
25 à 29 ans	7,85	8,17
30 à 34 ans	12,42	13,08
35 à 39 ans	17,67	18,19
40 à 44 ans	18,72	18,24
45 à 49 ans	14,46	14,25
50 à 54 ans	10,98	11,05
55 à 59 ans	10,13	10,58
60 à 64 ans	4,28	4,15
65 ans et plus	0,25	0,32

6.2.4.2. Recours à la main d'œuvre extérieure - Un externalisation limitée et encadrée

A CNP Assurances, le recours à la main d'œuvre extérieure à la société est limité. La sécurité est confiée à 41 personnes, le ménage à 84 personnes (régions comprises), la maintenance à 22 personnes et l'accueil à 7 personnes, soit au total 157 personnes contre 156 en 2012. La maîtrise d'œuvre informatique de CNP Assurances est regroupée dans un GIE créé en 2012 (CNP TI) qui emploie 330 personnes au sein du groupe Caisse des dépôts.

Le recours à la main d'œuvre extérieure à la société est significative à Caixa Seguros et CNP Vida, où l'activité informatique est externalisée (203 personnes). Les deux entités s'assurent du respect de la législation sociale pour ces personnels. (cf. Achats responsables 6.3.3)

6.2.4.3 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Conformément à leur engagement auprès du Pacte mondial, CNP Assurances, CNP Argentine, Caixa Seguros Holding et CNP UniCredit Vita s'assurent du respect des lois et de la réglementation de chaque pays.

Toutes les filiales partagent les grands principes : respect des droits de l'homme, liberté d'association et droit à la négociation collective, accompagnement des collaborateurs dans la durée et promotion de l'égalité des chances. Les filiales reportent annuellement leur situation sociale à CNP Assurances notamment sur ces quatre points fondamentaux. Parmi les procédures qui garantissent le respect des droits civils et politiques appliquées à CNP Assurances, on peut notamment citer : le règlement intérieur, la mise en place d'un correspondant de la CNIL et les accords sur le droit syndical.

Les salariés sont couverts par une convention collective d'assurance (hors Irlande et cadres en Argentine) : cf. organisation du dialogue social. CNP assurances veille au niveau de formation et de promotion de ses représentants du personnel.

Par ailleurs le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT se traduit dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants (cf. partie 6.3.3), dans l'intégration de critères sociétaux dans la gestion des actifs financiers (80 % des actifs financiers des entités France, 100 % de l'entité Brésilienne) et dans la gestion du patrimoine immobilier.

Elimination du travail forcé ou obligatoire et abolition effective du travail des enfants : CNP Assurances et les filiales du Groupe ne sont pas concernés en direct par le travail forcé et le travail des enfants. Toutefois une vigilance particulière est portée sur ce sujet dans la politique achat (cf. partie 6.3.3).

6.2.4.4 Organisation du temps de travail

LE VOLUME HORAIRE ANNUEL

Au niveau du groupe CNP Assurances consolidé, le nombre d'heures annuel varie de 1 555 heures à 1 980 heures selon la législation locale. A CNP Assurances et MFPrévoyance, un temps plein correspond à 1 575 heures par an (accord ARTT de novembre 2001). Un nouvel accord sur le temps de travail a été signé à LBP prévoyance prévoyant la mise en place d'horaires de travail variables individualisés pour 1 555 heures/an.

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Nombre d'heures annuel moyen	1 671	1 672	- 0,1 %	100 %
Part des collaborateurs à temps partiel	14 %	14 %	0 %	99 %
Nombre d'heures supplémentaires	28 417	28 391	+ 0.1 %	100 %
Part des heures supplémentaires	0,34 %	0,34 %	0 %	100 %

UN TEMPS PARTIEL DEVELOPPE

En dehors de 4 salariés de CNP Vida, les collaborateurs travaillant à temps partiel dans les entités du Groupe l'ont choisi, et représentent 14 % de l'effectif Groupe. Pour CNP Assurances en 2013, 21 % de l'effectif travaillait à temps partiel choisi, leur volume horaire annuel moyen s'élève à 1 243 heures. La totalité des avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein bénéficient aussi aux salariés à temps partiels.

UNE GESTION DU TEMPS FLEXIBLE

Par ailleurs, 68 % des collaborateurs de CNP Assurances bénéficient d'horaires personnalisés avec une large autonomie laissée aux salariés qui organisent leur temps de travail en fonction de leurs impératifs professionnels.

6.2.4.5. Santé et sécurité

ABSENTEISME

En 2012, le taux d'absentéisme Groupe remonte légèrement en 2013 après une baisse en 2012. Une nouvelle méthodologie a été mise en place pour les indicateurs 2012 et retenue aussi en 2013.

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Taux d'absentéisme	6,00 %	5,89 %	+ 1,9 %	99 %
Taux d'absentéisme hors maternité	4,89 %	4,75 %	+ 2,9 %	99 %

HYGIENE ET SECURITE

Un seul cas de maladie professionnelle a été enregistré dans le Groupe. Il n'y a eu aucun décès en 2013 résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Nombre d'accidents du travail	19	23	- 17 %	99 %
Nombre d'accidents de travail avec arrêt de travail	12	10	+ 20 %	99 %
Maladies professionnelles	1	1	0 %	99 %

Nombre des accidents de travail Groupe : 2008 =30, 2009 =34, 2010 =30, 2011 =33, 2012 =23, 2013=19

A CNP Assurances, le plan de formation de l'Entreprise intègre des actions de formation à la sécurité routière pour les commerciaux itinérants. Le taux de fréquence mesuré par la CNAM pour 2012 s'élève pour Paris à 2,08 % pour un taux de gravité de 0,18 %. Les taux de l'année 2013 ne sont pas encore connus car mesuré en n+1 par la CNAM, néanmoins CNP Assurances n'a pas observé une augmentation de la fréquence ni de la durée de ces arrêts.

Le groupe CNP Assurances est soucieux de la protection sociale de ses collaborateurs. De nombreuses actions de prévention ont été ainsi mises en place dans les entités du Groupe (voir détail dans la priorité 2 « qualité de vie au travail », 6.2.2).

Par ailleurs, CNP Assurances dispose d'un service Santé au travail autonome, déployé sur ses principaux sites et propose à ses collaborateurs des actions de prévention complémentaires à travers des vacations de médecins spécialistes. Une assistante sociale assure une permanence régulière. Des actions de prévention sont régulièrement organisées : campagne de vaccination contre la grippe, sensibilisation aux risques musculo-squelettiques, e-learning « Incendie »... Des actions équivalentes sont mises en place dans le groupe Caixa Seguros avec notamment la présence de psychologues et nutritionnistes sur les sites.

BILAN DES ACCORDS EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Des accords collectifs couvrent 99,2 % du personnel Groupe et traitent les principaux sujets de santé et sécurité.

Le CHSCT est compétent pour l'ensemble des collaborateurs de CNP Assurances, ainsi que les prestataires externes travaillant dans ses locaux. Il se réunit une fois par mois. Chaque année, un programme de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail est élaboré. Un membre du CHSCT est désormais référent sur les risques psychosociaux et assure a minima un point trimestriel avec la médiation sociale interne. Un autre membre est en charge du plan de prévention pour les prestataires externes.

Par exemple, durant l'été 2013, le CHSCT a été saisi d'une alerte « amiante » à la Tour Montparnasse. Les personnels de CNP Assurances ont été évacués par mesure de précaution et se sont vus proposer de travailler sur des postes de repli dans le bâtiment principal du siège social situé à proximité; ils ont pu retourner dans leurs bureaux 48 heures après, les mesures d'empoussièrisme ayant conclu à l'absence de fibre d'amiante dans l'air ; résultat qui sera confirmé lors de nouvelles mesures réalisées fin août.

Outre la complémentaire santé, les collaborateurs de CNP Assurances bénéficient d'une couverture collective décès et dépendance facultative. Les accords collectifs mis en place avec le CHSCT de MFPrévoyance intègre aussi une complémentaire santé et prévoyance. Un CHSCT est en place aussi à CNP Vida et s'est réuni deux fois en 2013.

6.2.4.6 Rémunération

Rémunération individuelle moyenne brute par pays	2013	2012	Evolution	Taux d'augmentation annuel collectif
France	55 055 €	54 781 €	+ 0,5 %	0,02 %
Brésil	58 573 R\$	57 572 R\$	+ 1,7 %	7,2 %
Italie	52 535 €	53 910 €	- 2,5 %	1,4 %
Chypre/Grèce	40 000 €	40 000 €	0 %	0 %
Espagne	46 054 €	44 383 €	+ 3,7 %	3,3 %
Irlande	58 613 €	66 133 €	-11,4 %	0 %
Argentine	180 498 Ars	139 842 Ars	+ 29 %	25 %

Concernant le groupe CNP Assurances consolidé, le taux d'augmentation général des salaires s'élève en moyenne à 1,85 % avec des disparités selon les pays liés à l'inflation (+ 29 % en Argentine), ou à la crise économique (à Chypre et Grèce). Ainsi la filiale CNP CIH, en accord avec les représentants du personnel, a décidé de ne pas augmenter les salaires sur la période 2011-2013 mais de conserver les avantages sociaux.

La rémunération collective versée à CNP Assurances en 2013 s'élève à 6 505 676 € au titre de l'intéressement, 17 387 981 € au titre de la participation aux bénéfices et 614 088 € de prime compensatoire pour les fonctionnaires mis à disposition.

L'ensemble des salariés de CNP Assurances bénéficie d'une complémentaire santé et prévoyance, d'un contrat Dépendance spécifique, d'un contrat d'assurance vie retraite avec abondement de l'employeur, d'un CET et d'un PERCO.

6.2.4.7 Dialogue social

REPRESENTATION ET PROTECTION DES SALARIES

Dans le groupe CNP Assurances, le dialogue social est une priorité. Il y a au moins un représentant du personnel dans toutes les filiales sauf CNP Europe life qui compte 14 salariés. Caixa Seguros Holding, conformément aux règles établies par la convention du syndicat des employés de l'assurance, n'a pas de délégué du personnel, mais un représentant du personnel participe avec le président de ce syndicat aux réunions paritaires. 99 % des salariés du Groupe sont couverts par une convention collective d'assurance (hormis l'Irlande et les cadres de direction en Argentine conformément à la loi). Au total 142 réunions paritaires se sont déroulées dans les différentes entités du Groupe.

Un comité d'entreprise européen a été créé en 2010. Il s'est réuni 2 fois en 2013. Il rassemble les représentants des salariés de France, Italie, Espagne, Portugal, Grèce/Chypre et Irlande pour traiter des questions ou projets transnationaux.

INFORMATION ET CONSULTATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

CNP Assurances respecte les procédures d'information et de consultation et plus généralement les prérogatives des 2 instances que sont le comité d'entreprise (CE) et le CHSCT. Le règlement intérieur du CE et les règles de fonctionnement du CHSCT prévoient des moyens allant au-delà des obligations réglementaires. CNP Assurances veille au niveau de formation et d'avancement de ses représentants du personnel, encadré par un accord sur les moyens syndicaux.

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

- Au niveau de CNP Assurances - La définition de nouveaux chantiers sociaux

Le socle des accords en vigueur couvre les principaux sujets. Un accord sur la prévention des risques psycho-sociaux a été signé pour la période 2012-2015. Il s'inscrit dans le prolongement des actions développées de longue date dans l'entreprise pour améliorer la prévention des situations à risques, notamment en matière de sécurité, de santé et d'amélioration des conditions de travail. Cet accord apporte également aux managers, aux collaborateurs et à leurs représentants un cadre concret pour l'identification, la prévention et la gestion des risques psychosociaux. Des accords pluriannuels ont été également signés ces dernières années sur le handicap et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Ils prévoient des modalités de suivi en comité d'entreprise ou dans le cadre de commissions spécifiques. En 2013, 6 accords ont été signés : un accord d'intéressement, un accord relatif au déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement, des accords relatifs aux élections professionnelles. Un plan d'action contrat de génération a en outre été mis en place .

- Au niveau des entités - Des accords de progrès social

MFPrévoyance dispose d'un socle de douze accords sur les thèmes majeurs qui font aussi l'objet de suivi : bilan et analyse des indicateurs. Des accords sur l'organisation du temps de travail et la participation ont été signés au Brésil, sur la réduction d'allocations à

Chypre, sur le télétravail et les heures supplémentaires en Italie, ainsi que sur la durée du travail et le contrat de génération à MFPrévoyance.

Dans l'ensemble du Groupe les œuvres sociales représentent 1,51 % de la masse salariale 2013.

Sensibilisation et formation des collaborateurs au développement durable :

Les enjeux du développement durable font l'objet d'actions de sensibilisation/formation dédiées pour conforter leur ancrage dans la culture d'entreprise et les pratiques quotidiennes.

Sensibilisation

Plusieurs entités du Groupe dispose d'une rubrique intranet dédiée au développement durable. Depuis plusieurs années, des manifestations et des animations régulières sont organisées dans chaque entité pour sensibiliser les salariés aux enjeux du développement durable.

- En 2012 un jeu concours et un sondage ont été lancés lors de la semaine de l'ISR à CNP Assurances ; une conférence sur le sujet a également été organisée au siège et rediffusée en région, un mini-guide sur l'ISR a été diffusé aux collaborateurs présents ainsi qu'à tous les commerciaux.
- En 2013, la semaine du développement durable a été l'occasion pour CNP Assurances de sensibiliser les collaborateurs à l'écoconduite sur le site de Paris et d'Angers. Des supports pédagogiques ont été remis aux collaborateurs, un simulateur a également été mis à leur disposition. Le service développement durable a également organisé une séance d'information et d'échanges sur le sujet des notations extra-financières.
- MFPrévoyance a sensibilisé ses salariés au tri sélectif et LBP Prévoyance aux 3 réflexes responsable (éclairage, ordinateur, impression).
- Caixa Seguros Holding poursuit d'année en année la forte sensibilisation des collaborateurs. En 2012, elle a mis en fond d'écran de tous ses employés et prestataires les écogestes « 5 Rs » (recycler, réduire, réutiliser, repenser, respecter). Elle a diffusé à tous les collaborateurs du Groupe Caixa le nouveau Code éthique et de conduite, tout en maintenant une formation dédiée « le défi du Code ». En 2013 les différentes actions de sensibilisation ont porté sur l'eau, les résidus électroniques, la prévention des DST et l'hygiène alimentaire.
- En Italie, le « green group » anime des actions auprès des collaborateurs : sensibilisation au tri sélectif et depuis 2012 l'utilisation plus responsable des moyens de transport et l'usage de la visioconférence ont été promus. En 2013 il a organisé la première journée de sensibilisation « empreintes vertes »

Formation

- Le groupe Caixa Seguros Holding effectue des formations en ligne de 4 heures sur la responsabilité socio-environnementale pour tout le personnel : 11 % en ont bénéficié en 2012.
- CNP UniCredit Vita a proposé en 2013 une formation externe sur la RSE aux membres du Green Group et lancé une formation interne expérimentale sur la RSE.
- Un projet de formation générale sur le développement durable a été testé par quelques collaborateurs de CNP Assurances. Les acheteurs de CNP Assurances ont bénéficié quant à eux de formations spécifiques.

6.3 ASSUMER NOTRE RESPONSABILITE ECONOMIQUE

La première responsabilité financière du groupe CNP Assurances est de sécuriser les engagements pris envers les assurés et garantir une performance optimisée et lissée dans le temps.

Convaincue que les facteurs extra financiers optimisent le couple rendement/risque sur le long terme, CNP Assurances a déployé depuis plusieurs années une stratégie d'investisseur responsable pour la majorité de ses actifs et ceux de ses filiales françaises (80% fin 2013).

Cet engagement s'étend également à ses fournisseurs. CNP Assurances a initié une démarche d'audit et de progrès pour améliorer progressivement la performance environnementale et sociale de tous ses fournisseurs.

- ▶ Priorité N°1 : Investissement responsable sur les actifs boursiers
- ▶ Priorité N°2 : Investissement responsable sur les actifs réels
- ▶ Priorité N°3 : Achat responsable

6.3.1 PRIORITE N°1 : INVESTISSEUR RESPONSABLE SUR LES ACTIFS COTES

6.3.1.1 En France, une stratégie définie par CNP Assurances et déployée par les sociétés de gestion

CNP Assurances est une compagnie d'assurance. Elle ne gère pas d'actifs pour des tiers et délègue sa gestion d'actifs. La démarche d'investisseur responsable est définie et pilotée par CNP Assurances en s'appuyant sur l'expertise extrafinancière des sociétés de gestion. Cet engagement s'est renforcé en 2011 par la signature des Principes pour l'investissement responsable (PRI).

CNP Assurances a exclu dès 2008 de ses actifs directs les producteurs de bombes à sous-munition et mines antipersonnelles et la spéculation sur les matières premières agricoles. Une veille est également réalisée sur les OPCVM (dont la dernière en octobre 2013) sur ces thèmes auprès de 67 sociétés.

La stratégie d'investisseur responsable se traduit par une prise en compte progressive des critères ESG sur l'ensemble du portefeuille sur les différents compartiments d'actifs:

- Actions cotées: gestion « best-in-class ». Veille trimestrielle depuis 2006, avec les analystes extrafinanciers de Natixis AM et depuis 2009 de LBPAM. Le dialogue est engagé avec les sociétés en cas de problème ESG révélés via nos gérants financiers ou en amont des assemblées générales. Lorsque le dialogue ne porte pas ses fruits, la valeur peut faire l'objet de mesures graduées : arrêt des acquisitions voir cession de titres.
- Obligations du secteur public et parapublic : exclusion des pays non démocratiques, à faible degré de liberté selon les indices de Freedom House ou jugés corrompus par Transparency International.
- Obligations corporate : notations ESG trimestrielles des portefeuilles, exclusion ou limitation de l'univers d'investissement sur les principes du Pacte Mondial.
- OPCVM : les supports ISR adossés aux contrats d'assurance exprimés en euros, donc souscrits par CNP Assurances, représentent un encours de 2,3 Md€ fin 2013, soit 11 % de ces encours. Pour les OPCVM ISR souscrits par les assurés voir le chapitre 6.4.4.2.

6.3.1.2. Actionnaire responsable

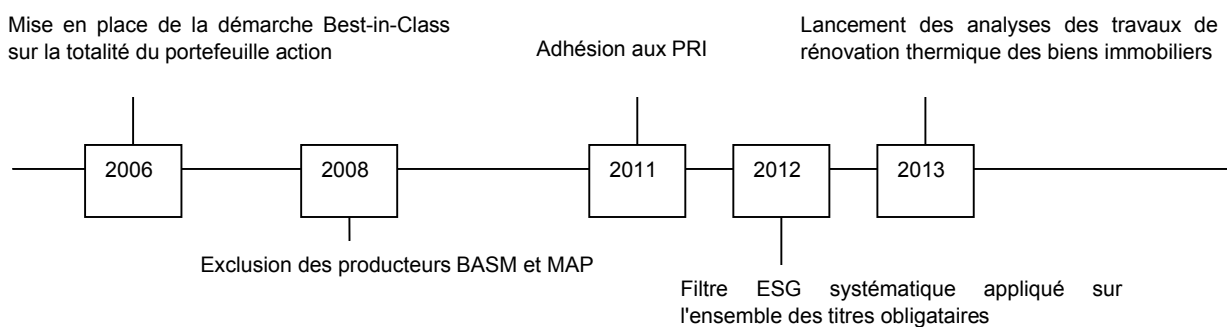
Un exercice systématique du droit de vote : depuis 2005, CNP Assurances a engagé une politique active de vote dans les assemblées générales des sociétés cotées dont elle est actionnaire en direct. En 2013, CNP Assurances a voté sur 99.9 % des entreprises françaises en portefeuille et sur une vingtaine d'émetteurs européens. Elle s'est opposée à 19.4 % des résolutions proposées.

Les principes sont définis par la direction générale. Ils visent à assurer les droits des actionnaires minoritaires dans la perspective du développement de l'entreprise sur le long terme. Ces principes, nourris des réflexions de place, sont applicables de manière pragmatique à toutes les sociétés, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de la société, de son secteur d'activité ainsi que des réglementations nationales.

6.3.1.3. L'intégration de critères ESG dans les filiales internationales

Caixa Seguros Holding pratique des exclusions sectorielles sur ses investissements en obligation publiques et privées et en action. CNP Argentine priorise entre des investissements à rendement et risque équivalent, celui avec le meilleur profil social et/ou environnemental. En 2013, 10 % de ses actifs sont consacrés au soutien de projet dans l'économie réelle.

Chronologie de l'évolution de la démarche d'investisseur responsable de CNP Assurances



6.3.2 PRIORITE N°2 : INVESTISSEMENT RESPONSABLE SUR LES ACTIFS NON COTES

6.3.2.1 Immobilier

UNE GESTION RESPONSABLE

Avec un patrimoine immobilier de 6 Md€ en France en valeur nette comptable, CNP Assurances est un acteur important du secteur. Elle en confie la gestion à des entreprises spécialisées, sur la base de stricts cahiers des charges, incluant les enjeux de respect de l'environnement et de sécurité : Charte de gestion durable avec Icade en 2008 et, en 2012, « annexes vertes » intégrées aux contrats cadres des mandats de gestion immobilière et des clubs deal.

UNE PERFORMANCE ENERGETIQUE EN AUGMENTATION

Dans les travaux d'entretien ou de rénovation des immeubles qu'elle détient, CNP Assurances a le souci constant d'améliorer la qualité énergétique. Elle recherche l'application des meilleures normes environnementales : 8 % des surfaces de bureaux sont certifiées HQE, BBC ou Bream very good.

Depuis 2009, l'évaluation environnementale des nouvelles acquisitions est systématique. Sur l'ensemble de ses biens détenus en direct des DPE ont été réalisés dans 96 % des biens résidentiels et 69 % des biens tertiaires (en cours de confirmation).

UN AUDIT GENERAL DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Pour faire face aux exigences récentes des lois Grenelle I et II et dans l'attente de la parution des décrets d'application correspondants, la performance énergétique de 75 % de ses actifs immobiliers (plus de 100 immeubles résidentiels et immeubles de bureau) a déjà été analysée. Des scénarios de plans d'actions adaptés à chaque immeuble ont été définis afin de réduire les émissions de CO2 et les consommations.

6.3.2.2. Forêt

UN PATRIMOINE FORESTIER GERE EN INTEGRANT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Avec 54 443 hectares de forêts à fin 2013, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France. La Société forestière, filiale à 50 % de CNP Assurances, assure la gestion durable des forêts, qui sont certifiées PECF et ISO 9001.

DES Puits CARBONES EN FRANCE ET AU BRÉSIL

En 2013, la croissance des arbres de CNP Assurances a permis de stocker 546 299 tonnes de CO2. Après déduction des bois vendus et de ceux abattus le bilan net de l'exercice 2013 s'élève à 288 357 tonnes de CO2 qui viennent s'ajouter au stock en place.

Depuis 2007, Caixa Seguros Holding compense ses émissions de CO2 en finançant la plantation d'arbres en Forêt Atlantique par l'ONG Green Initiative ce qui la certifie « Carbon Free ». La gestion est réalisée dans le respect de la biodiversité tout en apportant des revenus

et des formations aux communautés défavorisées locales. 17 hectares de forêts ont ainsi été plantés, et des opérations organisées à CNP Assurances sont venus compléter ces plantations de 4 665 arbres.

L'ANTICIPATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La question du changement climatique est aujourd'hui très structurante dans la gestion des massifs forestiers de CNP Assurances. Pour assurer la santé et la valeur des forêts dans la durée. La société gestionnaire choisit des essences dites « de transition », adaptées au climat actuel et au climat futur, et porte une attention croissante à la réserve en eau des sols accueillant de nouvelles plantations.

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

La Société Forestière a lancé un inventaire des zonages environnementaux et effectue tous les ans des opérations en faveur de la biodiversité : par exemple en 2013 gestion adaptée pour préserver notamment les habitats de rapaces protégés, d'une fourmière exceptionnelle fondamentale pour l'écosystème forestier ou encore le Lis Martagon. La gestion des forêts assure aussi la protection des sols contre l'érosion, la filtration et la purification de l'eau.

De même, les opérations de reforestation de la filiale Caixa Seguros Holding favorisent la biodiversité, les ressources en eau et la conservation des sols.

6.3.2.3 PME non cotées

NOS PARTICIPATIONS

Depuis 2010, les diligences menées avant tout nouvel investissement en private equity permettent d'établir une notation ESG. 18 fonds ont été notés en 2013. Par ailleurs, CNP Assurances a également investi dans plusieurs fonds à plus values sociales pour un montant total engagé de près de 123 M€ à fin 2013 : financement de petites entreprises connaissant des barrières sociales dans l'accès aux fonds propres, soutien de PME en difficulté.

Notre accompagnement

Présente sur le métier du capital-investissement depuis 1992, CNP Assurances est un des principaux investisseurs dans le non coté en France, qui permet de financer les différents stades de développement des PME (démarrage, croissance, transmission). CNP Assurances soutient ainsi le développement de près de 500 entreprises françaises de moins de 50 M€ de chiffre d'affaires. Ces entreprises jouent un rôle stratégique dans le renforcement du tissu économique français, la création d'emplois et dans l'attractivité internationale du territoire.

CNP Assurances accompagne aussi bien des PME innovantes que des PME déjà bien implantées sur leur marché, partout en France et dans tous les secteurs, de la haute technologie à l'industrie traditionnelle.

6.3.2.4 Infrastructures

Depuis 2010 un questionnement ESG est également introduit lors de nouveaux investissements et un reporting demandé régulièrement. Les investissements en énergie renouvelable, traitement des eaux et des déchets représentent un encours total de 133 M€ fin 2013.

6.3.3 PRIORITE N°3 : ACHAT RESPONSABLE

L'intégration de la RSE dans la politique achat s'est développée d'abord dans les grandes entités du Groupe : CNP Assurances et Caixa Seguros Holding. La démarche des autres filiales progresse aussi notamment au sein du «green group» de CNP UniCredit Vita. LBP Prévoyance et CNP Argentine travaillent toutes deux à l'élaboration d'une politique achat.

6.3.3.1 CNP Assurances – Un engagement déployé

Les engagements RSE de CNP Assurances sont déclinés par la direction des achats. Tous les acheteurs sont sensibilisés et la plupart formés aux exigences RSE. La Charte éthique et déontologique interne aux achats et le code de déontologie gouvernent leurs pratiques achats.

CNP Assurances est signataire de la Charte des « 10 engagements pour des achats responsables » de la Médiation du Crédit et de la CDAF qui prend en compte notamment les impacts environnementaux et territoriaux. Les principaux appels d'offre et consultations comportent un volet RSE, critère de qualification de la proposition.

Signataire du Pacte mondial, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits de l'homme auprès de ses sous-traitants et fournisseurs. Des clauses contractuelles sur la protection des travailleurs figurent dans les contrats. En aval de la contractualisation, une évaluation RSE des principaux fournisseurs par EcoVadis est en cours de déploiement (cf. 6.3.3.3).

La quasi-totalité des fournisseurs de biens et de services ou prestations intellectuelles de CNP Assurances sont situés en France. Le recours à la sous-traitance est limité essentiellement aux prestations intellectuelles ainsi qu'à des travaux d'imprimerie, routage, mise sous pli, archivage, saisie de masse, déport d'accueil téléphonique et maintenance.

6.3.3.2. Caixa Seguros Holding – des clauses dans tous les contrats

Caixa Seguros intègre depuis 2008 des clauses de responsabilité sociale et environnementale dans ses contrats reprenant les engagements du Pacte mondial (OIT, lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue, environnement, fraude et blanchiment). Les contrats conclus avant 2008 ont été mis à jour de ces nouvelles clauses. Les fournisseurs et sous-traitant du groupe Caixa Seguros Holding s'engagent sur le respect de la réglementation et sur leur responsabilité environnementale. Le non-respect est une cause de résiliation ou autre réponse juridique appropriée.

6.3.3.3 Une plateforme d'audit extra-financier des fournisseurs

CNP Assurances a noué un partenariat avec EcoVadis pour mutualiser le suivi des performances environnementales, sociales et éthiques des fournisseurs de manière globale. L'information est rassemblée sur une plateforme collaborative qui comprend 150 secteurs d'activité et 95 pays.

Les évaluations fournisseurs sont demandées à chaque consultation ou nouveau référencement (procédure d'appel d'offre) et une campagne de notation a été lancée en parallèle auprès des principaux fournisseurs. En 2013, 26,2% des fournisseurs en chiffre d'affaires ont été ainsi évalués soit 57 fournisseurs.

6.3.4. AUTRES ACTIONS

6.3.4.1 Lutte contre le blanchiment de capitaux

Une exigence partagée

En tant qu'intermédiaire financier, le groupe CNP Assurances est fortement impliqué dans la lutte contre le blanchiment des capitaux. Dans le cadre de son modèle d'affaires, les exigences en termes d'identification et de diligence sont définies dans les conventions qui lient l'assureur à ses distributeurs en contact direct avec les clients. Ces mêmes exigences sont au cœur des procédures des filiales internationales en conformité avec les réglementations locales.

Un contrôle tout au long de la chaîne d'activités

Outre le dispositif de contrôle interne et le déploiement des normes déontologiques, le dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux fait l'objet de contrôles permanents transverses mis à jour pour suivre l'évolution de la réglementation.

Des procédures décrivent les contrôles opérés, en particuliers par les commerciaux ou partenaires au contact de la clientèle, notamment en matière de vérification d'identité du payeur de prime et du bénéficiaire ainsi que des moyens de paiement.

Un service dédié

Avec l'appui d'une filière de près de 20 personnes, un service spécifique est dédié ces contrôles en France comme dans les grandes filiales. Les filiales internationales disposent d'un relai au siège. Les procédures fédérales de lutte anti-blanchiment sont accessibles à tout collaborateur dans l'intranet.

Des formations sont effectuées régulièrement dans les filiales en lien avec la direction du contrôle des risques du Groupe. En 2013 elles ont été réalisées à MFPrévoyance, LBP prévoyance, CNP BVP et CNP UniCredit Vita. En 2010/2011 une formation en ligne a été proposée à tous les collaborateurs de CNP Assurances, adaptée aux enjeux de leur fonction. En 2013, les collaborateurs ont été conviés à une présentation des dispositifs de lutte contre la fraude, le blanchiment et le terrorisme en lien avec un de nos grands partenaires.

6.3.4.2 Lutte contre la corruption

Une codification dans l'ensemble des entités

La corruption ne correspond pas à un risque majeur de l'activité, puisque tous les mouvements de fonds sont tracés.

Le code de bonne conduite de CNP Assurances, actualisé et renforcé en 2010, vaut règlement intérieur. Il est disponible sous intranet et référencé dans le guide d'accueil des nouveaux salariés. Toutes les autres entités du Groupe se sont également dotées de codes, charges et règlements.

Certains métiers plus exposés se sont dotés de codes spécifiques :

- Le code de bonne conduite de CNP Assurances comporte des règles sur les conflits d'intérêt et sur les gratifications. Le guide de déontologie Achat décline en pratique les principes d'actions énoncés dans la charte de l'éthique aux achats mise en place en 2006, pour les situations clés du métier des achats. En juin 2012, CNP Assurances s'est engagé en signant la Charte CDAF des relations inter-entreprises.
- De même un code de déontologie spécifique traite de l'éthique pour les commerciaux du réseau CNP Trésor. Le service conformité s'assure du respect des réglementations lors de l'application des actions commerciales du réseau CNP Trésor.

Des formations ciblées

En 2011 et 2012, une formation relative au code de bonne conduite a été réalisée pour tous les cadres encadrant, ceux-ci la relayant auprès de leurs collaborateurs.

En Italie, une formation obligatoire a été réalisée sur la responsabilité administrative de l'entreprise, et Caixa Seguros Holding a proposé depuis 2012 au Brésil une formation « Le Défi du Code » concernant le code éthique et de bonne conduite du Groupe.

Une gestion financière encadrée

Cette vigilance déontologique s'applique également à la gestion des actifs financiers de CNP Assurances tout particulièrement pour les obligations d'Etat où l'indice de Transparency International est un des trois critères d'exclusion.

6.3.4.3. Mécénat et partenariat sociétal

Les opérations de mécénat sont réalisées en partenariat avec des associations à la suite d'appels à projets qui en France sont portés pour partie par les salariés. Au Brésil, les employés sont investis dans la réalisation des actions de mécénat. Par ailleurs, Caixa Seguros Holding a des accords de coopération avec l'UNODC et l'UNESCO ou encore un contrat de prestation de service avec l'ONG Iniciativa Verde. En 2013 Elle a créé l'Institut Caixa Seguros afin de structurer ses actions avec l'ONU pour l'amélioration des comportements sociaux. CNP Vida parraine une association de solidarité (mécénat).

Les actions de partenariat ou de mécénat :

- Assurés, formation/recherche : CNP Assurances entretient des relations étroites avec l'ENASS. Elle finance également des centres de formation et CFA tels que l'IFPASS, l'ADAPT et aide des écoles au travers de la taxe d'apprentissage. CNP Assurances soutient financièrement la « Chaire Transitions démographiques, Transitions économiques » de la Fondation du Risque.
- Réinsertion : L'accueil de jeunes en formation est une tradition dans le groupe CNP Assurances. Il concerne 100 contrats d'apprentissage ou d'alternance à CNP Assurances et LBP prévoyance, en fort développement depuis 2012, ainsi que 190 stagiaires dans le Groupe.

CNP Assurances est membre fondateur de la fondation Entrepreneurs de la Cité et co-assure les créateurs d'entreprises bénéficiaires. Elle s'est également engagée sur le fonds d'investissement *Business Angels* des Cités Partenaires 2, dédié aux entrepreneurs issus des cités dites sensibles. Caixa Seguros Holding s'investi fortement dans le programme « Jovem de expressao » (cf. 4.3.4.4) et a signé en 2011 un accord de coopération avec l'UNESCO pour développer des actions de communication communautaire et de promotion de la santé des jeunes dans le cadre de ce programme social.
- Santé : La Fondation CNP Assurances s'est engagée dès 1999 dans la lutte contre la douleur et l'accompagnement des soins et a soutenu la réalisation de 2 nouvelles recherches cliniques en 2013. Depuis le début de son engagement en faveur de l'arrêt cardiaque, la Fondation CNP Assurances a consacré 1 554 000 € à cet axe de soutien aux collectivités locales : plus de 2100 défibrillateurs ont été implantés et la population formée à leur utilisation. La Fondation a également soutenu en 2013 un partenariat de recherche sur l'imagerie cardiaque et 4 projets de collaborateurs.

Les filiales ont mis en place de nombreux programmes en relation avec des associations : au Brésil, reforestation avec l'ONG Iniciativa Verde, gestion des déchets avec l'association les Amis du Futur, lutte contre l'infection du VIH avec l'UNESCO et en 2013 soutien à l'exposition itinérante de Yann Artus Bertrand. CNP Vida poursuit son soutien de mécénat aux personnes en difficultés.

6.3.4.4 Impact local

EMPLOI LOCAL

CNP Assurances participe à l'emploi dans les régions où elle est implantée depuis près d'un siècle : 90 % des collaborateurs de CNP Assurances travaillent dans les locaux de l'Entreprise situés à Paris, Arcueil et Angers. Les expatriés représentent 0,7 % des collaborateurs de ses filiales internationales. De même, les filiales internationales participent à l'emploi régional y compris au niveau des cadres dirigeants : 75 % des membres des comités exécutifs ou de direction présents fin 2013 ont été embauchés localement.

Plus indirectement, quelques produits d'assurances ont intégré une aide à la recherche d'emploi: citons à titre d'exemple en France la garantie perte d'emploi à tarif réduit ou assortie de conseils pour le retour à l'emploi «protection active emploi » et le service d'aide à la recherche d'emploi mis en place par Caixa Seguros Holding.

IMPACT DE L'ACTIVITE D'ASSUREUR ET D'INVESTISSEUR

En rendant ses produits accessibles au plus grand nombre, dans la sélection médicale comme au niveau économique, le groupe CNP Assurances contribue à la lutte contre l'exclusion financière. Ces sujets, essentiels dans la démarche RSE du Groupe sont développés dans la partie 6.4.1.

Avec plus de 300 milliards d'euros de placements, le groupe CNP Assurances joue un rôle majeur dans le financement de l'économie pour l'essentiel sur le territoire national de ses implantations.

CNP Assurances est un des premiers acteurs du financement de l'économie française, et plus largement de sa compétitivité, à la fin de l'année 2013 avec 42 Md€ d'obligations d'entreprises françaises, 9 Md€ d'actions françaises et plus de 50 Md€ d'obligations de l'Etat (valeurs nettes comptables). Tous les secteurs de l'économie sont accompagnés dans une perspective de développement de long terme. CNP Assurances soutient la responsabilité sociale des entreprises dont elle est actionnaire à travers sa politique d'investisseur et d'Actionnaire responsable. (cf. priorités 1 et 2, chapitre 6.3.). De la même façon, les placements financiers de Caixa Seguros Holding sont tous réalisés au Brésil.

VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOTS SUR LES SOCIETES

2013	France	Amérique latine	Europe hors France	Total
Charge d'impôts sur les sociétés en M€	- 346	- 313	- 38	- 697

Par ailleurs les sociétés françaises d'assurance du Groupe ont été amenées à verser plus de 1 milliard € au titre des taxes à charge des assurés.

ACTIONS SUR LES COMMUNAUTES LOCALES

Les entités du Groupe contribuent également à résoudre des problématiques actuelles de société. Quelques exemples :

- Les prestations d'assistance et de prévention développées par Filassistance répondent aux besoins de la population fragilisée par l'âge, le handicap ou la maladie.
- Le groupe Caixa Seguros Holding participe activement au soutien des populations locales. L'opération « Jovem de expressao » favorise le développement humain face aux conditions de transition démographique et épidémiologique actuelle du Brésil (cf. www.jovemdeexpressao.com.br). L'opération vise à réduire la violence par l'accès au marché du travail chez les jeunes de la région d'implantation en partenariat avec les centres culturels locaux. Ce programme est reconnu pour son caractère innovant et depuis 2010. La gestion est réalisée en partenariat avec le bureau des Nations Unies sur les drogues et le crime (UNODC). En 2013 Caixa Seguros a réalisée une enquête sur la vulnérabilité des jeunes.

LOBBYING

Le seul lobbying des entités du Groupe consiste à participer aux instances professionnelles d'assurances et pour les filiales internationales, aux rencontres dans le cadre des représentations diplomatiques de la France. Le groupe CNP Assurances participe aux défis de la société civile en intervenant dans la recherche et les débats, notamment en France sur la retraite et la dépendance.

Les actions de CNP Assurances passent systématiquement par les organisations de place en particulier la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances). Dans le domaine du développement durable, CNP Assurances participe à la Commission ISR de Paris Europlace. Elle est membre de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) et de son Club Finances, qui regroupe les entreprises et leurs parties prenantes: y participent les ONG, les représentants de syndicats de personnel et d'employeurs.

Les dons aux partis politiques ne sont pratiqués par aucune entité du Groupe. Ils sont spécifiquement interdits dans les codes de CNP Argentine et CNP BVP.

6.3.4.5 Droits humains

LE PACTE MONDIAL COMME FIL DIRECTEUR

Conformément à son engagement auprès du Pacte Mondial depuis 2003, CNP Assurances s'assure du respect des lois et de la réglementation des droits humains de chaque pays. Après CNP Argentine et Caixa Seguros Holding, CNP UniCredit Vita a également adhéré au Pacte en 2010. Le groupe Caixa Seguros Holding procède annuellement à l'évaluation de sa responsabilité sociale avec l'institut Ethos pour s'assurer du respect des principes du Pacte mondial.

Les signataires renouvellent annuellement leur engagement et promeuvent le Pacte auprès de leurs fournisseurs et sociétés de gestion. Cet engagement se traduit notamment dans l'intégration de critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans la gestion des actifs financiers : le respect des droits de l'homme est ainsi un critère dans la sélection des investissements en actions et en obligations. Cet engagement s'est renforcé en 2011 par la signature des Principes pour l'investissement responsable (PRI). La signature de la charte UDA confirme le respect de la diversité et des droits de l'homme dans les actions de communication.

LES PROCEDURES DEDIEES

Toutes les filiales partagent quatre grands principes : respect des droits de l'homme, liberté d'association et le droit à la négociation collective, accompagnement des collaborateurs dans la durée, et promotion de l'égalité des chances.

Les filiales reportent annuellement sur leur situation sociale à la maison mère notamment sur ces points fondamentaux. CNP Assurances et les filiales du Groupe ne recourent ni au travail forcé ni au travail des enfants. Une vigilance particulière est également portée sur ce

sujet dans la politique achat (cf.6.3.3 priorité 3), et dans la gestion du patrimoine immobilier. Parmi les procédures qui garantissent le respect des droits civils et politiques appliquées au groupe CNP Assurances, on peut notamment citer : les codes et règlements intérieurs, les accords sur le droit syndical ainsi que les éléments concernant la protection des données personnelles.

6.4 ADAPTER NOS OFFRES A LA DIVERSITE DES BESOINS

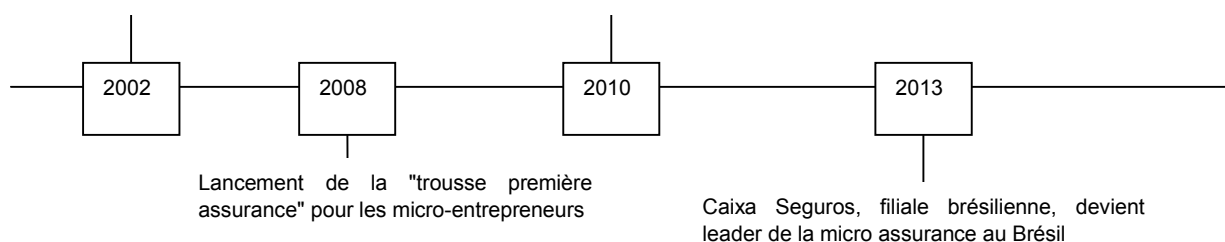
Le groupe CNP Assurances souhaite offrir à l'assuré, quel qu'il soit, des garanties au plus proche de son quotidien, de ses besoins mais aussi de ses capacités. Cet objectif est ambitieux car le groupe est confronté à une grande diversité de situations sur ses différents marchés.

En s'adaptant aux différentes situations, CNP Assurances tente de contribuer à sa manière à la lutte contre l'exclusion financière. Cela suppose aussi dans certains cas d'aller au delà de la compensation financière en apportant à l'assuré des services innovants pour l'aider à surmonter les difficultés rencontrées.

- ▶ Priorité N°1 : Contribution à la lutte contre l'exclusion financière
- ▶ Priorité N°2 : Conception de produits et services à avantage sociétal
- ▶ Priorité N°3 : Satisfaction maximale des assurés

Création du concept d'assurassistance, offre associant des prestations d'assistance aux prestations financières habituelles

« Active emploi » est l'offre la plus primée pour son dispositif d'accompagnement à la recherche d'emploi



6.4.1 PRIORITE N°1 : CONTRIBUTION A LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION FINANCIERE

6.4.1.1 Des produits adaptés

EN FRANCE, UNE OFFRE ADAPTEE AUX BESOINS DES PERSONNES A FAIBLE REVENUS

En accord avec les partenaires distributeurs, CNP Assurances propose des produits dont les montants minimums de souscription sont volontairement faibles malgré le surcoût de gestion (30 € en assurance vie). La tranche de 30 € représente plus de la moitié des souscriptions de 2013 sur ces contrats. Autre exemple, en prévoyance, le capital minimum de 7 500 € est proposé en « garantie urgence » pour 3 €/trimestre.

Par ailleurs CNP Assurances est membre fondateur de la fondation Entrepreneurs de la Cité, destinée à favoriser l'assurance de créateur d'entreprise, et co-assureur de la garantie prévoyance et santé « Trousse 1ère assurance » (539 nouveaux contrats en 2013).

AU BRÉSIL, LE SUCCES D'UN PRODUIT DE MICROASSURANCE INNOVANT

Au Brésil, Caixa Seguros Holding est la première entreprise à avoir implanté un produit de microassurance sur le marché. Commercialisé depuis 2011, plus de 218 000 polices du produit Amparo ont été vendues. Cette offre intègre une indemnisation en cas de mort accidentelle, une assistance funéraire complète, une aide alimentaire pour la famille du défunt pendant une période de 3 mois, ainsi qu'un tirage au sort mensuel pour fidéliser ses clients. Le prix de ce produit est le plus faible du marché (à partir de 2,50 BRL, pour une indemnisation de 2 000 BRL).

6.4.1.2 Une sélection des risques adaptée à la santé de chacun

Grâce à la longue expérience en assurance de personne, CNP Assurances dispose d'une base de connaissance des risques particulièrement riche. Cela lui permet d'affiner et d'actualiser régulièrement sa politique de sélection des risques en tenant compte de l'état de santé de chaque assuré afin d'accepter autant que possible les couvertures invalidité et incapacité. Dans le cadre d'application de la convention AERAS, et pour la deuxième année consécutive, la garantie d'invalidité spécifique a pu être largement proposée. Par ailleurs, les surprimes pour les emprunteurs aux ressources modestes sont écartées avec des conditions élargies en 2012.

Le taux de refus en assurance emprunteur est maintenu en dessous de 0,2 % depuis 5 ans.

6.4.1.3 Une information adaptée à tous.

CNP Assurances a lancé en octobre 2010 le premier site vidéo interactif et pédagogique entièrement dédié à l'assurance vie <http://www.toutsavoirlassurancevie.fr>, afin de répondre à un réel besoin d'information (près de 637 000 visiteurs uniques). Le site n'a pas de vocation commerciale, il permet aux internautes d'approfondir en toute liberté leur connaissance des mécanismes à l'aide d'une série web et de fiches explicatives.

Le groupe Caixa Seguros diffuse la culture de la retraite parmi les fonctionnaires et facilite l'accès à l'information aux personnes sourdes ou malentendantes.

6.4.2 PRIORITE N° 2 : CONCEPTION DE PRODUITS ET SERVICES A AVANTAGE SOCIETAL

Le groupe CNP Assurances continue de faire évoluer son offre pour s'adapter aux dernières évolutions de la société. Cela se traduit par l'enrichissement des offres existantes et par le développement de services de prévention ciblée.

6.4.2.1 Enrichissement des offres

Des garanties innovantes sont proposées pour surmonter les problèmes de dépendance, de perte d'emploi ou de vieillissement :

En France par exemple, des garanties perte d'emploi à tarif réduit ou assortie de conseils pour le retour à l'emploi par CNP Assurances. En particulier, « Protection active emploi » garantit un soutien financier sur 6 ou 24 mois et intègre une aide personnalisée (bilan professionnel, formation, moyens logistiques...).

Le contrat d'assurance de crédit immobilier Effinance, co-assuré avec La Banque Postale Prévoyance, a été primé « pour son accessibilité au plus grand nombre ainsi que pour ses garanties utiles, ses exclusions réduites, à un tarif raisonnable ».

6.4.2.2 Prévention santé

Considérant qu'il est de sa responsabilité d'accompagner les assurés tout au long de leur vie, CNP Assurances a été précurseur en intégrant des prestations d'assistance et de prévention ciblées dans ses contrats d'assurance vie/épargne et dépendance dès 2003, en particulier à travers sa filiale Filassistance International.

En 2013, ce positionnement sur l'assistance de proximité aux personnes et sur l'assistance santé-vie quotidienne a été conforté en particulier sur l'offre de préparation à la retraite, l'anticipation de situations problématiques et l'accompagnement des femmes atteintes du cancer et de leurs proches dès la détection.

6.4.3 PRIORITE N°3 : SATISFACTION DES ASSURES

6.4.3.1 Un double suivi de la satisfaction

Les enquêtes menées périodiquement par les entités du groupe CNP Assurances sont réalisées non seulement auprès des assurés mais aussi des partenaires-distributeurs. Elles permettent d'obtenir un diagnostic très complet de la satisfaction client.

En 2013 CNP Assurances a réalisé 4 enquêtes de satisfaction sur les processus de gestion des contrats. Ces enquêtes, souvent prévues dans le cadre de certification ou de convention de service, contribuent à l'amélioration du dispositif d'écoute clients et font l'objet d'analyses partagées avec les partenaires. Le taux de satisfaction augmente en 2013 et atteint 84% de satisfaits pour les bénéficiaires LBP, CNP Trésor, Caisses d'Epargne.

A l'international, des enquêtes de satisfaction sont réalisées auprès des clients dans toutes les filiales mais dans le cas de CNP BVP uniquement par le distributeur. Elles sont annuelles en Italie et à Chypre et jusqu'à mensuelles au Brésil. CNP Vida réalise depuis plusieurs années des rencontres mensuelles avec les distributeurs pour partager leur perception de la qualité des services (taux de satisfaction 2013 de 73 %).

DES ETUDES SUR LES ATTENTES DES ASSURES

Outre les études réalisées avec les partenaires distributeurs, les entités du groupe CNP Assurances effectuent des études pour anticiper les besoins résultant des évolutions sociales et démographiques. En 2013 ces études ont porté notamment sur de nouveaux concepts

d'offres innovantes en prévoyance et épargne (CNP Assurances) et le recueil des besoins utiles à l'élaboration d'offres de prévoyance (CNP UniCredit Vita et LBP Prévoyance).

6.4.3.2 Des outils pour la qualité de service

Les postes de travail au service des différents réseaux distributeurs des entités du groupe CNP Assurances intègrent les obligations de conseil tout en augmentant l'efficacité et la qualité du service aux assurés. Des nouvelles actions Qualité, communes et convergentes, ont été définies en 2013 avec les partenaires de CNP Assurances pour permettre d'améliorer la qualité de service aux assurés et aux conseillers.

Le déploiement de nouvelles technologies est utilisé pour faciliter les démarches des assurés : un site de déclaration de sinistres en assurance emprunteur a ainsi été mis en ligne en 2012 par CNP Assurances permettant de transmettre, y compris par sms, les pièces et suivre l'avancement de son dossier. Un système d'adhésion 100% en ligne avec signature électronique a également été lancé fin 2013 pour le contrat d'assurance emprunteur des crédits immobiliers de Boursorama Banque. De plus CNP Assurances propose à ses partenaires distributeur d'assurance emprunteur la possibilité pour l'assuré de saisir son questionnaire de santé à son domicile.

Caixa Seguros Holding a développé son accueil en ligne à la demande des clients. En plus de la prestation de services, les souscriptions sont possibles sur Internet. Les clients sont aidés par des spécialistes pendant le processus d'achat, à travers un forum.

CNP UniCredit Vita a enrichi son site web d'accès direct au compte d'assurance intégrant des informations et des formulaires téléchargeables pour constituer les dossiers administratifs en cas de sinistre.

6.4.3.3 Accessibilité du service aux assurés et aux conseillers

En 2013, 1,4 millions d'appels ont été reçus par CNP Assurances en assurance individuelle. Le contexte économique et le dispositif spécifique mis en place en 2012 ont permis d'améliorer sensiblement le taux d'accessibilité (88% en 2013). 90 % des appelants LBP et CNP Trésor en 2013 sont satisfaits.

Un « Plan de continuité de l'entreprise » prévoit comment faire face au risque d'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Des tests sont effectués chaque année sur des scénarios différents afin de s'assurer de la reprise des activités des différents services.

6.4.3.4 Suivi des requêtes des assurés

Un service de Médiation : CNP Assurances a institué un service de médiation dont les coordonnées sont systématiquement précisées dans les conditions générales de ses contrats. Cette voie de recours amiable simple et gratuite améliore les relations entre l'assuré et son assureur et évite souvent de recourir au contentieux. En 2013, 1 374 saisines de médiation ont été enregistrées ou ré-ouvertes en augmentation de près de 20 % par rapport à 2012 en raison d'une plus grande visibilité de ce service.

Réclamations – Raccourcissement du détail de traitement

Depuis toujours marginal (autour de 0,05 % des assurés), le nombre de réclamations auprès de CNP Assurances s'est stabilisé sur le segment emprunteur depuis 2009. Les réclamations et les demandes d'information en assurance vie individuelle sont également rares (autour de 0,06 %).

En 2013, CNP Assurances s'est engagée à répondre dans les 2 mois suivant la réclamation. Réduire les délais de traitement a été rendu possible par une réorganisation importante, menée en coordination avec ses partenaires distributeurs. Des outils ont été déployés afin d'affiner le suivi et l'analyse des réclamations et en tirer des enseignements pour améliorer la qualité de service.

Contrats non réclamés à CNP Assurances : Grâce à un dispositif de recherche des bénéficiaires en lien avec les réseaux de distribution plus de 11 000 bénéficiaires ont été retrouvés en 2013 pour un montant de plus de 77 M€.

6.4.4 AUTRES ACTIONS

6.4.4.1 Protection des assurés

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DES ASSURES

L'assurance de personne repose sur la connaissance de données personnelles, donc sensibles. Le Groupe est extrêmement vigilant sur le respect des règles de confidentialité. Les informations médicales et personnelles des clients sont protégées par des procédures conformes à la réglementation en vigueur dans chaque pays d'implantation. Ainsi, les filiales françaises MFPrévoyance et LBP Prévoyance particulièrement exposées au secret médical, organisent régulièrement des formations spécifiques à l'aide de médecins conseils.

Par ailleurs, tous les e-mailing de CNP Assurances sont soumis à l'autorisation de l'assuré. Ces autorisations sont gérées dans un système d'information dédié.

CONFORMITE DES PRODUITS ET DES SERVICES

Toutes les entités du groupe vérifient la conformité des documents contractuels à chaque étape du circuit de conception des nouveaux produits,

Les entités du Groupe progressent chaque année élargissant le périmètre des certifications tout en s'assurant du renouvellement des certifications acquises antérieurement. Les principaux processus de l'activité de CNP Assurances et de plusieurs filiales sont à ce jour certifié ISO 9001.

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE DES ASSURES

Le cœur de métier du groupe CNP Assurances n'a pas d'impact direct sur la santé des consommateurs. Cependant, sa filiale, Filassistance, a développé des opérations de prévention et l'assistance santé vie quotidienne aux particuliers notamment via des bilans « prévention de la perte d'autonomie » et « prévention de mémoire », aide ergonomique, service d'information et de soutien psychologique.

De plus CNP Assurances réalise des actions de prévention et santé au travail auprès des collectivités locales clientes. CNP CIH favorise également les examens médicaux préventifs.

6.4.4.2 Promotion du développement durable auprès des assurés

OFFRE ISR

En assurance de personnes, les seuls produits « verts » sont les supports ISR des contrats d'épargne : ils sont proposés dans chacun des contrats individuels phares de CNP Assurances en unités de compte.

Les supports ISR ont été de nouveau promus par ses deux grands partenaires en 2013. A la fin de l'année, près de 85 000 contrats d'assurance vie individuelle de CNP Assurances comportent des fonds ISR. Ils représentent un encours de 319 M€ en augmentation de plus de 9 % par rapport à 2012 grâce notamment à des versements sur les fonds monétaires ISR.

L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance se développe dans la gestion des actifs adossés à l'ensemble produits en euros et aux capitaux propre.

EXEMPLES DE COMMUNICATION DANS LE GROUPE

- Caixa Seguros Holding a développé un site « prendre soin de l'avenir » présentant pédagogiquement les enjeux sociaux et environnementaux du Groupe et ses résultats, ainsi qu'un blog d'information sur la consommation responsable auprès des assurés : <http://www.cuidardofuturo.com.br>.
- CNP Assurances, fort de ses engagements, promeut dans plus de 18 millions de courriers aux assurés son adhésion au Pacte Mondial ainsi que sa stratégie d'investisseur responsable. Depuis 2011, tous les contrats d'assurance en cas de vie (hors unité de compte) sont concernés, notamment les relevés annuels réglementaires.

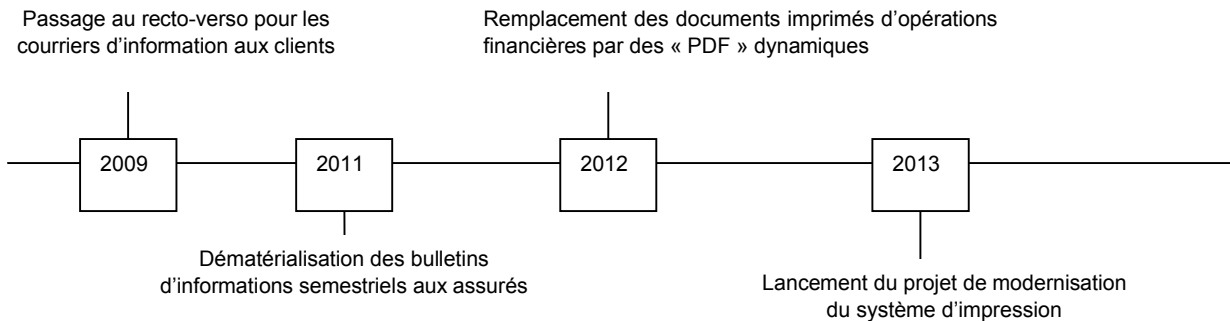
6.5 RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Le groupe CNP Assurances étant une société de service, l'empreinte environnementale est liée à l'usage et l'activité des collaborateurs et des serveurs informatiques. L'objectif de réduction de l'empreinte environnementale concerne tout le groupe CNP Assurances. Cet objectif passe essentiellement par la réduction des consommations, en particulier les trois principaux facteurs d'émission directe : l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés, les déplacements et la gestion des bâtiments d'exploitation. Le travail de sensibilisation des équipes a permis d'obtenir une réduction de cette empreinte. Certains gestes de tri sont ainsi devenus des réflexes pour les collaborateurs. De même, le train remplace plus souvent l'avion et la visioconférence est rentrée dans les habitudes. Cf. encadré Sensibilisation et formation des collaborateurs au développement durable, dans le chapitre 6.2.4.

- ▶ Priorité N°1 : Réduction de l'empreinte environnementale liée aux déplacements
- ▶ Priorité N°2 : Diminution de la consommation de fournitures

► **Priorité N°3 : Réduction de l’empreinte environnementale dans nos métiers**

Réduction de la consommation de papier à CNP Assurances



6.5.1 PRIORITE N°1 : REDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIEE AUX DEPLACEMENTS

6.5.1.1 Promotion de l'écoconduite

Les déplacements automobiles dans le groupe CNP Assurances représentent une des composantes majeures de son empreinte carbone. Le potentiel de gain économique et environnemental est donc significatif.

Des formations et des sensibilisations ont été mises en place sur les risques routiers et l'écoconduite auprès de l'ensemble des collaborateurs et des modules spécifiques individualisés seront mis en place en 2014 pour les commerciaux.

6.5.1.2. Développement de la visioconférence

Dans le groupe CNP Assurances, l'usage des visio et conférences téléphoniques s'est généralisé. Il est promu afin de limiter les déplacements professionnels. La sensibilisation des collaborateurs a été particulièrement efficace à CNP Vida et Caixa Seguros Holding. CNP UniCredit Vita a intégré des indicateurs de suivi de l'usage des heures de visio et d'audio conférences ainsi que des déplacements en avion et en train dans le tableau bord trimestriel présenté au Comité de Direction.

En 2013, 10 800 heures de connexion de visioconférence ont été enregistrées dans le Groupe dont 75 % à CNP assurances.

6.5.1.3. Déplacements domicile-travail

Dans le cadre de son Plan de Déplacement Entreprise, CNP Assurances a actualisé l'enquête des déplacements domicile-travail 2013. Les déplacements en voiture individuelle ont diminué (de -9 % à -30 % selon les sites), tandis que les déplacements en 2 roues motorisés et le covoiturage ont augmenté (+ 8 % pour les salariés travaillant à Paris Montparnasse). Sur ce poste les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de 13 % en trois ans.

6.5.1.4 Déplacements professionnels

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Millions de Km parcourus en avion	12,3	13,4	- 8 %	98 %
Millions de Km parcourus en train	2,9	4,8	- 40 %	97 %
Millions de Km parcourus en voiture	0,7	1,0	- 30 %	28 % (hors CNP Assurances)

CNP Assurances a mis en place une politique voyage formalisée encadrant les pratiques des collaborateurs afin de réduire les impacts sur l'environnement tout en préservant le niveau de confort adéquat et la sécurité des voyageurs. On note, une réduction significative du

nombre de déplacements en avion (-15 %) et en train (- 42 %). 80 % des déplacements en avion s'effectuent sur des distances inférieures ou égales à 1000 km.

Les déplacements en train concernent majoritairement CNP Assurances. Ils représentent 2 723 462 kms parcourus dont plus de la moitié concernent des déplacements entre Angers et Paris, principaux sites de CNP Assurances. Pour CNP Assurances, le suivi des déplacements en voiture est effectué en litres de carburant : 524 737 litres ont été consommés en 2013 contre 589 131 litres en 2012.

Un grand nombre de filiales ont diminué en 2013 leurs déplacements professionnels ou ont choisis des moyens de transports moins polluants. A ce titre, CNP UniCredit Vita poursuit son action de sensibilisation auprès de ses collaborateurs (train vs avion et transports en commun). De même Caixa Seguros a mis en place un nouvel outil de visioconférence ayant conduit à une diminution des kilomètres parcourus en avion de près de 6 %.

6.5.2 PRIORITE N°2 : DIMINUTION DE LA CONSOMMATION DE FOURNITURES

L'activité du groupe CNP Assurances étant entièrement dédiée à l'assurance, assimilable aux services financiers, la principale matière première est le papier. Depuis plusieurs années de nombreuses actions ont été conduites dans les entités du Groupe pour en réduire le volume utilisé. A titre d'exemple en 2013, la consommation de papier de CNP UniCredit Vita est un indicateur clé intégré au tableau de bord trimestriel présenté au Comité de Direction.

6.5.2.1 Une réduction de la consommation de papier consolidée pour le fonctionnement interne

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Consommation de papier pour le fonctionnement interne	36 millions de feuilles	n.c.		98 %
Part des papiers recyclés pour le fonctionnement interne	18,7 %	17,9 %	+ 4 %	98 %

La mobilisation des collaborateurs de CNP Assurances permet d'année en année d'en réduire le volume utilisé : 11 % en 2012 et 5 % en 2013.

CNP UniCredit Vita a vu sa consommation de papier réduire de 20 % en 2013. A noter qu'elle n'utilise que du papier recyclé pour son fonctionnement interne, tout comme CNP Europe Life.

6.5.2.2 Un projet pilote à CNP Assurances pour aller plus loin

CNP Assurances a lancé, en 2011, un projet de modernisation des systèmes d'impression. Un audit avait mis en évidence un taux d'équipement très élevé et une consommation de papier importante.

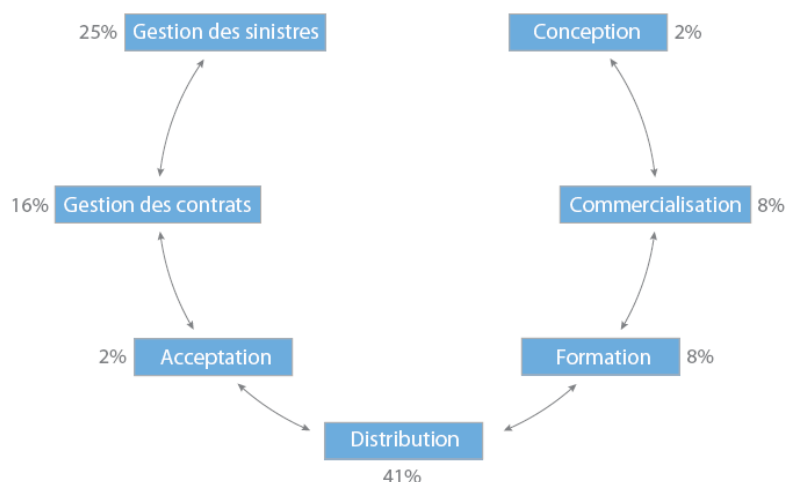
Le nouveau système mutualisé via des périphériques multifonction (impression, copie, scanner, fax) intègre les dernières technologies qui devraient permettre des économies d'énergies. Une campagne d'information et de sensibilisation aux gestes responsables en matière d'impression sera lancée lors du déploiement du projet. Un espace intranet sera notamment dédié. Le développement de la dématérialisation des documents et la réduction de la consommation interne de papier sont attendus.

6.5.3 PRIORITE N°3 : REDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DANS NOS METIERS

6.5.3.1. Impact d'un produit d'assurance

Les émissions liées au cycle de vie d'un produit d'assurance ont été estimées en 2010, en cohérence avec la démarche Bilan des gaz à effet de serre®.

A titre d'exemple, un contrat « Trésor Prévoyance Autonomie », émet sur toute la durée de sa vie 12 kgCO₂, répartis de la façon suivante :



Cette analyse a permis de hiérarchiser nos priorités d'actions et justifie aujourd'hui nos efforts faits sur les étapes du cycle de vie suivantes :

- “Distribution” avec l'accent mis sur l'écoconduite
- “Gestion des contrats” avec le développement de la dématérialisation
- “Gestion des sinistres” avec le suivi en ligne

6.5.3.2. Consommation de papier métier

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Consommation de papier ⁶ hors fonctionnement interne	103 millions de feuilles	n.c.		97 %
Part des papiers certifiés gestion durable ⁷	89 %	83 %	+ 7 %	98 %

Plusieurs entités du Groupe ont externalisé l'impression de leurs documents contractuels et/ou de leurs communications clients notamment Caixa Seguros Holding, CNP Vida, CNP Argentine, CNP BVP et MFPrévoyance.

90,8 millions de feuilles ont été achetées pour les brochures institutionnelles, l'information aux assurés et les documents contractuels de CNP Assurances, en légère baisse. Une première action importante de réduction du volume papier a été réalisée en 2009 avec le passage au recto verso pour une majorité des courriers d'informations aux clients de CNP Assurances (- 42 % en 2009 et - 26 % en 2010).

89 % des papiers utilisés dans le Groupe (y.c. fonctionnement interne) sont certifiés gestion durable (FSC et PEFC, Eco Label européen).

DEMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS - UNE DEMARCHE EN PLEINE EXTENSION

La conversion numérique de certains supports ou procédures a progressé à CNP Assurances : la dématérialisation des courriers marketing vers les clients du réseau CNP Trésor a été initiée en 2011. En 2012, un deuxième palier a été franchi grâce à la dématérialisation complète des bulletins d'informations semestriels envoyés aux clients. En 2013 la dématérialisation d'un flux courrier de notre partenaire BPCE est expérimentée sur 3 sites pilotes.

6.5.3.3 L'environnement comme critère d'investissement

CNP Assurances est le 1er propriétaire privé de forêt en France. A ce titre, il contribue par son activité à la captation d'une quantité importante de CO2. Pour rappel (Cf. Assumer notre responsabilité économique, Forêt, 6.3.2.2.), la croissance des arbres a permis de stocker 288 357 tonnes de CO2 en 2013. Le gestionnaire des forêts de CNP Assurances a développé une réflexion sur l'adaptation des massifs aux évolutions climatiques projetées pour les décennies à venir.

La gestion de CNP Assurances intègre des critères environnementaux à l'ensemble des actions et des obligations corporate (cf. Assumer notre responsabilité économique, Investisseur responsable, 6.3.1.) privilégiant donc, comme CNP Argentine, les entreprises

⁶ Les documents contractuels, la gestion des sinistres, la communication client et les brochures institutionnelles (France).

⁷ Tous papiers, hors papiers carbonés chimiques limités aux documents contractuels

vertueuses sur le plan environnemental. Par ailleurs, CNP Assurances a développé un fond ISR à thématique environnementale « CNP développement durable » qu'elle propose via son réseau CNP Trésor.

L'acquisition des nouveaux biens immobiliers de CNP Assurances intègre depuis mi-2009 une analyse de l'efficacité énergétique (Green rating) qui permet d'anticiper l'impact financier des travaux de mise aux normes. Caixa Seguros exclue les projets immobiliers avec des dommages environnementaux potentiels.

A travers sa politique d'investissement, CNP Assurances et ses deux filiales au Brésil et en Argentine, encouragent ainsi la réduction de l'empreinte environnementale de l'économie dans son ensemble. La sélection des fournisseurs adopte, dans le même but, des critères environnementaux (cf. 6.3.3).

6.5.4 AUTRES ACTIONS

6.5.4.1 Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales

L'objectif de réduction de l'empreinte environnementale concerne tout le groupe CNP Assurances. Société de service, cet objectif passe essentiellement par la réduction des consommations, en particulier les trois principaux facteurs d'émission directe : l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés, les déplacements et la gestion des bâtiments d'exploitation. Les questions environnementales sont traitées localement par chaque entité. Le dispositif est organisé en fonction de la taille de l'entité. Les filiales du Groupe reportent annuellement leur situation environnementale à la maison mère.

CNP Assurances est dotée d'un service développement durable, rattaché directement au directeur général, les questions environnementales sont pilotées et traitées par les directions supports : la direction des achats, la direction de l'environnement de travail et la direction des investissements immobiliers. Une veille réglementaire est assurée par la direction en charge de la gestion des bâtiments. Un bureau de contrôle externe réalise chaque année un bilan annuel de la conformité à la réglementation et un suivi des équipements à risque.

La démarche de CNP UniCredit Vita est confiée au Green Group, composé de collaborateurs volontaires qui participent à l'élaboration de propositions d'actions notamment sur des problématiques environnementales. En 2013, des indicateurs clés extrafinanciers ont été intégrés au tableau de bord de la société.

Caixa Seguros Holding, quant à elle, a mis en place un comité du développement durable en 2007 pour traiter les questions environnementales. Ce comité, composé de onze représentants de divers secteurs de la Société, est présidé par le président du comité directeur du Groupe. Les différentes actions regroupées dans le programme « environnemental » diffusent la culture du développement durable au sein de la société.

6.5.4.2 Suivi de l'empreinte carbone

La mesure de l'empreinte carbone du Groupe a été réalisée sur différents périmètres. Le groupe CNP Assurances étant une société de service, les rejets de gaz à effet de serre sont liés à l'usage et l'activité des collaborateurs et des serveurs informatiques. Les postes les plus émetteurs sont donc les postes déplacements, le papier et la gestion des bâtiments d'exploitation.

LE BILAN DES GAZ A EFFET DE SERRE DE CNP ASSURANCES

Les émissions de teqCO₂ de CNP Assurances sont suivies depuis 5 ans. Depuis 2012 elles sont mesurées selon l'article 75 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et s'élèvent à :

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Emissions directes des gaz à effet de serre (scope 1)	2 859 teqCO ₂	2 964 teqCO ₂	- 3,5 %	64 %
Emissions indirectes associées à l'énergie des gaz à effet de serre (scope 2)	2 015 teqCO ₂	1 993 teqCO ₂	+ 1,1 %	64 %

Le détail par poste est disponible dans la déclaration réglementaire sur le site cnp.fr. La diminution de carburants des voitures (scope 1) et le besoin plus important en chauffage (scope 2) explique la variation des émissions.

LE BILAN DES GAZ A EFFET DE SERRE DE CAIXA SEGUROS

L'empreinte carbone de Caixa Seguros Holding, mesurée sur les postes déplacement et bâtiments (selon le GHG protocol) s'élève à 2 teqCO₂ par salarié. Ses émissions sont compensées sous forme de reboisement en forêt atlantique avec l'ONG Iniciativa Verde, et lui donne la certification « Carbon Free » depuis plusieurs années.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les plus importantes entités du groupe CNP Assurances et Caixa Seguros Holding ont engagés des travaux significatifs sur cette problématique. Leurs rejets de gaz à effet de serre sont déclarés auprès du Carbone Disclosure Project depuis 2005. CNP Assurances a signé la déclaration de Kyoto de l'Association de Genève.

Les enjeux les plus significatifs de CNP Assurances concernent les forêts (54 443 hectares) et les biens immobiliers (3,7 millions de m²), cf. chapitre 6.3.2.

Caixa Seguros Holding, du fait d'une partie de son activité en assurance habitation et automobile, développe des études sur l'impact du changement climatique, en interne et en collaboration avec les organismes d'État, les organisations non gouvernementales et entreprises privées.

6.5.4.3 Gestion environnementale des bâtiments d'exploitation

MAITRISE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

La consommation d'énergie du groupe CNP Assurances correspond à l'usage des collaborateurs et des serveurs informatiques (chauffage, climatisation, bureautique). La principale énergie consommée est l'électricité. On note une très légère augmentation de 2,9% en 2013 due aux conditions climatiques.

	2013	2012	Evolution à isopérimètre	Niveau de couverture
Consommation d'électricité	22,5 millions de KWH	21,2 millions de KWH	+ 2,9 %	98 %
Consommation de gaz	2,3 millions de KWH	2,1 millions de KWH	+ 8,7 %	98 %
Consommation de fioul	93 016 litres	83 240 litres	+ 11,7 %	64 %

CNP Assurances a mis en place une politique d'économie d'énergie en optimisant l'exploitation et la conduite des installations : le pilotage des équipements de chauffage (site France excepté Arcueil), de climatisation, de ventilation requiert une gestion experte des programmes horaires de mise en et hors services des installations, un contrôle des consignes de température d'ambiance et de la régulation des ventilo convecteurs.

Des opérations significatives de travaux visant à réduire les consommations d'énergie ont été réalisées :

- mise en place de tours aéroréfrigérantes fermées à Paris en 2011 et à l'étude en 2013 pour Angers Saint-Serge (permettant par ailleurs de supprimer la consommation d'eau inhérente au système de tours aéroréfrigérantes ouvertes).
- fermeture des ouvrants au siège social qui limite très fortement les déperditions calorifiques et remplacement des onduleurs moins consommateurs en électricité.
- les outils de pilotage ont été remplacés par des plus performants sur les sites d'Angers en 2013.

3 millions de KWH de CPCU viennent s'ajouter en 2013 pour le chauffage des bureaux parisiens de CNP Assurances. La consommation de fioul concerne uniquement les groupes électrogènes des principaux sites en France, elle est non significative et exceptionnelle.

Les filiales de CNP Assurances ont également mis en place progressivement des mesures pour réduire la consommation électrique notamment sur l'éclairage, le chauffage et les serveurs. Caixa Seguros Holding a été précurseur en 2009 en utilisant des serveurs virtuels et en 2012, a changé ses équipements informatiques par des matériels moins consommateurs en énergie. Par ailleurs des sensibilisations ont été menées auprès des collaborateurs dans les entités du Groupe (cf. chapitre 6.2.4. « Sensibilisation et formation des collaborateurs au développement durable »).

Les bâtiments abritant les différentes entités du Groupe ne sont pas équipés de dispositifs de production d'énergie renouvelable, mais un projet est à l'étude en Italie.

Consommation d'eau

	2013	2012	Evolution périmètre hors CNP CIH	Niveau de couverture
Consommation d'eau en m3	91 307	117 887	+ 4,6 %	98 %

L'analyse des contraintes locales de la consommation d'eau du Groupe par le *global water tool 2011.14* indique 3 % d'eau consommée en zone de pénurie (Chypre), 51 % en zone d'eau suffisante et 46 % en zone d'eau abondante (voir la définition des zones sur le site <http://www.wbcd.org>).

Une incertitude sur la donnée 2012 de CNP CIH conduit à calculer le taux d'évolution sans cette filiale.

GESTION DES DECHETS

	2013	2012	Evolution	Niveau de couverture
Part des salariés disposant du tri sélectif	96 %	95 %	+ 1 %	90 %
Tonnes de déchets de papiers et cartons recyclés	164	182	- 10 %	81 %

La mise en place du tri sélectif dans les entités du Groupe permet de recycler le papier utilisé dans les bureaux pour le fonctionnement interne et les cartouches d'imprimantes. Les bénéfices financiers du recyclage sont reversés à des associations en Argentine et en France. Des opérations de sensibilisation ont été menées dans les entités du Groupe.

Le matériel informatique est aussi une source importante de déchet : une partie d'entre eux (38 % à CNP Assurances en 2013 et 5 % à CNP Vida) sont donnés ou cédés, le reste étant démantibulé par une société spécialisée.

POLLUTION

Compte tenu de son activité le groupe CNP Assurances émet peu d'autres gaz à effet de serre que le CO₂ et n'a pas d'impact polluant dans l'eau ni dans le sol. Néanmoins, sur son patrimoine forestier, la gestion des forêts de CNP Assurances assure la protection des sols contre l'érosion, la filtration et la purification de l'eau.

Les entités de CNP Assurances ne dégagent pas de nuisances sonores ou autres formes de pollution. Plusieurs entités dont CNP Assurances ont mis en place l'extinction automatique de l'éclairage des bureaux d'exploitation.

Aucune entité du Groupe n'a fait l'objet de condamnation judiciaire, ni de sanction non monétaire environnementale.

6.6. METHODOLOGIE

■ Méthodologie du reporting Groupe

Les avancées de la démarche sont suivies à travers des indicateurs et l'identification de réalisations exemplaires. Le groupe CNP Assurances communique ses indicateurs de responsabilité sociale, environnementale et sociétale conformément aux dispositions réglementaires des articles R225-104 à R225-105-2 du code de commerce. Le Bilan RSE 2013 reprend ces indicateurs en détail et par pays.

■ Référentiel et définition

Les indicateurs et le processus de reporting ont été définis pour l'ensemble des entités du Groupe. Ce processus sert de référence aux différents intervenants à CNP Assurances et dans toutes ses filiales pour l'élaboration du présent chapitre. Il décrit les enjeux, les rôles, les indicateurs, le mécanisme de collecte, les principaux risques identifiés et le dispositif de contrôles et de maîtrise de ces risques.

La mise en place de ce processus a été réalisée à l'aide notamment du Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs de références sont consultables sur le site du GRI : <https://www.globalreporting.org>.

■ Périmètres

Les indicateurs couvrent toutes les entités du groupe CNP Assurances consolidées en comptabilité en intégration globale, sauf mention contraire, soit : CNP Assurances (pour les données environnementale hors 3800 m2 en régions), CNP IAM, Previposte, ITV, CNP international, LBP Prévoyance, MFP Prévoyance, CNP Vida (pour les données environnementales hors bureaux CIS en Italie et en France), CNP Assurances Compañia de Seguros, Caixa Seguros Holding, CNP UniCredit Vita, CNP Cyprus Insurance Holdings (pour les données environnementales hors filiales grecques), CNP Europe Life et CNP Barclays Vida y Pensiones (pour les données environnementales hors bureaux en Italie et au Portugal), et leurs sous-filiales consolidées. Les indicateurs des filiales consolidées sont présentés sans application de quote-part. Le périmètre des entités couvertes est identique en 2012 et en 2013.

Le terme « CNP Assurances » utilisé dans ce chapitre inclue les entités juridiques CNP Assurances, CNP IAM, Previposte, ITV, CNP international. Le périmètre suivi pour les consommations d'eau et d'énergie comprend les sites basés sur Paris, Angers et Arcueil, hors bureaux en région, soit 90% des collaborateurs de CNP Assurances.

Le **niveau de couverture** des indicateurs est mentionné dans les tableaux. Il représente les effectifs des entités intégrées dans le calcul de l'indicateur divisé par l'effectif total du groupe consolidé.

Les **évolutions** sont mesurées en taux de variation entre la donnée 2012 et 2013. La définition du périmètre des données sociales a été modifié en 2013 intégrant les effectifs des CDD alternants dans le calcul des statistiques, aussi les évolutions ne sont pas toujours à isopérimètre. Néanmoins, la variation de l'effectif qui est l'information la plus sensible à ce changement est présentée à isopérimètre. De façon générale lors de changement de périmètre significatif expliquant une évolution particulière, l'effet est expliqué en commentaire.

■ Période couverte

Les indicateurs de flux couvrent la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 (hors déplacements professionnels CNP Assurances sur 12 mois glissants du 01/11/2012 au 30/10/2013) et les indicateurs de stocks s'entendent au 31/12/2013.

■ Historique et variation du périmètre

Les entités consolidées dans ce chapitre en 2013 sont les mêmes qu'en 2012. Les variations de périmètre peuvent néanmoins apparaître sur des indicateurs qui n'auraient pas été renseignés par une entité ou par une sous-entité en 2012, et qui l'auraient été en 2013.

■ Méthode de collecte, contrôle et de consolidation

Les indicateurs sont collectés auprès des directions opérationnelles (direction des ressources humaines, gestion des bâtiments, achats), par site lorsque cela est nécessaire. La collecte est réalisée à l'aide de l'outil informatique de consolidation comptable. Un correspondant est désigné par entité (soit 18 correspondants), et est en charge d'un premier niveau de consolidation au sein de son entité. 13 valideurs contrôlent les données de leurs entités. Le service développement durable de CNP Assurances est en charge de la consolidation générale, et effectue un contrôle de cohérence sur l'ensemble des informations recueillies auprès de tous les correspondants.

La mise en place du reporting RSE dès 2006 a progressivement amélioré la qualité des données extrafinancières, notamment environnementales. La certification par les commissaires aux comptes et l'utilisation d'un outil informatique de collecte au niveau de Groupe depuis trois ans renforce la rigueur exigée sur ces données. Ces éléments contribuent, en favorisant le pilotage des actions par chaque métier, à l'avancée de la démarche.

Les ratios consolidés sur l'ensemble des entités sont calculés à partir des ratios collectés par pondération sur les effectifs de chaque entité.

■ Limites de la collecte et fiabilité

Certaines données environnementales ont fait l'objet d'estimation lorsque l'imputation directe n'était pas disponible. Il s'agit notamment des données de consommation eau et énergie des bâtiments estimées dans certain cas au prorata des m² occupés (sites d'Arcueil, CNP BVP, CNP Europe Life). Par ailleurs, il peut exister des définitions d'indicateurs sociaux légèrement différents d'un pays à l'autre. Les indicateurs consolidés retenus ci-après restent néanmoins cohérents et significatifs. Le référentiel commun a particulièrement été déployé en 2013 dans les filiales étrangères et certaines définitions telles que celle de l'absentéisme ont été homogénéisées.

■ Vérification

L'un des commissaires aux comptes a procédé à des travaux visant à vérifier la présence et la sincérité des informations relevant de l'article 225 du Code de commerce. Les informations les plus importantes ont fait l'objet d'une revue de sincérité, qui inclut notamment des tests de détail sur les indicateurs quantitatifs correspondants ; les autres informations ont fait l'objet d'une revue de cohérence globale. Le rapport de vérification figure à la fin de ce chapitre.

■ Libellé des entités

A des fins de lisibilité, le nom de certaines entités du Groupe a été simplifié. Ainsi CNP Argentine correspond à CNP Assurances Compañia de Seguros, LBPP à La Banque Postale Prévoyance, CNP CIH pour CNP Cyprus Insurance Holdings, CNP BVP pour CNP Barclays Vida y Pensiones. Le groupe CNP Assurances communique ci-après ses indicateurs de responsabilité sociale, environnementale et sociétale conformément aux dispositions réglementaires des articles R225-104 à R225-105-2 du code de commerce.

L'ensemble des indicateurs de responsabilité sociale est communiqué dans un document dédié « Bilan RSE 2013 », disponible en avril 2014 sur le site www.cnp-finances.fr.

6.7 TABLEAU DE CONCORDANCE DES DONNEES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Le tableau ci-dessous reprend en détail les indicateurs compris dans les articles R. 225-104 à R. 225-105-2 du code de commerce et indique les chapitres traitant ces indicateurs dans le présent document. L'ensemble des chapitres mentionnés dans le tableau sont dans le périmètre de vérification, le niveau est précisé dans le tableau.

Indicateurs sociaux (R. 225-104 à R225-105-2)	Niveau de vérification	Chapitre
a) Effectifs		
- Effectif total et répartition des effectifs par âge, sexe et zone géographique	Revue de sincérité	6.2.4.1
- Embauches et licenciements	Revue de sincérité	6.2.1.1
- Rémunérations et leur évolution	Revue de sincérité	6.2.4.6
b) Organisation du travail		
- Organisation du temps de travail	Revue de sincérité	6.2.4.4
- Absentéisme	Revue de sincérité	6.2.4.5
c) Relations sociales		
- Organisation du dialogue social (procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci)	Revue de sincérité	6.2.4.7
- Bilan des accords collectifs	Revue de sincérité	6.2.4.7
d) Santé et sécurité		
- Conditions de santé et de sécurité au travail	Revue de sincérité	6.2.4.5/6.2.2
- Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Revue de cohérence	6.2.4.5
- Accidents du travail, fréquence et gravité ainsi que les maladies professionnelles	Revue de sincérité	6.2.4.5
e) Formation		
- Politiques mises en oeuvre en matière de formation	Revue de sincérité	6.2.1.2
- Nombre total d'heures de formation	Revue de cohérence	6.2.1.2
f) Égalité de traitement		
- Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes	Revue de sincérité	6.2.3.2
- Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Revue de cohérence	6.2.3.3
- La politique de lutte contre les discriminations	Revue de sincérité	6.2.3.4
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives		
- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Revue de cohérence	6.2.4.3/6.2.4.7
- À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Revue de cohérence	6.2.4.3/6.2.3
- À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Revue de cohérence	6.2.4.3
- À l'abolition effective du travail des enfants	Revue de cohérence	6.2.4.3

Indicateurs environnementaux (R. 225-104 à R225-105-2)	Niveau de vérification	Chapitre correspondant
a) Politique générale en matière environnementale		
- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	Revue de cohérence	6.5.4.1
- Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Revue de cohérence	Encadré fin 6.2
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Revue de cohérence	Non traité compte tenu de l'activité de service du Groupe
- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Revue de cohérence	Aucune provision ni garanties
b) Pollution et gestion des déchets		
- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Revue de cohérence	Non traité compte tenu de l'activité de service du Groupe
- Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Revue de cohérence	6.5.4.3
- Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Revue de cohérence	6.5.4.3
c) Utilisation durable des ressources		
- Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Revue de cohérence	6.5.4.3
- Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Revue de sincérité	6.5.2/6.5.3.2
- Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Revue de sincérité	6.5.4.3
- Utilisation des sols	Revue de cohérence	6.5.4.3
d) Changement climatique		
- Les rejets à effet de serre	Revue de sincérité	6.5.4.2
- Adaptation aux conséquences du changement climatique	Revue de sincérité	6.5.4.2/6.3.2.2
e) Protection de la biodiversité		
- Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Revue de cohérence	6.3.2.2

Indicateurs sociétaux (R. 225-104 à R225-105-2)	Niveau de vérification	Chapitre correspondant
a) Impact territorial, économique, et social de l'activité de la société		
- En matière d'emploi et de développement régional	Revue de cohérence	6.3.4.4
- Sur les populations riveraines ou locales	Revue de cohérence	6.3.4.4
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société		
- Conditions de dialogue avec ses personnes ou organisations	Revue de cohérence	6.3.4.3
- Actions de partenariat ou de mécénat	Revue de sincérité	6.3.4.3
c) Sous-traitance et fournisseurs		
- Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Revue de sincérité	6.3.3
- Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Revue de sincérité	6.3.3
d) Loyauté des pratiques		
- Actions engagées pour prévenir de la corruption	Revue de sincérité	6.3.4.2/6.3.4.1
- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Revue de cohérence	6.4.4.1
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Revue de cohérence	6.3.4.5

7. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

La gouvernance de CNP Assurances, l'organisation de ses organes sociaux et de leurs compétences sont principalement régis par les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration. Le rapport du Président annexé au présent rapport de gestion consacre la première partie de son exposé à une présentation détaillée de la gouvernance de CNP Assurances et du fonctionnement de ses instances de direction et de contrôle.

Outre les normes légales et réglementaires applicables en vertu de son statut d'entreprise d'assurance cotée, CNP Assurances s'efforce, dans le fonctionnement de ses instances, d'appliquer au mieux les recommandations issues du Code de référence AFEP-MEDEF reprises par l'Autorité des Marchés Financiers. Les éventuelles divergences avec ce Code et leur justification figurent dans le rapport du Président, conformément au principe « *comply or explain* » codifié à l'article L225-37 du Code de commerce.

7.1 Répartition des compétences et des responsabilités

La forme moniste adoptée par CNP Assurances répartit les pouvoirs entre le Conseil d'administration, chargé de contrôler la direction et de fixer les orientations stratégiques, et la Direction générale, instance exécutive qui assure la gestion quotidienne de la Société.

Le Conseil d'administration est en charge d'administrer la Société. A ce titre, notamment, il définit la stratégie, détermine les grandes orientations de l'activité, arrête les comptes annuels et le budget prévisionnel de la Société et peut se saisir de tout sujet affectant la bonne marche de la Société.

Le Directeur général propose au Conseil, puis met en œuvre la stratégie de la Société et de son Groupe. Plus qu'une instance de contrôle, le Conseil est un véritable partenaire de la Direction générale avec laquelle il échange collégalement sur la mise en œuvre concrète de ces orientations stratégiques.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a confié au Directeur général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'Entreprise, lui laissant ainsi toute latitude pour agir dans l'intérêt de la Société, dans les limites de l'objet social et du budget annuel fixé par le Conseil. Ce dernier lui délègue aussi régulièrement, pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'assemblée générale des actionnaires, tout ou partie de ses pouvoirs.

Pour autant, le Conseil d'administration doit s'assurer que l'activité du Directeur général s'exerce dans un cadre décisionnel permettant de préserver la performance durable de la Société et de son Groupe.

C'est pourquoi, Il est prévu que certaines opérations stratégiques requièrent, avant toute décision de l'exécutif, un examen préalable du Conseil d'administration. Ainsi, son règlement intérieur, à titre de règle interne, subordonne la prise de certaines décisions significatives du directeur général à l'autorisation préalable du conseil. Ces limitations de pouvoirs d'ordre interne sont rappelées ci-après (cf. paragraphe 7.4).

7.2 Dissociation des fonctions de président et de directeur général

CNP Assurances a adopté en 2007 un mode de gouvernance dissociant les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur général, conformément à l'une des préconisations du Code Afep-Medef, qui distinguent les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle, d'une part, et les fonctions opérationnelles et exécutives d'autre part.

Conformément aux recommandations convergentes du code AFEP-MEDEF et de l'AMF qui prévoient que les sociétés ayant opté pour une telle dissociation doivent décrire précisément les missions confiées au président du Conseil, le règlement intérieur du Conseil définit de manière explicite les missions du Président qui ne concernent pas exclusivement l'organisation et le fonctionnement du Conseil. Sont notamment mentionnées les missions confiées au Président aux fins de représentation de la Société dans ses relations institutionnelles, notamment auprès de ses grands partenaires ou des pouvoirs publics, au plan national ou international.

Les modalités de prise de décision du Conseil d'administration mettent en œuvre des processus structurés et formalisés.

Les Directeurs généraux adjoints ainsi que les responsables opérationnels ou fonctionnels des fonctions clés de l'Entreprise sont régulièrement invités à assister au Conseil, pour lui permettre d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.

Le Président veille au respect par le Conseil et ses membres des rôles et prérogatives de l'exécutif. Il s'attache également à ce que les administrateurs soient vigilants à l'impact des décisions du Conseil sur l'évolution de l'Entreprise à moyen et long terme.

Pour assurer la continuité du Conseil, tout en favorisant la transmission des savoirs et des expériences à de nouveaux administrateurs, la Société a organisé en juin 2012, par une réforme de ses statuts, un renouvellement par roulement des mandats des administrateurs de sorte que le Conseil d'administration soit graduellement renouvelé par période de cinq ans (période qui serait ramenée progressivement à 4 ans suite à l'assemblée générale du 6 mai 2014).

7.3 Mode d'exercice de la direction générale

Le directeur général a instauré, pour assurer le pilotage opérationnel de la Société et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe définie par le conseil d'administration, un comité exécutif. A décembre 2013, ce comité exécutif associe les deux directeurs généraux adjoints de CNP Assurances et dix autres hauts cadres dirigeants, dont cinq femmes.

Le comité exécutif, qui se réunit régulièrement, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux. Ce comité permet de réunir ainsi au sein d'une structure interne un large éventail de compétences managériales et opérationnelles.

Le comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales et, à ce titre, propose au directeur général les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et examine les plans d'actions à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, qu'il considère comme essentiels à la bonne gouvernance interne de l'Entreprise.

7.4 Limitations des pouvoirs du directeur général

Les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par la Société au-delà d'un montant unitaire de 100 M€ ;
- opérations de croissance externe et de cession pour un montant unitaire supérieur à 50 M€ par opération, qu'elles soient réalisées par CNP Assurances ou par l'une de ses filiales, directe ou indirecte ; ce seuil prenant en compte le prix, la dette nette de la cible, toute promesse d'achat ou de souscription consentie par l'Entreprise et tout engagement hors bilan ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;
- opérations de croissance externe et de cessions qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans l'orientation stratégique de la Société définie par le conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquant pas aux opérations d'expérimentation.

En outre, le 19 février 2014, le conseil d'administration a renouvelé au directeur général les autorisations lui permettant, notamment, de :

- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total annuel de 100 M€ et son équivalent en toute autre devise, pour garantir les engagements de tiers, y compris des filiales de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 alinéa 4 du code de commerce ;
- procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1 Md€, tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société ;
- enfin, dès lors que la subdélégation a été prévue par l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration a délégué au directeur général les pouvoirs nécessaires à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la tenue de ladite assemblée.

Le texte exhaustif des limitations de pouvoirs et autorisations financières est disponible sur le site Internet www.cnp-finances.com en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

8 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES

PERIODE DE VALIDITE ET UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2013
	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 29 juin 2012, 6 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Échéance : 29 décembre 2013	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 22 avril 2013 auto détention de 1 539 802 actions, soit 0,24 % du capital social
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 25 avril 2013, 9 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Échéance : 25 octobre 2014	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 31 décembre 2013 auto détention de 460 673 actions, soit 0,07 % du capital social
	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances	Accordée par AGE du 25 avril 2013, 11 ^e résolution, Pour une durée de : 26 mois Échéance : 25 juin 2015	3 % du capital social	Néant
Opération en faveur des salariés ⁸	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par AGE du 6 mai 2011, 13 ^e résolution, Pour une durée de : 38 mois Échéance : 6 juillet 2014	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital social avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires	Accordée par AGE du 25 avril 2013, 10 ^e résolution, Pour une durée de : 26 mois Échéance : 25 juin 2015	50 000 000 € (en valeur nominale)	Néant

- ⁸ Deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre, le 5 juillet 2006 et le 19 juin 2007. Suite à cette dernière opération, deux ans après l'attribution de droits, le 19 juin 2009, les actions attribuées gratuitement (120 actions pour chaque salarié(e) non cadre, 60 actions pour chaque salarié(e) cadre) ont été définitivement acquises par les collaborateurs concernés. 2 385 salariés bénéficiaires ont ainsi reçu au total, 202 260 actions CNP Assurances. Ces titres sont librement négociables par les intéressés depuis la fin de la période de conservation intervenue en juin 2011.

Au 31 décembre 2013, l'actionnariat salarié CNP Assurances représente 0,29 % du capital (contre 0,33% fin 2012)

9. BILAN DES OPERATIONS REALISEES EN 2013 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES AUTORISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DES 29 JUIN 2012 ET 25 AVRIL 2013

Les assemblées générales des 29 juin 2012 et 25 avril 2013 ont renouvelé le programme de rachat mis en place depuis l'introduction en Bourse de la Société.

9.1 Achat et vente d'actions

Sur la base de l'autorisation donnée à l'assemblée générale du 29 juin 2012 et du 25 avril 2013, la Société a acheté (du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013) 7 138 312 actions au prix moyen de 12,26 € et vendu 7 931 409 actions au prix moyen de 12,40 €.

DU 1^{ER} JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats en €	Ventes en €	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
			Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call achetés	Put vendus	Achats à terme
Nombre de titres	7 138 312	7 931 409						
Échéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction (en euros)	12,26	12,40						
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (en euros)	87 537 719,25	98 315 001,23						

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	0,07 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2013 :	460 673
Valeur comptable (mis à la juste valeur*) :	6 864 027,70 €
Valeur de marché du portefeuille* :	6 864 027,70 €

* Au cours de clôture du 31 décembre 2013 : 14,90 euros.

9.2 Finalités poursuivies

Toutes les opérations ont été effectuées dans l'objectif d'animation de marché du titre par un prestataire de services d'investissement. La Société n'a pas racheté d'actions en vue de leur affectation aux autres catégories d'objectifs de son programme de rachat de l'exercice 2013. Toutes les actions détenues au 31 décembre 2013 sont affectées au programme d'animation du titre, à l'exception de 36 609 actions détenues sur des comptes distincts.

9.3 Annulation

La Société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

10. ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 6 MAI 2014

10.1 Rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE ORDINAIRE

Approbation des comptes sociaux et consolidés 2013 de CNP Assurances et de son groupe et du rapport de gestion du conseil d'administration (1^{re} et 2^e résolutions)

La 1^{re} résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances. Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 1 030,2 millions d'euros (contre 951,4 millions d'euros pour l'exercice 2012).

Affectation du résultat et fixation du dividende à 0,77 € par action (3^e résolution)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2013 ressort à 735 288 827,27 € (contre 554 702 287,78 € pour l'exercice 2012).

Compte tenu du résultat distribuable de l'exercice 2013 d'un montant de 736 101 955,62 €, correspondant à la somme du bénéfice net précité et d'un report à nouveau positif d'un montant de 813 128,35 €, le conseil d'administration propose à l'assemblée d'affecter ce résultat distribuable et de fixer le montant du dividende ainsi que sa date de mise en paiement à compter du 14 mai 2014, selon les modalités présentées dans la 3^e résolution.

Le montant du dividende proposé, en numéraire, est identique à celui de l'an dernier, soit 0,77 € par action et correspond à un taux de distribution de 51 % du résultat net consolidé (part du Groupe).

Le dividende versé aux actionnaires personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France :

- fait l'objet, lors de son versement, d'un prélèvement à la source de 21 % pratiqué à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu. Toutefois, ce prélèvement ne sera pas effectué si une demande de dispense a été dûment formulée par l'actionnaire dans le délai prévu
- est imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du code général des impôts.

Le dividende versé aux actionnaires de CNP Assurances, au titre des trois derniers exercices, est établi comme suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende par action
2010	594 151 292	0,77 €
2011	594 151 292	0,77 €
2012	643 500 175*	0,77 €

* Suite à l'offre optionnelle de paiement du dividende 2011 en actions décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012, CNP Assurances a augmenté son capital social par la création de 49 348 883 actions nouvelles de 1 € de nominal.

Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce (4^e résolution)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sont relatives à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le conseil d'administration et qui ont poursuivi leurs effets en 2013.

Le Conseil d'administration n'a autorisé au cours de l'exercice écoulé aucune nouvelle convention réglementée au sens de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Avis sur les éléments de la rémunération individuelle du Président du Conseil d'administration et du Directeur général (5^e et 6^e résolutions)

Conformément et en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3) rendu public le 17 juin 2013, auquel a adhéré la Société, l'assemblée générale des actionnaires est consultée afin d'émettre, au terme de deux résolutions distinctes, son avis sur les éléments de rémunération due ou versée à M Jean-Paul Faugère au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration de CNP Assurances, ainsi qu'à M. Frédéric Lavenir au titre de son mandat de Directeur général de CNP Assurances.

Les rémunérations octroyées en 2013 aux dirigeants de la Société par le Conseil d'administration ont été établies conformément aux orientations des Pouvoirs Publics s'appliquant aux mandats sociaux exercés dans les entreprises appartenant au secteur public.

L'ensemble de ces éléments de rémunération figurent de façon détaillée dans le rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et reproduit à la section 4 du chapitre 5 « Rémunérations des mandataires sociaux de CNP Assurances » du document de référence 2013.

L'avis consultatif de l'Assemblée ainsi sollicité porte sur les éléments de rémunération due ou attribuée en 2013 aux dirigeants par le groupe CNP Assurances ⁽¹⁾. Ces éléments sont reproduits dans le tableau de synthèse de ci-dessous, étant précisé que, compte tenu notamment de l'absence de dispositifs de rémunération en titres, les dirigeants de CNP Assurances ne bénéficient d'aucun élément de rémunération « attribuée » mais uniquement d'éléments de rémunération « due ».

	2013	
	Due ⁽¹⁾	Attribuée ⁽²⁾
Jean-Paul Faugère, Président du conseil d'administration		
Rémunération fixe	250 000 €	Sans objet
Rémunération variable annuelle	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable annuelle différée	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet
Rémunérations exceptionnelles	Sans objet	Sans objet
Options d'actions, actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	Sans objet
Indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions	Sans objet	Sans objet
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Sans objet
Jetons de présence (Caixa Seguros Holding)	21 322 €	Sans objet
Avantages de toute nature	Sans objet	Sans objet
TOTAL	271 322 €	Sans objet

	2013	
	Due ⁽¹⁾	Attribuée ⁽²⁾
Frédéric Lavenir, Directeur général		
Rémunération fixe	400 000 €	Sans objet
Rémunération variable annuelle	48 471 €	Sans objet
Rémunération variable annuelle différée	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet
Rémunérations exceptionnelles	Sans objet	Sans objet
Options d'actions, actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	Sans objet
Indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions	Sans objet	Sans objet
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Sans objet
Jetons de présence	Sans objet	Sans objet
Avantages de toute nature (véhicule de fonction)	1 529 €	Sans objet
TOTAL	450 000 €	Sans objet

⁽¹⁾ C'est-à-dire CNP Assurances et ses filiales

(1) Les éléments de la rémunération « due » visent les éléments en numéraire acquis par le dirigeant d'une manière certaine, tant dans leur principe que dans leur montant, qu'ils aient ou non déjà été versés au dirigeant.

(2) Les éléments de la rémunération « attribuée » visent les éléments en titres et/ou en numéraire, dont le principe est arrêté mais dont le montant et/ou le nombre n'est pas encore acquis au moment de leur mise en place (ou de leur « attribution ») et qui, de ce fait, ne peuvent faire, le cas échéant, que l'objet d'une valorisation comptable.

Autorisation donnée au conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions propres de la Société. Prix maximum d'achat : 30 €/action (7^{ème} résolution)

Cette résolution fait état d'un programme très proche de ceux qui ont été soumis aux votes de l'assemblée générale des actionnaires au cours des années précédentes, à l'exception du prix maximum d'achat par action revu à la hausse à 30 € par action.

Le plafond maximum des fonds destinés à la réalisation du programme, qui tient compte de l'augmentation de capital résultant du paiement du précédent dividende en actions intervenu en le 28 mai 2013, a été actualisé à 2 059 855 431 euros.

Conformément à la loi, il est prévu que l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à la mise en œuvre de ce programme de rachat. Le projet de résolution prévoit, en outre, que le conseil d'administration pourra subdéléguer les pouvoirs nécessaires pour cette mise en œuvre.

Le prochain conseil d'administration qui suit l'assemblée du 6 mai 2014 se réunissant plusieurs semaines après cette assemblée, le conseil ayant arrêté les comptes ainsi que les projets de résolution a d'ores et déjà subdélégué au directeur général tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre le programme de rachat, sous réserve de son adoption par l'assemblée générale des actionnaires.

Le vote conforme de l'assemblée générale entraînera ainsi automatiquement la levée de la condition suspensive, et Frédéric Lavenir pourra immédiatement mettre en œuvre le programme de rachat ainsi adopté.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Approbation des modifications statutaires relatives à la durée du mandat des administrateurs et à la durée des fonctions des censeurs (8^{ème} et 9^{ème} résolutions)

En 2012, l'assemblée générale avait modifié les statuts de CNP Assurances pour permettre la mise en place progressive du renouvellement par roulement des administrateurs et des censeurs. L'assemblée avait ainsi nommé ou renouvelé l'ensemble des administrateurs pour des durées de mandat différentes (deux, quatre ou cinq ans), afin d'initier ce roulement.

Aujourd'hui, le conseil d'administration propose à l'assemblée des actionnaires de réduire la durée statutaire maximale des mandats des administrateurs et des censeurs de 5 à 4 ans, afin de se conformer aux préconisations du Code AFEP-MEDEF. Cette nouvelle durée de mandat sera applicable aux renouvellements ou nominations proposés à compter de l'assemblée générale du 6 mai 2014.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE ORDINAIRE

Ratification des mandats d'administrateurs (10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème} résolutions)

Le conseil soumet au vote de l'assemblée du 6 mai 2014 la ratification des nominations de Mmes Odile Renaud-Basso et Rose-Marie Van Lerberghe et de MM. Olivier Mareuse et Rémy Weber, intervenues à la suite de la démission de MM. Michel Bouvard, Henri Proglio, André Laurent Michelson et Jean-Paul Bailly.

La Société poursuit ainsi sa politique en matière de parité en permettant d'accroître encore la proportion des administratrices en portant leur nombre à six, soit une proportion de 33 %.

Renouvellement des mandats d'administrateurs (13^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} résolutions), renouvellement des fonctions d'un censeur (20^{ème} résolution),

Plusieurs mandats arrivant à échéance en 2014, le conseil d'administration soumet au vote de l'assemblée du 6 mai 2014 le renouvellement des mandats de six administrateurs (MM. Olivier Mareuse, Rémy Weber, Jean-Yves Forel, François Pérol, Franck Silvent, Philippe Wahl) et d'un censeur (M. Pierre Garcin). Conformément à la modification des statuts qui résulterait de l'adoption des 8^{ème} et 9^{ème} résolutions, ces mandats seraient d'une durée de 4 ans.

Nomination d'un censeur en remplacement d'un membre démissionnaire (21^{ème} résolution)

Il est proposé à l'assemblée de nommer M. Jean-Louis Davet en remplacement de M. Jacques Hornez pour la durée résiduelle des fonctions de ce dernier, soit 2 ans. Cette durée réduite a été fixée en conformité avec le dispositif de renouvellement par roulement des mandats des administrateurs et des censeurs, mis en place par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2012.

11. ORGANES D'ADMINISTRATION

11.1 Fonctions des mandataires sociaux et liste de leurs mandats



Jean-Paul Faugère

Né le 12 décembre 1956. Nationalité française.

École polytechnique, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

M. Jean-Paul Faugère est président du conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 29 juin 2012.

Jean-Paul Faugère a été directeur du cabinet du Premier ministre de 2007 à 2012 après avoir été directeur du cabinet de François Fillon (ministre des Affaires sociales, du travail et de la solidarité puis de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) (2002 - 2005) puis préfet de la région Alsace – Bas Rhin (2005-2007).

Précédemment, Jean-Paul Faugère a occupé les fonctions et mandats principaux suivants :

- commissaire contrôleur des assurances (1980-1981),
- auditeur au conseil d'État (1982),
- maître des requêtes au conseil d'État (1986),
- secrétaire général adjoint du conseil d'État (1986-1987),
- conseiller technique du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports (1987-1988),
- commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux du conseil d'État (1988-1990),
- chargé de mission auprès de l'administrateur général (1990) puis directeur financier et secrétaire général (1991-1994) du commissariat à l'énergie atomique (CEA),
- directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire (1994-1997),
- préfet du Loir et Cher (1997-2001), de la Vendée (2001 - 2002),
- conseiller d'État (1998).

Jean-Paul Faugère a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de cinq ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*) et élu le même jour président par le conseil d'administration.

Il est également membre du comité des rémunérations et des nominations et président du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 420 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

Au sein du groupe CNP Assurances

- CAIXA Seguros Holding (société de droit brésilien), *administrateur*.

Autres fonctions et mandats

- Icade (SA), *administrateur et membre du Comité stratégie et investissements (début de mandat : décembre 2012)*.



Frédéric Lavenir

Né le 11 juin 1960. Nationalité française.

HEC, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

M. Frédéric Lavenir est directeur général de CNP Assurances depuis le 26 septembre 2012.

Frédéric Lavenir débute sa carrière à l'Inspection générale des finances en 1986. Il poursuit son parcours à la direction du Trésor à partir de 1991 où il devient Chef du bureau des entreprises d'assurances (1992), secrétaire général du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) en 1995.

Entre 1997 et 2000, il est directeur adjoint du cabinet du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

En 2001, Frédéric Lavenir rejoint le groupe BNP Paribas et devient directeur général puis président - directeur général de BNP Paribas Lease Group dont le modèle d'affaires est fondé sur un partenariat avec des réseaux distributeurs. De 2007 à fin septembre 2012, il est responsable des ressources humaines, membre du comité exécutif du groupe BNP Paribas.

Frédéric Lavenir a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*).

Titulaire au 31 décembre 2013 de 2 000 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS*

Au sein du groupe CNP Assurances

- CAIXA Seguros Holding (société de droit brésilien), *administrateur*.

Autres fonctions et mandats

- Caisse des dépôts et consignations, *membre du comité de direction groupe*.
- Vice-président de l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) depuis 1996, association Loi 1901.

* *L'ensemble des mandats et fonctions concerne des sociétés non cotées.*



Jean-Pierre Jouyet

Né le 13 février 1954. Nationalité française.

École nationale d'administration, DEA de droit public.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

M. Jean-Pierre Jouyet est représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 18 décembre 2013.

La Caisse des dépôts et consignations a été nommée administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015*).

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des dépôts et consignations, *directeur général*.
- BPI Groupe (Banque Publique d'Investissement Groupe) (SA), *président du conseil d'administration*.
- Fonds de réserve des retraites (FRR) (établissement public) *président du directoire*.
- La Poste (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, Administrateur, et membre du comité des nominations et rémunérations*.

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT M. JOUYET N'EST PLUS TITULAIRE

- AMF (Autorité des marchés financiers), *président (fin de mandat : juillet 2012)*.
- SNI (SA), *Président du conseil de surveillance (fin de mandat : décembre 2012)*.



Virginie Chapron du Jeu

Née le 13 octobre 1961. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, DESS commerce extérieur de l'université Paris IX Dauphine, maîtrise gestion financière/contrôle gestion de l'université Paris IX Dauphine.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 12 avenue Pierre-Mendès-France, 75914 Paris Cedex 13.

Virginie Chapron du Jeu a été nommée administratrice de CNP Assurances par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de cinq ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*).

Membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances entre le 29.06.2012 et le 25.04.2013.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des dépôts et consignations, *Directrice des investissements et de la comptabilité au sein de la direction des retraites et de la solidarité depuis fin février 2013.*
- AEW Europe (SA), *représentante permanente de la Caisse des dépôts et consignations, Administrateur.*
- CDC Placement (SA), *administratrice.*

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT MME CHAPRON DU JEU N'EST PLUS TITULAIRE

- Caisse des dépôts et consignations, *directrice de projet auprès du directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations (octobre 2011 - février 2013).*



Anne-Sophie Grave

Née le 6 février 1960. Nationalité française.

École nationale supérieure des mines de Paris (Mines Paris Tech).

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 12 avenue Pierre-Mendès-France, 75914 Paris Cedex 13.

Après avoir été représentante permanente de la Caisse des dépôts et consignations à compter du 23 mars 2012, Anne-Sophie Grave a été cooptée administratrice de CNP Assurances par le conseil d'administration du 13 novembre 2012 pour remplacer Antoine Gosset-Grainville.

L'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013 a procédé à la ratification de sa nomination pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015*).

Membre du comité stratégique du Conseil d'administration de CNP Assurances du 23.03.2012 au 25.09.2013.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 228 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des dépôts et consignations, *directrice des retraites et de la solidarité et membre des comités de direction de la Caisse des dépôts et du Groupe.*
- AEW Europe (SA), *administratrice (fin de mandat : octobre 2013).*
- Efidis (SA), *membre du conseil de surveillance.*
- GIC (Groupement Interprofessionnel pour la Construction) (Association), *présidente.*
- GIE Informatique CDC, *administratrice.*
- Osica (SA), *présidente du conseil d'administration.*
- SCET, *administratrice (fin de mandat : octobre 2013).*
- SNI (SA), *membre du conseil de surveillance.*

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT MME GRAVE N'EST PLUS TITULAIRE

- Efidis (SA), *présidente du directoire (fin de mandat : mars 2011).*
- Sageco (SA), *présidente du conseil d'administration (fin de mandat : juin 2010).*
- Domefi (SA), *directrice générale (fin de mandat : mars 2011).*
- Valestis (SA), *présidente du conseil d'administration (fin de mandat : mai 2011).*



Olivier Mareuse

Né le 24 octobre 1963. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Après avoir été représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, à compter du 25 avril 2013 pour remplacer Antoine Gosset-Grainville, Olivier Mareuse a été coopté administrateur de CNP Assurances par le conseil d'administration du 18 décembre 2013, pour remplacer M. André Laurent Michelson, démissionnaire.

La ratification de la nomination de M. Mareuse pour la durée du mandat de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013*) fait l'objet d'un projet de résolution.

La nomination d'Olivier Mareuse en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Membre du comité des rémunérations et des nominations et du Comité stratégique du Conseil d'administration de CNP Assurances la Société entre le 25.04.2013 et le 25.09.2013, M. Mareuse est membre du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 25.04.2013.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

- Etablissements financiers de CNP Assurances (1988-1989)
- Directeur technique et financier de la direction des Assurances collectives (1989-1990)
- Chargé de mission auprès du directeur général de CNP Assurances (1991-1993)
- Directeur de la stratégie, du contrôle de gestion et des relations avec les actionnaires, chargé de l'introduction en bourse de CNP Assurances (1993-1998)
- Directeur des investissements de CNP Assurances (1998-2010)
- Directeur adjoint des finances du groupe Caisse des Dépôts (octobre à décembre 2010)
- Directeur des finances du groupe Caisse des Dépôts depuis le 15 décembre 2010, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des dépôts et consignations, *Directeur des finances du groupe, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe*
- AEW Europe (SA), *administrateur*.
- AF2i (Association Française des Investisseurs Institutionnels), *administrateur*.
- Bpifrance Investissement (SAS), *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*.
- CDC Entreprises (SAS), *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*.
- CDC Infrastructure (SA), *administrateur*.
- ICADE (SA), *administrateur, membre du comité d'audit, du développement durable et des risques*.
- Qualium Investissement (SAS), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur*.
- Société Forestière de la Caisse des dépôts et consignations (SA), *administrateur*.
- Veolia Environnement (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur*.

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT M. MAREUSE N'EST PLUS TITULAIRE

- DEXIA (SA), *administrateur (fin de mandat : décembre 2012)*.
- FSI (Fonds Stratégique d'Investissement), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur (fin de mandat : septembre 2012)*.



Odile Renaud-Basso

Née le 2 juin 1965. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, ENA (Promotion Jean Monnet).

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Odile Renaud-Basso a été cooptée administratrice de CNP Assurances par le conseil d'administration du 25 septembre 2013 pour remplacer Michel Bouvard, démissionnaire.

La ratification de la nomination de Mme Renaud-Basso pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*) fait l'objet d'un projet de résolution.

Elle est également membre du comité des rémunérations et des nominations du conseil d'administration de CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des dépôts et consignations, *directrice générale adjointe et directrice des Fonds d'épargne, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe (depuis septembre 2013).*
- La Poste (SA), *administratrice, membre du comité des nominations et rémunérations, du comité d'audit, du comité stratégique et des investissements et du comité qualité et développement.*
- SNI (SA), *membre du conseil de surveillance.*



Franck Silvent

Né le 1^{er} août 1972. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75006 Paris.

Après avoir été membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 avril 2007 et administrateur depuis le 10 juillet 2007, le mandat de Franck Silvent a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de deux ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013*).

La nomination de Franck Silvent en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Franck Silvent est membre du Comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 226 actions CNP Assurances.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

- Inspecteur des Finances – Ministère de l'Economie et des finances (1998-2002)
- Directeur adjoint de la stratégie, des finances, du contrôle de gestion et de la comptabilité de la Caisse des Dépôts (2002-2005)
- Directeur Finances, stratégie et développement et membre du directoire de la Compagnie des Alpes (2005-2009)
- Directeur général délégué de la Compagnie des Alpes (2009-2012)
- Directeur du pilotage stratégique, du développement durable et des études du groupe Caisse des Dépôts, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe (janvier 2013)

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des dépôts et consignations, *Directeur du pôle Finances, stratégie et participations du groupe Caisse des Dépôts membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe (depuis octobre 2013)*.
- BPIFrance Investissement (SAS), *administrateur*.
- BPIFrance Participations (SA), *administrateur*.
- BPI Groupe (Banque Publique d'Investissement Groupe) (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur*.
- Icade (SA), *administrateur, président du Comité des nominations et rémunérations*.
- La Poste (SA), *administrateur, membre du comité stratégique et investissements et du Comité qualité et développement*.
- Lafuma (SA), *administrateur (fin de mandat : novembre 2013)*.
- Santoline (SAS), *membre du conseil de surveillance. Membre du Comité d'audit et stratégie (fin de mandat : novembre 2013)*.
- Société du Parc du Futuroscope (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : janvier 2013)*.
- Transdev Group (SA), *administrateur*.

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT M. SILVENT N'EST PLUS TITULAIRE

- Belpark BV (société de droit belge), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : janvier 2009)*.
- CDA Brands (SAS), *Président (fin de mandat : janvier 2009)*.
- Centrale Investissement et Loisir (CIEL) (SAS), *président (fin de mandat : février 2011)*.
- Compagnie des Alpes (SA), *directeur général délégué (fin de mandat : décembre 2012)*.
- Compagnie des Alpes-Domains Skiabiles (CDA-DS) (SAS), *président du comité de surveillance (fin de mandat : juillet 2008)*.
- Compagnie des Alpes – Financement (CDA-FI) (SNC), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, gérant (fin de mandat : juillet 2012)*.
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie (CI2S) (SAS), *président (fin de mandat : décembre 2012)*.

- Compagnie Financière (COFILO) (SAS), président (fin de mandat : janvier 2009).
- Domaine Skiable de Flaine (DSF) (SA), membre du conseil de surveillance (fin de mandat : octobre 2009).
- Domaine Skiable du Giffre (SA), membre du conseil de surveillance (*fin de mandat : octobre 2009*).
- Grévin et Compagnie (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : décembre 2012)*.
- Looping Holding (SAS), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : décembre 2012)*.
- Musée Grévin (SA, *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : décembre 2012)*).
- Premier Financial Services (PFS) (société de droit belge), *administrateur (fin de mandat : janvier 2009)*.
- Safari Africain de Port Saint-Père (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : janvier 2009)*.
- SwissAlp, *administrateur (fin de mandat : 2011)*.
- Valbus (SAS), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes-Domaines Skiabiles (CDA-DS), administrateur (fin de mandat : septembre 2012)*.



François Pérol

Né le 6 novembre 1963. Nationalité française.

HEC, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : BPCE, 50 avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris.

François Pérol a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'assemblée générale des actionnaires (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*).

La nomination de François Pérol en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

M. Pérol est aussi membre du comité des rémunérations et des nominations du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des finances. En 1994, il devient secrétaire général adjoint du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la direction du Trésor en tant que chef du bureau des marchés financiers.

De 1999 à 2001, il est secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette. Sous-directeur du financement et développement des entreprises à la direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, puis en 2004 directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie.

En mai 2007, il est nommé secrétaire général adjoint à la Présidence de la République.

Du 2 mars au 1er août 2009, François Pérol assure les fonctions de président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Depuis le 1er août 2009, François Pérol est président du directoire de BPCE.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *président du directoire*.
- Fédération Bancaire Française (Fédération) (FBF), *vice-président*.
- Banque Centrale Populaire (société de droit marocain), *représentant permanent de BPCE Maroc, administrateur*.
- CE Holding Promotion (SAS), *président et administrateur*.
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), *président du conseil d'administration*.
- Groupement Européen des Caisses d'Epargne (ESBG), *président*.
- Musée d'Orsay (établissement public), *administrateur*.
- Natixis (SA), *président du conseil d'administration*.
- SCI Ponant Plus (SCI), *représentant permanent de BPCE, gérant*.
- Sopassure (SA), *administrateur*.

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT M. PEROL N'EST PLUS TITULAIRE

- Présidence de la République, *secrétaire général adjoint (2007-2008)*.
- Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), *directeur général (fin de mandat : 31.07.2009)*.
- Banques Populaires Participations (SA), *directeur général (fin de mandat : 05.08.2010)*.
- BPCE International et Outre Mer (BPCE IOM) (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 05.12.2012)*.
- Caisse d'Epargne Participations (SA), *directeur général (fin de mandat : 05.08.2010)*.
- Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) (SA), *président du directoire (fin de mandat : 31.07.2009)*.
- Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) (société de droit marocain), *vice-président du conseil d'administration (fin de mandat : 2012)*.

- Fédération Bancaire Française (Fédération) (FBF), *président (fin de mandat : 01.09.2011)*.
- Foncia Groupe (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : 28.07.2011)*.
- Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité, *président du conseil d'administration (fin de mandat : 09.03.2011)*.
- SNC Bankéo, *représentant permanent de BPCE, gérant (fin de mandat : 22.11.2012)*.



Philippe Wahl

Né le 11 mars 1956. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06.

Administrateur depuis le 22 février 2011, le mandat de Philippe Wahl a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de deux ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013*).

La nomination de Philippe Wahl en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances du 22.02.2011 au 6.11.2013, M. Wahl est membre du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 6 novembre 2013.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 Actions CNP Assurances.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État.

Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales.

Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif.

En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE). A ce titre, il a été président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Écureuil assurances IARD et membre du Conseil de surveillance de CDC Ixis et de CNP Assurances.

Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006.

En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la Royal Bank of Scotland (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du Board global banking and Markets RBS à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

Il rejoint le Groupe La Poste en janvier 2011, devient Président du Directoire de La Banque Postale et Directeur général adjoint de La Poste avant d'en être nommé Président directeur général.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Poste (SA), *président directeur général (depuis le 26.09.2013), administrateur (à compter du 1.08.2013)*.
- Association Française des Banques (Association), *vice-président (fin de mandat : 10.12.2013)*.
- CRSF DOM (SCI), *représentant de La Banque Postale, gérante (fin de mandat : 15.10.2013)*.
- CRSF Métropole (SCI), *représentant de La Banque Postale, gérante (fin de mandat : 15.10.2013)*.
- Fédération Bancaire Française (Fédération) (FBF), *membre du comité exécutif (fin de mandat : 10.12.2013)*.
- Fonds de Garantie des Dépôts (Fonds de garantie), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 19.12.2013)*.
- Géopost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur (depuis le 26/09/2013)*.
- Institut Montaigne, *membre du comité directeur*.
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (Association), *vice-président du Conseil d'administration (fin de mandat : 13.11.2013)*.

- La Banque Postale (SA), *Président du Conseil de surveillance et membre du Comité de Nomination Rémunération (depuis le 15.10.2013), auparavant président du directoire (fin de mandat : 15.10.2013).*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : 5.04.2013, président du comité des rémunérations (fin de mandat : 17.10.2013), membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 17.10.2013).*
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 21.11.2013).*
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), *président du conseil d'administration et président du comité de nomination rémunération (fin de mandat : 11.12.2013).*
- La Banque Postale Financement (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 19.07.2013).*
- La Banque Postale Gestion Privée (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : 16.07.2013).*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 6.12.2013), membre du comité nomination rémunération, puis président du comité nomination rémunération (fin de mandat : 6.12.2013).*
- Paris Europlace (association), *administrateur.*
- Poste Immo (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur (depuis le 3.10.2013).*
- SF2 (SA), *président-directeur général (fin de mandat : 4.12.2013).*
- Société de Financement Local (SA), *administrateur, membre du Comité d'audit (fin de mandat : 15.12.2013).*
- Sofipost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur (depuis le 3.10.2013).*
- Sopassure (SA), *administrateur (depuis le 17 février 2012), puis président-directeur général (fin de mandat : 26.02.2013).*

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT M. WAHL N'EST PLUS TITULAIRE

- La Banque Postale Financement (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : 2011).*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *membre du comité financier (fin de mandat : 23.03.2012).*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (Association), *Président du conseil d'administration, délégué général (fin de mandat : 2012).*
- Royal Bank of Scotland PLC, *directeur général (fin de mandat : 2011).*
- Sopassure (SA), *représentant permanent de SF2, administrateur (fin de mandat : 2012).*
- Société Financière de Paiements (SAS), *vice-président du conseil de surveillance (fin de mandat : 15.05.2012).*
- The Royal Bank of Scotland NV, *directeur général (fin de mandat : 2011).*
- Xange Private Equity (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : 2011).*



Marc-André Feffer

Né le 22 décembre 1949. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : La Poste, 44 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.

Après avoir été représentant permanent de Sopassure au conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Marc-André Feffer est le représentant permanent de Sopassure au conseil d'administration depuis le 10 juillet 2007.

Marc-André Feffer est également membre du comité stratégique du Conseil d'administration de CNP Assurances.

Sopassure a été nommée administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de cinq ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*).

Monsieur Feffer est titulaire au 31 décembre 2013 de 400 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Poste (SA), *directeur général adjoint – chargé de la stratégie et du développement, des affaires internationales et juridiques et de la régulation du groupe.*
- La Banque Postale (SA), *vice-président du conseil de surveillance et président du comité stratégique.*
- Géopost (SA), *administrateur.*
- Poste Immo (SA), *président du conseil d'administration.*
- Sofipost (SA), *censeur.*
- Sopassure (SA), *administrateur.*
- Véhiposte (SAS), *membre du comité de surveillance.*
- Xange Capital (SA), *président du conseil de surveillance.*

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT M. FEFFER N'EST PLUS TITULAIRE

- Géopost Intercontinental (SAS), *membre du comité de surveillance (fin de mandat : 2011).*
- Hypios (SAS), *membre du comité d'administration (fin de mandat : juin 2011).*
- Sopassure, *président-directeur général (fin de mandat : 28.03.2011).*
- Xelian (SA), *censeur (fin de mandat : 2011).*



Jean-Yves Forel

Né le 17 mai 1961. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Grenoble, licence en sciences économiques.

Adresse professionnelle : BPCE, 50 avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris.

Jean-Yves Forel a été coopté administrateur de CNP Assurances par le conseil d'administration du 11 décembre 2012 en remplacement de M. Olivier Klein, démissionnaire début novembre 2012.

La ratification de sa nomination pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013*) a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013.

La nomination de Jean-Yves Forel en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

M. Forel est également membre du comité d'audit et des risques et du comité stratégique du conseil d'administration CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 Actions CNP Assurances.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

M. Forel débute sa carrière en 1983, à la Banque Populaire des Alpes.

En 1992, après un parcours en agence, il est nommé directeur de l'exploitation puis, en 1995, directeur central.

En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers.

En 2000, il est nommé directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et devient membre du comité de direction générale en 2001.

En 2003, il rejoint Natixis Banques Populaires dont il est nommé membre du comité de direction générale et directeur de la filière services bancaires, financiers et technologiques. En 2005, il est nommé directeur du pôle Services financiers spécialisés.

En novembre 2006, il devient membre du comité de direction générale et directeur du pôle services financiers spécialisés de Natixis, banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services du groupe BPCE.

Le conseil de surveillance de BPCE du 21 novembre 2012 a nommé M. Forel, directeur général, membre du directoire de BPCE en charge du pôle banque commerciale et assurance.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *membre du directoire banque commerciale et assurance (depuis le 01.12.2012).*
- Algiers Business Centers (société de droit algérien), *administrateur (fin de mandat : 11 juin 2013).*
- Association Française des Sociétés Financières (ASF), *vice-président du conseil (fin de mandat : 15.01. 2013).*
- Banque Palatine (SA), *président du conseil de surveillance (depuis le 28.11.2012).*
- BPCE International et Outre-mer (SA), *président du conseil d'administration (depuis le 05.12.2012).*
- Conecs (SAS), *administrateur (fin de mandat : 12.06.2013).*
- Crédit Foncier de France, *administrateur (depuis le 11.12.2012).*
- Écureuil Vie Développement (SAS), *représentant permanent de BPCE, administrateur (depuis le 14.12.2012).*
- Média Consulting & Investment (SA), *administrateur.*
- Natixis Algérie (société de droit algérien), *président du conseil d'administration.*
- Natixis Coficiné (SA), *administrateur.*
- Partecis (SAS), *administrateur.*
- Sopassure (SA), *président du conseil d'administration et directeur général.*

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT M. FOREL N'EST PLUS TITULAIRE

- Alban-IT (SA), *administrateur (fin de mandat : 07.12.2012).*
- Cacéis (SA), *administrateur (fin de mandat : 31.12.2012).*
- Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 29.11.2012).*
- Natixis Altaïr Shared Services (SA), *représentant permanent de Natixis, administrateur (fin de mandat : 31.12.2012).*
- Natixis Consumer Finance IT (SAS), *président (fin de mandat : 30.11.2012).*
- Natixis Consumer Finance (SAS), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 28.11.2012).*
- Natixis Factor (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 04.12.2012).*
- Natixis Financement (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 28.11.2012).*
- Natixis Interépargne, *président du conseil d'administration (fin de mandat : 18.12.2012).*
- Natixis Lease, *président du conseil d'administration (fin de mandat : 11.12.2012).*
- Natixis Paiements, *président du conseil d'administration (fin de mandat : 18.12.2012).*
- Nova Crédit (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 30.11.2012).*
- SICOVAM Holding (SA), *représentant permanent de Natixis, administrateur (fin de mandat : 31.12.2012).*
- Sopassure (SA), *administrateur (depuis le 06.12.2012).*
- Titres Cadeaux (SAS), *vice-président du comité d'administration (fin de mandat : 21.12.2012).*



Rémy WEBER

Né le 18 novembre 1957. Nationalité française.

Institut d'Etudes Politiques d'Aix en Provence, HEC.

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06.

Rémy Weber a été coopté administrateur de CNP Assurances par le conseil d'administration du 6 novembre 2013 pour remplacer Jean-Paul Bailly, démissionnaire.

La ratification de la nomination de M. Rémy Weber pour la durée de mandat de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013*) fait l'objet d'un projet de résolution.

La nomination de Rémy Weber en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Rémy Weber est également membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

M. Weber commence sa carrière à la Direction des Grandes Entreprises de la Banque Française du Commerce Extérieur, puis la poursuit en qualité de Chargé de Mission au service des Affaires Internationales de la Direction du Trésor.

Il devient ensuite Responsable de l'élaboration et du suivi de la politique d'assurance crédit, des procédures de financement à l'exploitation et de la garantie de change (COFACE) puis intègre en 1990 la Financière B.F.C.E. au poste de Sous-Directeur en charge d'opérations d'investissements et de fusions-acquisitions.

En 1993, Rémy Weber entre au Groupe CIC Crédit Mutuel. Après avoir occupé différents postes de direction, il devient Président Directeur Général de CIC Lyonnaise de Banque, membre du Directoire du Groupe CIC de 2002 à 2010 puis membre du Comité Exécutif du Groupe CIC.

Depuis le 15 octobre 2013, Rémy Weber est Président du Directoire de La Banque Postale, Directeur Général Adjoint et Directeur des Services Financiers de La Poste.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale (SA), président du directoire (*depuis le 15.10.2013*).
- ACM IARD SA (SA), *représentant permanent de Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur (fin de mandat : octobre 2013)*.
- Association Française des Banques (association), *vice-président (depuis le 10.12.2013)*.
- CIC Lyonnaise de Banque (SA), *président directeur général (fin de mandat : octobre 2013)*.
- CM-CIC Asset Management (SA), *représentant permanent de CIC Banque Lyonnaise, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : octobre 2013)*.
- CM-CIC FACTOR (SA), *représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, administrateur (fin de mandat : octobre 2013)*.
- CRSF DOM (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérante (depuis le 15.10.2013)*.
- CRSF Métropole (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérante (depuis le 15.10.2013)*.
- DANOFOS (SAS), *représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, présidente du Comité exécutif (fin de mandat : octobre 2013)*.
- DESCOURS et CABAUD (SA), *représentant permanent de CM-CIC Investissement, administrateur (fin de mandat : octobre 2013)*.
- EURO Information (SAS), *membre du Comité de direction (fin de mandat : octobre 2013)*.
- EURO P3C (SA), *administrateur (fin de mandat : octobre 2013)*.
- Fédération Bancaire Française (Fédération), *représentant permanent de l'Association Française des Banques, membre du Comité exécutif (depuis le 10.12.2013)*.
- Fonds de garantie des dépôts (Fonds de garantie), *membre du Conseil de surveillance (depuis le 19.12.2013)*.
- Gesteurop (SAS), *président (fin de mandat : octobre 2013)*.

- L'Envol Le Campus de La Banque Postale, (Association) *administrateur (depuis le 13.11.2013), Vice-président du Conseil d'administration (depuis le 22.10.2013).*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *membre du Conseil de surveillance (depuis le 17.10.2013), président du Comité des rémunérations (depuis le 17.10.2013).*
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), *administrateur (depuis le 28.11.2013), président du Conseil d'administration (depuis le 11.12.2013).*
- La Banque Postale Assurances Santé (SA), *président du Conseil d'administration (depuis le 21.11.2013).*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *président du Conseil d'administration et président du Comité de nomination rémunération (depuis le 6.12.2013).*
- La Poste (SA), *directeur général adjoint, directeur des services financiers.*
- SF2 (SA), *président directeur général (depuis le 4.12.13).*
- SFIL (SA) *administrateur, membre du comité d'audit (depuis le 5.12.2013).*
- SOFEMO (SA), *représentant permanent de CIC, administrateur (fin de mandat : octobre 2013).*
- Sopassure (SA), *administrateur (depuis le 28.10.2013).*
- UVP (Mutuelle), *représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, administrateur (fin de mandat : octobre 2013).*

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT M. WEBER N'EST PLUS TITULAIRE

- CIC (SA), *membre du directoire (fin de mandat 2011).*
- CIC Production (GIE), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat 2010).*
- CIC Banque Pasche (société suisse), *vice-président (fin de mandat 2010).*
- CIC Banque de Vizille (SAS), *président du Conseil de surveillance (fin de mandat 2011).*
- FACTOCIC (SA), *représentant permanent de Gesteurop, administrateur (fin de mandat 2009)*



Ramon Fernandez

Né le 25 juin 1967. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : ministère de l'économie et des finances – direction générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

Ramon Fernandez a été nommé représentant de l'État au conseil d'administration de CNP Assurances par arrêté ministériel des 30 avril 2009 et 29 juin 2012.

L'État a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015*).

MANDATS ET FONCTIONS

- Direction générale du Trésor, *directeur général*.
- Agence de coopération technique internationale, *administrateur*.
- Agence France Trésor, *président*.
- Agence nationale des services à la personne, *membre du conseil d'administration*.
- Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA), *commissaire du gouvernement*.
- Autorité des normes comptables (ANC), *commissaire du gouvernement*.
- Autorité de contrôle prudentiel et des résolutions (ACPR), *représentant de l'État dans toutes les formations de l'ACP, sans voix délibérative*.
- Banque africaine de développement, *gouverneur pour la France*.
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement, *gouverneur suppléant pour la France*.
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *gouverneur suppléant pour la France*.
- Banque mondiale, *gouverneur suppléant pour la France*.
- Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), *représentant de l'État, membre du comité de surveillance*.
- Caisse de la dette publique, *président*.
- Caisse des dépôts et consignations, *membre de la commission de surveillance*.
- Club de Paris, *président*.
- Comité consultatif sur la législation et la réglementation financière (CCLRF), *président*.
- Comité consultatif du suivi du développement des assurances des récoltes.
- Comité de l'usure, *membre*.
- Comité interministériel pour le développement de l'offre de logements (CIDOL), *membre du comité des directeurs*.
- Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), *commissaire du gouvernement, représentant de l'État dans toutes les formations de l'AMF, sans voix délibérative*.
- Commission de suivi de la convention AERAS.
- Conseil supérieur des HLM, *membre*.
- Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (CMU), *membre du conseil d'administration*.
- Fonds de Garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention de diagnostic ou de soins dispensés par des professionnels de santé, *membre du conseil de gestion*.
- Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA), *membre du conseil d'administration*.
- GDF Suez (SA), *représentant de l'État, administrateur, membre du comité des nominations*.
- Groupe de la Banque africaine de développement, *gouverneur pour la France*.
- Groupe Interministériel Permanent de la Sécurité Routière (GIPSR).
- Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C), *membre*.

- Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, *membre*.
- Haut conseil de la famille.
- Haut conseil du financement de la protection sociale, *membre*.
- Institut d'émission d'Outre-mer, *membre du conseil de surveillance*.
- Mécanisme européen de stabilité (MES), *membre du conseil d'administration*.
- Mission d'inspection du logement locatif social (Millos), *membre du comité directeur*.
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *membre*.
- Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux (ONIAM), *membre du conseil d'administration et du conseil d'orientation*.
- Organisme pour la tenue du registre des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS), *commissaire du gouvernement, membre de la commission d'immatriculation, du conseil d'administration, de l'assemblée générale*.
- RMN - Grand Palais, *membre du conseil d'administration*.
- Société de financement de l'économie française, *administrateur*.

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT M. FERNANDEZ N'EST PLUS TITULAIRE

- Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, *administrateur*.
- BPCE (SA), *représentant de l'État, membre du conseil de surveillance, membre du comité des rémunérations et des nominations*.
- Caisse des dépôts et consignations, *membre du comité d'examen des comptes et des risques, du comité des nominations et du comité des fonds d'épargne*.
- Conseil d'analyse économique, *membre*.



Philippe Baumin

Né le 16 juin 1957. Nationalité française.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Délégué régional CNP Assurances – Délégation régionale Midi-Pyrénées.

Après avoir été membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004 et administrateur depuis le 10 juillet 2007, le mandat de Philippe Baumin a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015*).

Il est également membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances.

Détenteur au 31 décembre 2013 de 1 511 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- FCPE « Actions CNP », *président du conseil de surveillance*.
- AG2R Retraite AGIRC, *administrateur (élu le 06.12. 2012 pour un mandat de 6 ans)*.
- PRIMA SA (société membre du GIE AG2R), *administrateur, Président du conseil d'administration* (depuis le 21.11.2013)

MANDATS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT M. BAUMLIN N'EST PLUS TITULAIRE

- Norpierre 2 (SCPI), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 2007, date de dissolution de la SCPI)*.
- Union Générale de Retraite des Cadres (UGRC), *administrateur (fin de mandat : 05.12.2012)*.



Marcia Campbell

Née le 30 mars 1959. Nationalité britannique.

Licence de français, études Commerciales et études des Beaux-arts, université d'Édimbourg. MBA open university.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Administratrice depuis le 22 février 2011, le mandat de Marcia Campbell a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015*).

Marcia Campbell est également membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 750 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Sainsbury's Bank, *administratrice, Présidente du Comité de Transition, membre du Comité d'audit.*
- Gouvernement écossais, *présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique.*
- Murray International Trust plc, *administratrice et membre du comité d'audit.*

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT MME CAMPBELL N'EST PLUS TITULAIRE

- Financial Services Skills Council, *administratrice (2002-2008).*
- HDFC Standard Life, *administratrice et membre du comité d'audit et de rémunération (2006-2010).*
- Heng An Standard Life, *administratrice et présidente du comité d'audit (2006-2010).*
- Ignis Asset management (filiale de Phoenix Group Plc.), *directrice des opérations (2010-mars 2012).*
- Queen Margaret's University, *administratrice (2002-2008).*
- Scottish Business in the community (société de bienfaisance), *administratrice (2006-2012).*
- Standard Barnardos Scotland, (société de bienfaisance), *membre du conseil (fin de mandat : 2011).*
- Standard Life Asia, *administratrice et membre du comité d'audit (2006-2010).*
- Standard Life Ethical Fund, *présidente du comité supervisant l'investissement des fonds éthiques (2002-2010).*
- Standard Life Plc, *directrice des opérations (2004-2010) et présidente-directrice générale d'Asie-Pacifique (2006- 2010).*



Stéphane Pallez

Née le 23 août 1959. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse centrale de réassurance, 31 rue de Courcelles 75008 Paris.

Administratrice depuis le 5 avril 2011, le mandat de Stéphane Pallez a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015*).

Stéphane Pallez est également présidente du comité d'audit et des risques de CNP Assurances, membre du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse centrale de réassurance (SA), *présidente-directrice générale*.
- Crédit Agricole CIB (SA) (anciennement Calyon), *administratrice (fin de mandat : 10.10.2013)*.
- Eurazeo (SA), *membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit*.
- GDF-Suez (SA), *représentante de l'État, administratrice*.

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT MME PALLEZ N'EST PLUS TITULAIRE

- France Télécom Orange, *directeur financier délégué de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du cash management, de la fiscalité, de l'audit, du management des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière. Membre du comité d'investissements et du comité des risques du groupe, présidente du comité de financement et de trésorerie, du comité fiscal et du comité de l'information financière (avril 2004 à avril 2011)*.



Rose-Marie Van Lerberghe

Née le : 7 février 1947. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Insead, École normale supérieure. Licenciée d'histoire et agrégée de philosophie.

Adresse professionnelle : Institut Pasteur, 25-28 rue du Docteur Roux 75015 Paris.

Rose-Marie Van Lerberghe a été cooptée administratrice de CNP Assurances par le conseil d'administration du 25 septembre 2013 en remplacement de Henri Progllo, démissionnaire.

La ratification de la nomination de Mme Van Lerberghe pour la durée de mandat de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*) fait l'objet d'un projet de résolution.

Rose-Marie Van Lerberghe est également Présidente du Comité des rémunérations et des nominations.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Madame Rose-Marie Van Lerberghe a été notamment inspectrice à l'inspection générale des Affaires sociales, puis sous-directrice de la Défense et de la Promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail. Elle rejoint ensuite pendant dix ans le groupe Danone, où elle a exercé en particulier les fonctions de directrice générale des Ressources humaines. Puis, elle devient déléguée générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle. Ensuite, elle devient directrice générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. En 2006, elle devient présidente du Directoire du groupe

MANDATS ET FONCTIONS

- Institut Pasteur (Fondation), *Présidente du conseil d'administration*.
- Air France (SA), *administratrice*.
- Bouygues (SA), *administratrice*.
- Casino (SA), *administratrice*.
- Conseil Supérieur de la Magistrature, *membre*.
- Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif), *administratrice*.
- Klépierre (SA), *administratrice*.
- Orchestre des Champs Elysées, *présidente du Conseil d'administration*.

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT MME VAN LERBERGHE N'EST PLUS TITULAIRE

- Cosmetic Executive Women, (Fondation), *membre*.



Pierre Garcin

Né le 8 février 1960. Nationalité française.

École centrale de Paris.

Adresse professionnelle : BPCE, 50 avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris.

Censeur depuis le 7 octobre 2010, le mandat de Pierre Garcin a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de deux ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013*).

La nomination de Pierre Garcin en qualité de censeur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Pierre GARCIN a débuté sa carrière professionnelle, en 1985, à la BFCE où il a exercé différentes fonctions au sein de la Direction d'Exploitation Grands Comptes et de la Direction des Marchés Financiers.

En 1992, il rejoint le Groupe AXA où il est en charge de l'ingénierie financière chez AXA IM.

En 1993, au sein d'AXA Corporate Solutions (IARD), il est successivement Directeur des Risques Nouveaux, Directeur des Lignes Spécialisées, Directeur Flottes Automobile & Solutions Alternatives puis Directeur Technique & Financier.

En 2004, il est nommé Directeur Commercial France & International d'AXA Assurances Collectives (Vie).

En 2008, Pierre Garcin était Directeur Général Adjoint de Direct Assurance et Directeur Financier d'AXA Global Direct.

Il rejoint le Groupe BPCE en octobre 2010 en tant que Directeur des Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *directeur des assurances du groupe BPCE*.
- Assurances BP IARD (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur*.
- BPCE Assurances (SA), *président du conseil d'administration*.
- Écureuil Vie Développement (SAS), *administrateur*.
- FONGEPAR (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur*.
- Holassure (SAS), *président*.
- Muracef (société d'assurances mutuelle), *représentant permanent de BPCE, administrateur*.
- Natixis Assurances (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur*.
- Natixis Assurances Partenaires (SA), *administrateur*.
- Natixis Assurances Production Services (ex-GCE Assurances Production Services) (SAS), *membre du comité de surveillance*.
- Sopassure (SA), *administrateur*.
- Surassur (SA), *président du conseil d'administration*.

MANDATS ET FONCTIONS DE 2008 À 2012 DONT M. GARCIN N'EST PLUS TITULAIRE

- Axa Global Direct, *directeur financier (fin de fonction : 2010)*.
- CEMM (SAS), *administrateur (fin de mandat : 30.12.2012)*.
- CGE Courtage (SAS), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 01.01.2010) puis président (du 01.09. 2010 au 01.01.2011)*.
- Direct Assurance, *directeur général adjoint (fin de fonction : 2010)*.
- GIE Partenariat CEMM (GIE), *représentant permanent de BPCE, administrateur unique et membre du comité de partenariat (fin de mandat : 30.12.2012) puis liquidateur du 30.12.2012 au 31.12.2012*.
- Serena (SA), *vice-président du conseil de surveillance (fin de mandat : 14.11.2011)*.
- SOCRAM Banque (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur (fin de mandat : 25.01.2012)*.



Alain Quinet

Né le 11 septembre 1961. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

Adresse professionnelle : Réseau Ferré de France, 92 av. France, 75013 Paris.

Après avoir été administrateur de CNP Assurances à compter du 21 avril 2009, Alain Quinet a été nommé censeur de CNP Assurances par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de cinq ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*).

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Réseau Ferré de France (EPIC), *directeur général délégué depuis le 15.12.2010*.
- Icade (SA), *administrateur*.
- Lyon-Turin Ferroviaire (SA), *administrateur*.

MANDATS OCCUPES DE 2008 À 2012 DONT M. QUINET N'EST PLUS TITULAIRE

- Accor (SA), *administrateur, membre du comité d'audit (fin de mandat : 05.05.2010)*.
- Caisse des dépôts et consignations, *directeur des finances et membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du groupe (fin de fonction : 15.12.2010)*.
- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), *président-directeur général, administrateur (fin de mandat : 21.12.2009)*.
- CDC Infrastructure (SA), *président du conseil d'administration, administrateur (fin de mandat : 15.12.2010)*.
- CDC International (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur (fin de mandat : 15.12.2010)*.
- Compagnie des Alpes (SA), *administrateur (auparavant membre du conseil de surveillance jusqu'au 19.03.2009), membre du comité de la stratégie et du comité des nominations et des rémunérations (fin de mandat : 15.12.2010)*.
- Compagnie nationale du Rhône (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 29.06.2009)*.
- Dexia SA (société de droit belge), *administrateur (fin de mandat : novembre 2009)*.
- Egis (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 15.12.2010)*.
- Eiffage (SA), *administrateur, membre du comité des nominations et rémunérations (fin de mandat : 17.12.2010)*.
- Électricité Réseau Distribution France (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 31.03.2008)*.
- Financière Transdev (SA), *président-directeur général, administrateur (fin de mandat : 15.12.2010)*.
- Fonds stratégique d'investissement (FSI) (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur et membre du comité d'audit et des risques, du comité des investissements et du comité des rémunérations (fin de mandat : 15.09.2010)*.
- Icade (SA), *membre du comité stratégie et investissements (fin des fonctions en 2011)*.
- Réseau Ferré de France (EPIC), *administrateur (fin de mandat : 31.03.2008)*.
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), *administrateur (fin de mandat : 30.06.2010)*.
- Transdev (SA), *représentant permanent de Financière Transdev, administrateur (fin de mandat : 15.04.2010)*.



Jacques Hornez

Né le 19 juillet 1950. Nationalité française.

Adresse professionnelle : MGEN, 3 square Max-Hymans, 75015 Paris.

Après avoir été membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de septembre 2002 et censeur du conseil d'administration depuis le 10 juillet 2007, le mandat de censeur de Jacques Hornez a été renouvelé par l'assemblée générale du 29 juin 2012 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015*).

Le 19 février 2014, M. Hornez a démissionné de son mandat de censeur.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 212 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Arts et Vie (Association), *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*.
- Banque Monétaire et Financière (filiale CASDEN BP), administrateur.
- Conseil national du Crédit Coopératif, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*.
- EGAMO (SA), *censeur, auparavant président du conseil d'administration (fin de mandat : juillet 2013)*.
- GAIA, *président du conseil de surveillance (fin de mandat : juillet 2013)*.
- MGEN, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*.
- MGEN Action Sanitaire et Sociale, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*.
- MGEN Centres de santé, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*.
- MGEN Filia, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*.
- MGEN Union, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*.
- MGEN Vie, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*.
- MutRé SA (réassurance), *administrateur*.
- MutRé Union (union de livre I, réassurance), président.
- Parnasse MAIF (SA), *administrateur*.
- Système fédéral de garantie (SFG), *premier vice-président (fin de mandat : juillet 2013)*.

MANDATS OCCUPES DE 2008 A 2012 DONT M. HORNEZ N'EST PLUS TITULAIRE

- Casden BANQUE POPULAIRE (SA coopérative à conseil d'administration), *administrateur*.
- CCOMCEN (GIE), *administrateur (fin de mandat : 2008)*.
- Fructipierre (ex-Parnasse Immo) (SCPI), *représentant permanent au conseil de surveillance*.
- MGEN, *trésorier général puis vice-président*.
- Multi Gestion EGAMO (SICAV), *président*.
- Natexis Convertibles Europe (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2008)*.
- Norden (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2008)*.
- Observatoire de l'Enfance en France (GIE), *administrateur*.
- Philgen (SCI), *cogérant*.
- Union Nationale de la Réassurance de la Mutualité Française (UNRMF), *administrateur*.

Jean-Louis Davet

Né le 25 avril 1959. Nationalité française.

Ecole Centrale de Paris. Doctorat d'Etat en mathématiques.

Adresse professionnelle : MGEN, 3 square Max-Hymans, 75015 Paris.

La nomination de Jean-Louis Davet en qualité de censeur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. M. Davet remplacerait M. Hornez, démissionnaire de son mandat de censeur le 19 février 2014.

Directeur groupe de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), chargé notamment de la stratégie, des finances et des risques (depuis 2008) et Directeur général d'Istya (depuis 2011)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

1985-88 : Chercheur au CNRS et chargé de cours à l'Ecole Centrale de Paris et à l'Université Paris 6.

1988-91 : Directeur de Festo France, filiale du groupe allemand d'automatisation industrielle Festo.

1992 : Directeur associé de divers cabinets de conseil en stratégie (Gemini Consulting, CMC-Oliver Wyman).
Directeur et conseiller du directeur général de la Mutualité Française.

11.2 Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances

CNP Assurances se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF et notamment à ses recommandations du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, CNP Assurances suit la présentation standardisée recommandée par l'AFEP et le MEDEF ainsi que par l'AMF.

Le changement du président du conseil d'administration et du directeur général, intervenu au cours de l'exercice 2012, est pris en compte dans la présentation qui suit. Les informations relatives à Edmond Alphandéry et Gilles Benoist, respectivement président du conseil d'administration et directeur général, dont les mandats ont pris fin le 29 juin 2012, apparaissent aux côtés de celles se rapportant à Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012 et Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012.

La direction générale par intérim assurée par le directeur général adjoint Antoine Lissowski entre le 29 juin 2012 et le 26 septembre 2012 s'est effectuée sans versement de rémunération au titre du mandat social de directeur général. Pendant la brève durée du mandat social confié à M. Lissowski, celui-ci a perçu la rémunération attachée au contrat de travail qui le lie à la Société depuis 2003 et qui a été maintenue sans modification. En conséquence, aucune information spécifique relative à la rémunération pendant la période de direction générale par intérim n'est reproduite ci-après.

TABLEAU 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS (BRUTES) DUES ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMEES EN EUROS)

Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration jusqu'au 29.06.2012 Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29.06.2012	2012		2013
	E. Alphandéry	J-P. Faugère	J-P. Faugère
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	235 200	131 217	290 822
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune option attribuée		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune action de performance attribuée		
TOTAL	366 477		290 822

Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29.06.2012 Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26.09.2012	2012		2013
	G. Benoist	F. Lavenir	F. Lavenir
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	963 672	120 179	450 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune option attribuée		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune action de performance attribuée		
TOTAL	1 083 851		450 000

TABLEAU 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS (BRUTES) DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMEES EN EUROS)

	2012				2013	
	Dues ⁽¹⁾		Versées ⁽²⁾		Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
	E. Alphanbéry	J-P. Faugère	E. Alphanbéry	J-P. Faugère	J-P. Faugère	
Présidence du conseil d'administration						
Edmond Alphanbéry, président du conseil d'administration jusqu'au 29.06.2012						
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29.06.2012						
Rémunération fixe	190 000	126 602	190 000	126 602	250 000	250 000
Rémunération variable	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune		
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune		
Jetons de présence	45 200	4 615	77 810	3 115	40 822	22 822
Avantages en nature	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun		
Sous-total	235 200	131 217	267 810	129 717	290 822	272 822
TOTAL	366 417		397 527		290 822	272 822

	2012				2013	
	Dues ⁽¹⁾		Versées ⁽²⁾		Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
	G. Benoist	F. Lavenir	G. Benoist	F. Lavenir	F. Lavenir	
Direction générale						
Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29.06.2012						
Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26.09.2012						
Rémunération fixe	290 000 <i>(dont 190 000 au titre du contrat de travail et 100 000 au titre du mandat social)</i>	107 179	290 000 <i>(dont 190 000 au titre du contrat de travail et 100 000 au titre du mandat social)</i>	107 179	400 000	400 000
Rémunération variable	101 500	13 000	319 000 <i>(dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)</i>	-	48 471	13 000
Rémunération exceptionnelle	439 649	Aucune	439 649	-	-	
Jetons de présence	131 360	Aucun	143 230	-	Aucun	Aucun
Avantages en nature	1 163	Aucun	1 163	-	1529	1529
Sous-total	963 672	120 179	1 193 042	107 179	450 000	414 529
TOTAL	1 083 861		1 300 221		450 000	414 529

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement.

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices.

(3) Gilles Benoist, directeur général, a perçu en 2012 une rémunération exceptionnelle composée d'une indemnité de départ à la retraite de 395 316 € et d'une indemnité de congés payés de 44 333 €.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012

2012

2013

REMUNERATIONS FIXE ET VARIABLE

La rémunération de Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012, a été fixée par le conseil d'administration du 29 juin 2012, à 250 000 € annuels.

La rémunération due au titre de 2012 et versée en 2012, calculée *pro rata temporis*, a été de 126 602 €.

JETONS DE PRESENCE

Le montant de jetons de présence « dus » en 2012 de 4 615 € correspond à la somme attribuée par CAIXA Seguros Holding (3 115 €) et Icade (1 500 €).

Le montant de jetons de présence « versés » en 2012 de 3 115 € correspond à la somme perçue de CAIXA Seguros Holding.

AVANTAGES EN NATURE

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012, ne dispose d'aucun avantage en nature. Un véhicule de société est mis à sa disposition.

REMUNERATIONS FIXE ET VARIABLE

La rémunération de Jean-Paul Faugère a été fixée par le conseil d'administration à 250 000 € annuels. Elle est inchangée depuis cette date.

JETONS DE PRESENCE

Le montant de jetons de présence « dus » en 2013 de 40 822 € correspond à la somme attribuée par CAIXA Seguros Holding (21 322 €) et Icade (19 500 €).

Le montant de jetons de présence « versés » en 2013 de 22 822 € correspond à la somme perçue de CAIXA Seguros Holding (21 322 €) et Icade (1 500 €).

AVANTAGES EN NATURE

Jean-Paul Faugère ne dispose d'aucun avantage en nature. Un véhicule de société est mis à sa disposition.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations M. Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012

2012

2013

REMUNERATIONS FIXE ET VARIABLE

La rémunération de Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012, est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie fixe de la rémunération de M. Frédéric Lavenir a été fixée par le conseil d'administration du 7 septembre 2012 à 400 000 € bruts annuels.

La partie variable complémentaire, liée aux performances globales de la Société et aux actions menées et réalisées par l'intéressé dans le cadre de sa prise de fonctions a été fixée à un maximum de 50 000 €.

La rémunération au titre de l'exercice 2012 a été calculée *pro rata temporis*.

Sur proposition du comité des rémunérations et des nominations du 13 février 2013, le conseil d'administration du 21 février 2013 a déterminé à 13 000 € la part variable, calculée *pro rata temporis*, de la rémunération au titre de l'exercice 2012 de Frédéric Lavenir.

Le conseil d'administration du 21 février 2013 a également fixé les objectifs qui serviront à arrêter en 2014 cette partie variable de la rémunération, à partir des critères suivants :

- évolution du ratio frais de gestion Groupe/PNA total Groupe ;
- variation du résultat brut d'exploitation ;
- évaluation de la mise en œuvre des orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration.

AVANTAGES EN NATURE

Frédéric Lavenir, directeur général n'a disposé en 2012 d'aucun avantage en nature. Un véhicule de société a été mis à sa disposition.

REMUNERATIONS FIXE ET VARIABLE

La partie fixe de la rémunération de M. Frédéric Lavenir a été fixée au titre de l'exercice 2013 par le conseil d'administration du 21 février 2013 à 400 000 € bruts annuels.

La partie variable complémentaire de la rémunération de M. Frédéric Lavenir a été fixée au titre de l'exercice 2013, par le conseil d'administration du 21 février 2013, à un maximum de 50 000 €.

Les objectifs servant à arrêter en 2014 cette partie variable de la rémunération reposent sur les critères suivants, également fixés par le Conseil d'administration du 21 février 2013

- évolution du ratio frais de gestion Groupe/PNA total Groupe ;
- variation du résultat brut d'exploitation ;
- évaluation de la mise en œuvre des orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration.

Sur proposition du comité des rémunérations et des nominations du 13 février 2014, le conseil d'administration du 19 février 2014 a déterminé à 48 471 € la part variable, calculée, de la rémunération au titre de l'exercice 2013 de Frédéric Lavenir.

Le conseil d'administration du 19 février 2014 a également fixé les objectifs qui serviront à arrêter en 2015 cette partie variable de la rémunération, à partir des critères suivants :

- évolution du ratio frais de gestion Groupe/PNA total Groupe ;
- variation du résultat brut d'exploitation ;
- évaluation de la mise en œuvre des orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 19 février 2014 a également fixé les objectifs qui serviront à arrêter en 2015 cette partie variable de la rémunération, à partir des critères suivants :

- l'évolution du ratio frais de gestion Groupe / PNA total Groupe selon les prévisions budgétaires présentées au Conseil d'administration de décembre 2013,
- la variation du résultat brut d'exploitation selon les prévisions budgétaires présentées au Conseil d'administration de décembre 2013,
- l'appréciation des actions menées en 2014 par le Directeur général et axées sur :
 - le développement et le renouvellement des partenariats en France,
 - l'évolution du modèle à l'international,
 - l'évolution des activités nouvelles, en France et à l'international,
 - sa performance managériale.

AVANTAGES EN NATURE

Frédéric Lavenir dispose depuis 2013 d'un véhicule de fonction.

TABLEAU 3

DETAIL DES JETONS DE PRESENCE VERSES

Membres du conseil d'administration	Jetons versés en 2012 (en €)		Jetons versés en 2013 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2 nd semestre 2011	Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2012	Au titre du 2 nd semestre 2012	Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2013	
Edmond Alphandéry*	24 350	24 350	–	–	L'intéressé
Jean-Paul Faugère ⁽¹⁾	–	–	–	–	-
Gilles Benoist	15 200	11 400	–	–	L'intéressé
Frédéric Lavenir ⁽¹⁾	–	–	–	–	-
Marc-André Feffer (Sopassure)*	21 300	15 200	15 500	14 450	Sopassure
Jean-Paul Bailly*	10 650	23 600	17 430	14 450	Sopassure
Philippe Wahl*	29 700	25 100	12 920	14 450	Sopassure
François Pérol*	6 850	23 600	10 970	3 050	Sopassure
Olivier Klein*	30 450	18 250	6 460	–	Sopassure
Jean-Yves Forel*				20 550	Sopassure
Augustin de Romanet (CDC)*	12 950	3 800	–	–	CDC
Virginie Chapron du Jeu*	–	3 800	20 660	20 550	CDC
Alain Quinet* (administrateur puis censeur)	11 400	15 200	12 920	3 800	L'intéressé
Antoine Gosset-Grainville*	11 400	28 150	20 010	6 100	CDC
Olivier Mareuse*	–	–	–	7 600	CDC
Anne-Sophie Grave*	–	15 200	15 500	14 450	CDC
André Laurent Michelson	7 600	15 200	9 690	3 800	CDC
Franck Silvent*	22 850	23 600	9 690	11 400	CDC
Ramon Fernandez (l'État)	0	11 400	3 230	7 600	Trésor public
Pierre Hériaud	18 250	15 200	–	–	L'intéressé
Michel Bouvard	–	3 800	12 920	11 400	L'intéressé
Henri Proglio*	16 750	24 350	13 550	6 850	L'intéressé
Stéphane Pallez*	48 000	43 400	28 400	29 700	L'intéressée
Marcia Campbell*	33 500	37 400	17 430	20 550	L'intéressée
Philippe Baumlin ⁽²⁾ *	15 200	19 000	20 660	20 550	L'intéressé
Jacques Hornez (censeur)	15 200	19 000	9 690	11 400	L'intéressé
Pierre Garcin (censeur)	11 400	19 000	9 690	11 400	Sopassure
Jean-Louis de Mourgues (censeur)	15 200	15 200	0	–	L'intéressé
TOTAUX	378 200	454 200	267 320	254 100	

* Administrateur également membre d'un comité spécialisé sur tout ou partie de la période comprise entre le 01.06.2011 et le 30.06.2013.

(1) La participation de Jean-Paul FAUGERE et de Frédéric LAVENIR aux réunions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés de CNP Assurances ne donne pas lieu à versement de jetons de présence conformément aux décisions du Conseil d'administration prises sur recommandation de son Comité des rémunérations et des nominations.

(2) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence à l'association CDC Tiers-monde.

Précisions sur les jetons de présence

Ces montants sont bruts de retenue à la source s'agissant des administrateurs non-résidents fiscaux en France.

Il est précisé par ailleurs qu'en raison de sa qualité de président(e) du comité d'audit et des risques, la dotation des jetons de présence revenant à Mme Stéphane Pallez, en qualité de membre de ce comité, représente le double de celle attribuée aux autres membres du comité d'audit et des risques.

Conformément à une décision du conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des jetons de présence selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre, est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre est prévu au début de l'année suivante.

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 721 650 €, votée par l'assemblée du 21 avril 2009 (au titre des exercices 2008 et suivants), conformément aux notifications des titulaires du mandat social reçues par la Société, le conseil d'administration a réparti, sur recommandation du comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons selon les modalités suivantes :

Exercice 2012

- pour chaque participation effective au cours du premier semestre 2012, le montant unitaire des jetons de présence est fixé à 3 800 € par réunion du conseil d'administration et à 3 050 € pour les réunions des comités spécialisés (comité d'audit et des risques, comité stratégique, comité des rémunérations et des nominations) ;
- pour chaque participation effective au cours du second semestre 2012, le montant unitaire des jetons de présence est fixé à 3 230 € par réunion du conseil d'administration et à 2 580 € pour les réunions des comités spécialisés.

Exercice 2013

- pour chaque participation effective au cours du premier semestre et du second semestre 2013, le montant unitaire des jetons de présence est fixé à 3 800 € par réunion du conseil d'administration et à 3 050 € pour les réunions des comités spécialisés.

TABLEAU 4*

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 5*

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

TABLEAU 6***ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Sans objet		Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 7***ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 8***HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS**

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 9*

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

TABLEAU 10

PRECISIONS SUR LA SITUATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Edmond Alphandéry président du conseil d'administration Début de mandat : 10.07.2007 Fin de mandat : 29.06.2012		X	X			X	
Jean-Paul Faugère président du conseil d'administration Début de mandat : 29.06.2012 Fin de mandat : AG 2017 statuant sur les comptes 2016		X		X		X		X
Gilles Benoist directeur général Début de mandat : 10.07.2007 Fin de mandat : 29.06.2012	X		X		X			X
Frédéric Lavenir directeur général Début de mandat : 26.09.2012 Fin de mandat : AG 2017 statuant sur les comptes 2016		X		X		X		X

Dispositif de retraite supplémentaire

	Rente annuelle brute (en €) au titre du régime supplémentaire de retraite	
	31.12.2012	31.12.2013
Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration jusqu'au 29.06.2012	149 065	149 065
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29.06.2012	-	-
Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29.06.2012	149 065	149 065
Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26.09.2012	-	-

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du conseil de surveillance du 20 décembre 2005. Le conseil d'administration du 18 décembre 2007 a autorisé l'aménagement de ce régime après le changement du mode de gouvernance. Les modalités de ce régime de retraite supplémentaire, dont bénéficiaient les anciens dirigeants, Edmond Alphandéry et Gilles Benoist, sont précisées aux pages 56 et 57 du Document de référence 2012 et à la page 54 du document de référence 2011.

Les deux nouveaux dirigeants, Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012 et Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012, ne sont pas bénéficiaires de ce régime de retraite supplémentaire.

Indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement

	Au 30.06.2012 (Montant brut théorique)	Au 30.06.2012 (Montant brut versé)	Au 31.12.2013 Montant brut théorique
Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration jusqu'au 29.06.2012	Aucun		Aucun
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29.06.2012	Aucun		Aucun
Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29.06.2012	Indemnité conventionnelle de licenciement ⁽¹⁾ 1 144 582 €	0 €	Aucun
	Indemnité complémentaire de licenciement selon les dispositions de son contrat de travail « indemnité contractuelle de rupture » ⁽²⁾ 474 448 €	0 €	Aucun
Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26.09.2012	Aucun	Aucun	Aucun

(1) Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29 juin 2012, disposait en sa qualité de cadre de direction des sociétés d'assurances du dispositif d'indemnité conventionnelle de licenciement. M. Gilles Benoist ayant fait valoir ses droits à la retraite le 29 juin 2012, **cette indemnité n'a pas été versée.**

(2) Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29 juin 2012, disposait dans son contrat de travail d'une clause relative à une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement (hormis en cas de faute grave ou lourde) et dont le versement était subordonné au respect de conditions liées à des performances. M. Gilles Benoist ayant fait valoir ses droits à la retraite le 29 juin 2012, **cette indemnité n'a pas été versée.**

Aucune indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement n'est prévue au profit de Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012, ni au profit de Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012.

Indemnités de départ à la retraite

(Article 43 de l'accord d'Entreprise relatif à l'ensemble des salariés)

	Au 31.12.2011 (Montant brut théorique)	Au 31.12.2012 (Montant brut versé)
Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration jusqu'au 29.06.2012	Aucune	Aucune
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29.06.2012	Aucune	Aucune
Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29.06.2012 ⁽¹⁾	395 687 €	395 316 €
Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26.09.2012	Aucune	Aucune

(1) Parti à la retraite au-delà de 65 ans et remplissant la condition d'ancienneté d'au moins cinq ans, Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29 juin 2012, a eu droit, au titre de son contrat de travail, à l'indemnité de retraite prévue par l'accord d'Entreprise égale à 3/12^e de son dernier salaire annuel brut, primes et accessoires compris, majorée de 1/120^e de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et, au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120^e de ce salaire annuel brut par année de présence.

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012 et Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012 n'étant pas liés par un contrat de travail avec la Société, aucune indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement, ni d'indemnité de départ à la retraite, n'est prévue à leur profit.

REMUNERATIONS DE LA DIRECTION GENERALE

Les informations relatives aux directeurs généraux adjoints ne sont pas requises par la loi et leur présentation s'inscrit dans une politique volontariste de transparence.

Dans le tableau qui suit les rémunérations versées à Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29 juin 2012 et de Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012, apparaissent dans leur globalité, le détail de celles-ci fait l'objet d'une information plus précise dans les tableaux figurant ci-dessus relatifs aux « rémunérations des mandataires sociaux de CNP Assurances ».

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS DE LA DIRECTION GENERALE

	Rémunérations versées en 2012 (en €)	Rémunérations versées en 2013 (en €)
Gilles Benoist, directeur général du 01.01.2012 au 29.06.2012		
Rémunération fixe	290 000,08	0
Rémunération variable	319 000,00	0
Jetons de présence versés par CNP Assurances, filiales et autres sociétés	143 230,46	0
Divers (indemnités congés payés, de départ à la retraite, EPI, prime, véhicule de fonction)	440 812,00	0
TOTAL	1 193 042,46	0
Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26.09.2012		
Rémunération fixe	107 179,48	400 000
Rémunération variable	-	13 000
Jetons de présence versés par CNP Assurances, filiales et autres sociétés	-	-
Divers (indemnités de congés payés, de départ à la retraite, EPI, prime, véhicule de fonction)	-	1529
TOTAL	107 179,48	414 529
Antoine Lissowski, directeur général adjoint		
Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint		
Rémunération fixe globale des DGA	654 999,96	654 999,96
Rémunération variable globale des DGA	454 821,69	320 260
Avantages en nature des DGA (véhicule de fonction)	5 477,28	5 477,28
Jetons de présence versés (filiales de CNP Assurances)	76 208,66	70 325,44
Divers (indemnités de congés payés, EPI, prime)	102 757,66	84 496,90
Total rémunérations directeurs généraux adjoints	1 294 265,25	1 135 559,58
Soit une moyenne de rémunération par DGA	647 132,63	567 779,79
TOTAL REMUNERATIONS DE LA DIRECTION GENERALE (DG + DGA)	2 594 487,19	1 550 088,55
Soit une moyenne de rémunération par membre de la direction générale	864 829,06	516 696,18

11.3 Déclaration des mandataires sociaux, condamnations, faillites, conflits d'intérêt et autres informations

ABSENCE DE CONDAMNATIONS POUR FRAUDE, D'ASSOCIATION A UNE FAILLITE OU D'INCRIMINATION ET/OU SANCTION PUBLIQUE OFFICIELLE.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale ;
- aucun des membres du conseil d'administration ni de la direction générale n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; et aucun administrateur ni membre de la direction générale n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

CONTRATS DE SERVICES

Aucun membre du conseil d'administration ni de la direction générale n'est lié par un contrat de services avec CNP Assurances ou l'une de ses filiales.

CONFLITS D'INTERETS

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale a été sélectionné en cette qualité. À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, à l'exception de ce qui est décrit au paragraphe « pactes d'actionnaires », il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

11.4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	MAZARS				PWC			
	Montant TTC		%		Montant TTC		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1886	2126	79%	96%	1814	1845	89%	80%
<i>Emetteur</i>	876	860	37%	39%	882	871	43%	38%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	1010	1266	42%	57%	932	974	46%	42%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	487	95	20%	4%	176	389	9%	17%
<i>Emetteur</i>	108	72	5%	3%	174	166	9%	7%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	379	23	16%	1%	2	223	0%	10%
Sous-total	2373	2221	99%	100%	1990	2234	98%	97%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal et social	15		1%		47	65	2%	3%
Autres								
Sous-total	15				47	65		
Total	2388	2221	100%	100%	2037	2299	100%	100%

Les « Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes » recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres subordonnés, à la revue de la traduction en anglais du document de référence et à la revue des indicateurs de développement durable.

12. ACTIONNARIAT ET EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

EXERCICE 2011

Nombre d'actions : 594 151 292

Nombre de droits de vote : 591 784 128

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des dépôts et consignations	237 660 516	40,00 %	40,16 %
Sopassure (<i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	210 821 912	35,48 %	35,62 %
État	6 475 364	1,09 %	1,09 %
Total des actions de Concert ⁽²⁾	454 957 792	76,57 %	76,88 %
Public, personnels de la Société et autres	139 193 500	23,43 %	23,12 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	2 367 164	0,40 %	–
TOTAL TITRES CNP ASSURANCES	594 151 292	100 %	100 %

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant.

EXERCICE 2012

Nombre d'actions : 643 500 175

Nombre de droits de vote : 642 246 405

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des dépôts et consignations	260 883 688	40,54 %	40,62 %
Sopassure (<i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	231 422 531	35,96 %	36,03 %
État	7 108 108	1,10 %	1,11 %
Total des actions de Concert ⁽²⁾	499 414 327	77,61 %	77,76 %
Public, personnels de la Société et autres	144 085 848	22,39 %	22,24 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	1 253 770	0,19 %	–
TOTAL TITRES CNP ASSURANCES	643 500 175	100,00 %	100,00 %

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant. Il est précisé que 44 456 535 actions CNP Assurances (dont 23 223 172 détenues par la Caisse des dépôts et consignations, 20 600 619 détenues par Sopassure et 632 744 détenues par l'État français) comprises dans la détention visée ci-dessus dans le total des actions de concert et issues du paiement, le 24 juillet 2012, du dividende en actions de la Société sont exclues de la définition « d'actions pactées » au sens du pacte d'actionnaires conclu, le 12 septembre 1998 entre les concertistes.

EXERCICE 2013

Nombre d'actions : 686 618 477

Nombre de droits de vote : 686 157 804

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des dépôts et consignations	280 616 540	40,87 %	40,90 %
Sopassure (<i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	248 926 986	36,25 %	36,28 %
État	7 645 754	1,11 %	1,11 %
Total des actions de Concert ⁽²⁾	537 189 280	78,24 %	78,29 %
Public, personnels de la Société et autres	149 429 197	21,76 %	21,71 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	460 673	0,07 %	-
TOTAL TITRES CNP ASSURANCES	686 618 477	100,00 %	100,00 %

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant. Il est précisé que 82 231 488 actions CNP Assurances (dont 42 956 024 détenues par la Caisse des dépôts et consignations, 38 105 074 détenues par Sopassure et 1 170 390 détenues par l'État français) comprises dans la détention visée ci-dessus dans le total des actions de concert et issues du paiement, le 28 mai 2013, du dividende en actions de la Société sont exclues de la définition « d'actions pactées » au sens du pacte d'actionnaires conclu, le 12 septembre 1998 entre les concertistes.

Depuis 1987 jusqu'à la réforme législative du 16 juillet 1992, CNP Assurances était un Établissement public industriel et commercial sans capital social au sens de la loi du 24 juillet 1966. Devenue société anonyme d'assurances, le 9 décembre 1992, CNP Assurances dispose d'un capital dont l'évolution est schématisée de la façon suivante :

Date	Nature des opérations réalisées	Nombre d'actions nouvelles	Inscription au capital	Montant de la prime d'émission nette
31.12.1991	Capital initial de CNP Assurances	50 000	5 000 000 F ⁽¹⁾	-
01.01.1992	Augmentation de capital par apport en nature de CNP EPIC	28 500 000	2 850 000 000 F ⁽¹⁾	4 243 612 960 F (affectés à des postes de réserve)
23.04.1993	Augmentation de capital en numéraire	3 170 000	317 000 000 F ⁽¹⁾	538 900 000 F
27.10.1994	Division de la valeur nominale par 4	126 880 000	3 172 000 000 F ⁽²⁾	-
18.09.1998	Augmentation de capital en numéraire	9 803 922	245 098 050 F ⁽²⁾	1 244 619 067 F
31.12.2000	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEG	443 786	11 094 650 F ⁽²⁾	67 620 016 F
01.01.2001	Augmentation du capital par incorporation de réserve consécutive à la conversion du capital social en euros	-	25 886 223,98 € ⁽³⁾	-
21.06.2002	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances	726 356	2 905 424 €	17 105 683,80 €
25.06.2004	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances	731 402	2 925 608 €	20 508 512,08 €
22.12.2004	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG International CNP Assurances	49 836	199 344 €	1 678 476,48 €
06.02.2007	Augmentation de capital avec maintien du DPS	9 902 521	39 610 084 €	660 003 024,65 €
06.07.2010	Division de la valeur nominale de l'action CNP Assurances par 4	<i>non applicable</i>	<i>non applicable</i>	<i>non applicable</i>
24.07.2012	Augmentation de capital en numéraire consécutive au paiement du dividende 2011 en actions de la Société	49 348 883	49 348 883 €	339 520 315,04 €
28.05.2013	Augmentation de capital en numéraire consécutive au paiement du dividende 2012 en actions de la Société	43 118 302	43 118 302 €	395 826 012,36 €

(1) Valeur nominale de 100 F.

(2) Valeur nominale de 25 F.

(3) Valeur nominale de 4 €.